

Rapport de la Branche des services de l'automobile



Année 2009

Partie 1

Les données exhaustives de la branche

6

1 - Données de cadrage par grandes activités

6

- 1.1 - Dénombrement des entreprises
- 1.2 - Dénombrement des établissements
- 1.3 - Dénombrement des salariés

6

8

9

2 - Zoom sur les entreprises

10

- 2.1 - Historique du nombre d'entreprises
- 2.2 - Répartition des entreprises par région
- 2.3 - Répartition des entreprises de la branche par département
- 2.4 - Répartition des entreprises selon leur taille
- 2.5 - Répartition des entreprises selon leur taille et leur activité principale

10

11

12

13

14

3 - Zoom sur les emplois

15

- 3.1 - Historique du nombre de salariés
- 3.2 - Répartition des salariés selon le sexe
- 3.3 - Répartition par région des salariés et du nombre moyen de salariés par entreprise
- 3.4 - Répartition par département des salariés
- 3.5 - Répartition des salariés selon le sexe et l'activité principale de l'entreprise
- 3.6 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise
- 3.7 - Répartition des salariés selon l'âge et le sexe
- 3.8 - Âge moyen des salariés selon l'activité principale de l'entreprise
- 3.9 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles
- 3.10 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles et le sexe
- 3.11 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles et l'activité principale de l'entreprise

15

16

17

18

19

20

21

22

23

23

24

4 - Zoom sur les conditions d'emploi

25

- 4.1 - L'ancienneté des salariés dans l'entreprise (données concernant uniquement les CDI)
- 4.2 - La durée hebdomadaire du travail selon l'activité principale des entreprises
- 4.3 - La nature des contrats de travail par grandes activités de la branche

25

26

27

5 - Zoom sur l'appareil de formation

28

La première formation

- 5.1 - Historique depuis 2000 des effectifs selon le mode de formation
- 5.2 - Répartition des effectifs en formation initiale selon le niveau de formation (Hors CQP)
- 5.3 - Répartition des effectifs en formation initiale selon le diplôme ou le titre visé
- 5.4 - Historique des résultats aux examens selon le mode de formation

28

29

29

31

La formation continue

- 5.5 - Historique des salariés en formation continue
- 5.6 - Historique des salariés en formation continue par sexe
- 5.7 - Répartition des stagiaires en formation continue selon la durée de la formation
- 5.8 - Répartition des stagiaires en formation continue selon la nature de la formation
- 5.9 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA selon la nature de la formation
- 5.10 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA selon la taille de l'entreprise

31

32

32

33

33

34

Partie 2

Les données d'enquête

35

1 - Les mouvements de personnel

36

- 1.1 - Nombre d'embauches
- 1.2 - Nombre de départs
- 1.3 - Solde embauches-départs
- 1.4 - Salariés âgés

36
38
42
42

2 - Les rémunérations

44

- 2.1 - La masse salariale brute
- 2.2 - Le niveau des rémunérations

44
46

3 - Les conditions de travail

48

- 3.1 - Jours et horaires d'ouverture
- 3.2 - Absences

48
50

4 - Les travailleurs handicapés

52

- 4.1 - Taux d'emploi de travailleurs handicapés selon l'activité et la taille de l'entreprise
- 4.2 - Répartition des salariés handicapés selon la catégorie socioprofessionnelle et le handicap

52
53

5 - La gestion du temps de travail

55

- 5.1 - Répartition des entreprises selon l'horaire collectif de travail
- 5.2 - Accord mis en place dans le cadre de l'aménagement du temps de travail
- 5.3 - Heures supplémentaires

55
55
56

Annexes

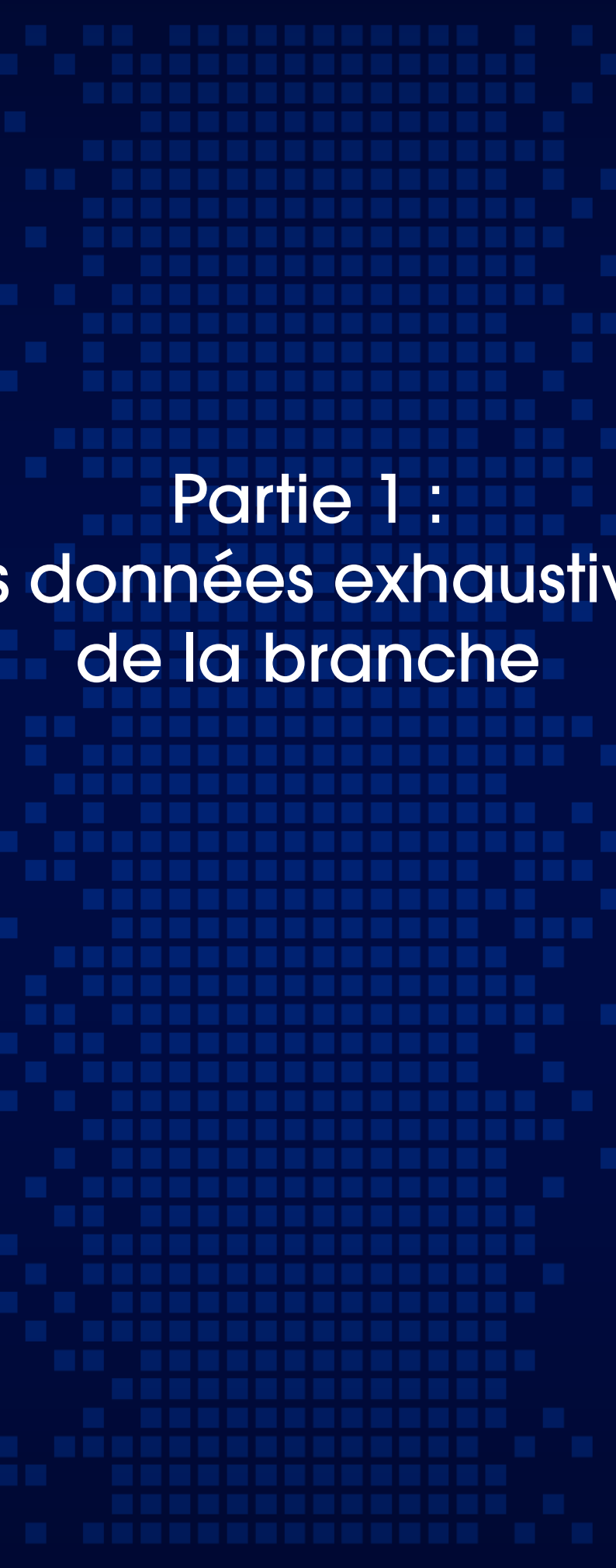
57

Annexe 1 : Glossaire méthodologique des données exhaustives de la branche des services de l'automobile

59

Annexe 2 : Glossaire méthodologique des enquêtes

75



Partie 1 : Les données exhaustives de la branche

1. Données de cadrage par grandes activités

1.1 - Dénombrement des entreprises

Libellé	Code NAF	2007*	2008	2009**
Commerce Automobile	4511Z	26 397	25 488	24 835
	4519Z		904	950
	Total	26 397	26 392	25 785
Réparation Automobile	4520A	33 953	34 588	34 930
	4520B		962	1 089
	Total	33 953	35 550	36 019
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	3 692	3 869	3 880
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	4 036	3 934	3 817
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	5 120	5 392	5 285
	4764Z	312	326	338
	9529Z	79	90	92
	Total	5 511	5 808	5 715
Contrôle technique automobile	7120A	3 842	3 958	4 108
Écoles de conduite	8553Z	8 590	8 671	8 801
	8559B	6	9	9
	Total	8 596	8 680	8 810
Location courte durée	7711A	1 600	1 837	1 813
	7739Z	19	20	21
	Total	1 619	1 857	1 834
Location longue durée	7711B	70	78	90
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	143	147	146
	4532Z	161	157	158
	Total	304	304	304
Parcs de stationnement	5221Z	155	177	192
Stations de lavage	8129B	43	40	37
Total		88 218	90 647	90 591

Source : INSEE-SIRENE

* Données selon l'ancienne nomenclature NAF (Réf. : glossaire table de correspondance)

** Données estimées par l'ANFA

La branche des services de l'automobile comptabilise 90 591 entreprises en 2009 et représente 12 activités différentes.

LES PARTICULARITÉS DES ACTIVITÉS DE LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE AYANT UN CODE NAF PARTAGÉ

1 - NAF 77.39Z : Les parcs de stationnement

Les parcs de stationnement sont organisés en trois niveaux :

- la holding
- les sociétés de capitaux, filiales de la holding
- les sociétés d'exploitation qui portent le personnel

Le dénombrement des unités statistiques porte uniquement sur les sociétés d'exploitation.

2 - NAF 77.11B : La location longue durée de véhicules automobiles légers

L'Observatoire de l'ANFA retient pour ce code NAF uniquement les professionnels qui proposent une réelle offre de location de longue durée et exclut les autres formes d'activité dont les sociétés de taxi sans salarié qui choisissent ce code NAF pour enregistrer leur véhicule.

3 - NAF 85.59B : Les centres de formation des enseignants à la conduite et à la sécurité routière

Si les préfetures attribuent environ 220 agréments de centres de formation de moniteurs d'auto-école, les entreprises dont l'activité principale est la formation de moniteurs d'auto-école (code NAF 85.59B) restent rares. Dans la majorité des cas, l'entreprise a pour activité principale l'enseignement de la conduite (code NAF 85.53Z) et la formation de moniteurs d'auto-école n'est qu'une seconde activité en termes de chiffre d'affaires. Certaines entreprises sont également enregistrées sous le code NAF 85.59A (formation continue d'adultes).

4 - NAF 45.32Z et 46.77Z : Les démolisseurs-recycleurs

Les démolisseurs-recycleurs sont répertoriés, selon la convention collective, sous deux codes NAF :

- Le code 45.32Z : il s'agit dans ce cas du commerce de détail de pièces automobiles d'occasion.
- Le code 46.77Z : il s'agit ici du commerce de gros de pièces automobiles d'occasion.

Il existe 1475 démolisseurs agréés par l'État au titre de la réglementation VHU. Selon la branche «recycleurs» du CNPA, il existe 800 à 900 recycleurs agréés relevant de la branche. Le tableau suivant montre qu'une partie de ceux-ci sont comptabilisés dans les codes NAF du Commerce automobile et de la Réparation automobile.

Code NAF entreprise	Intitulé du code	Nb d'entreprises
3832Z	Récupération de déchets triés	320
3831Z	Démantèlement d'épaves	285
4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	238
4532Z	Commerce de détail d'équipements automobiles	178
4677Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris	169
4520A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	131
6820B	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	33
4531Z	Commerce de gros d'équipements automobiles	13
371Z	Ancien 4677Z	10
Autres		98
Total		1 475

5 - NAF 47.64Z et 95.29Z : Le Commerce et la Réparation de cycles

Du fait d'une perméabilité importante entre les secteurs du cycle et du motocycle, ces deux secteurs sont difficiles à différencier. Selon la FNCRM, un certain nombre d'entreprises commercialisant du cycle sont enregistrées sous le code NAF des motocycles (4540Z). Contrairement à l'automobile, les entreprises du cycle peuvent perdre ou ajouter un panneau chaque année.

Le Vélo à Assistance Électrique (VAE) est en plein développement depuis 2005. Les entreprises dont l'activité principale est de commercialiser et de réparer le VAE sont référencées dans l'activité des motocycles (code NAF 45.40Z).

6 - NAF 81.29B : Les stations de lavage

Le dénombrement des unités statistiques des stations de lavage est difficile pour plusieurs raisons :

- Les organisations représentatives des professionnels du lavage automobile ne disposent pas d'un dénombrement des entreprises ou des salariés de ce secteur.
- Les entreprises effectuant du lavage automobile sont enregistrées sous des codes NAF variés, souvent « Entretien automobile » (code NAF 45.20A) ou encore « station service » (code NAF 47.30Z).
- L'unité statistique privilégiée par ces professionnels est celle du centre de lavage et non de l'entreprise. La branche des «laveurs haute pression» du CNPA estime qu'il y aurait 4500 centres haute pression et 2000 portiques simples. Ces unités emploieraient environ 2000 salariés dont la moitié de gérants. Par contre, toutes les autres techniques de lavage ne sont pas comptabilisées dans ces estimations dont les stations de lavage utilisant les tunnels (15 à 20 salariés chacune) et le lavage à la main/vapeur. Ces derniers procédés semblent se développer.

1.2 - Dénombrement des établissements

Libellé	Code NAF	2007*	2008	2009**
Commerce Automobile	4511Z	29 231	29 758	29 325
	4519Z	1 253	1 219	1 261
	Total	30 485	30 977	30 586
Réparation Automobile	4520A	37 632	39 217	39 450
	4520B	860	1 049	1 138
	Total	38 492	40 266	40 588
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	5 049	5 522	5 325
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	6 876	7 104	6 991
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	5 602	5 951	5 885
	4764Z	342	358	370
	9529Z	87	99	101
	Total	6 032	6 408	6 356
Contrôle technique automobile	7120A	5 166	5 351	5 509
Écoles de conduite	8553Z	11 509	11 730	11 821
	8559B	4	9	9
	Total	11 513	11 739	11 830
Location courte durée	7711A	3 803	4 078	4 053
	7739Z	54	56	59
	Total	3 857	4 134	4 112
Location longue durée	7711B	84	94	107
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	155	159	158
	4532Z	201	207	208
	Total	355	366	366
Parcs de stationnement	5221Z	159	180	193
Stations de lavage	8129B	218	203	189
Total		108 286	112 344	112 152

Source : UNEDIC et INSEE-SIRENE (pour les 0 salarié)

* Données selon l'ancienne nomenclature pour les 0 salarié

** Données estimées par l'ANFA pour les 0 salarié

La branche des services de l'automobile comptabilise 112 152 établissements en 2009. Pour rappel, un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. Un établissement peut être principal ou secondaire. Le code NAF de l'établissement peut être différent de celui de l'entreprise à laquelle il est rattaché (Réf. : glossaire).

1.3 - Dénombrement des salariés

Libellé	Code NAF	2007	2008	2009*
Commerce Automobile	4511Z	189 165	183 772	177 386
	4519Z	15 012	15 576	14 769
	Total	204 177	199 348	192 155
Réparation Automobile	4520A	104 863	105 696	106 159
	4520B	4 743	5 743	6 006
	Total	109 606	111 439	112 165
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	24 302	24 205	24 256
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	21 450	20 871	20 635
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	13 576	13 555	13 137
	4764Z	970	1 010	1 022
	9529Z	221	237	233
	Total	14 767	14 802	14 392
Contrôle technique automobile	7120A	10 290	10 789	11 332
Écoles de conduite	8553Z	21 802	22 766	23 471
	8559B	73	85	88
	Total	21 875	22 851	23 559
Location courte durée	7711A	11 427	11 834	11 421
	7739Z	167	168	171
	Total	11 594	12 002	11 592
Location longue durée	7711B	2 443	2 590	2 548
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	1 430	1 466	1 507
	4532Z	981	955	1 023
	Total	2 411	2 421	2 530
Parcs de stationnement	5221Z	1 819	2 062	2 042
Stations de lavage	8129B	1 727	1 284	1 187
Total		426 461	424 664	418 393

Source : UNEDIC

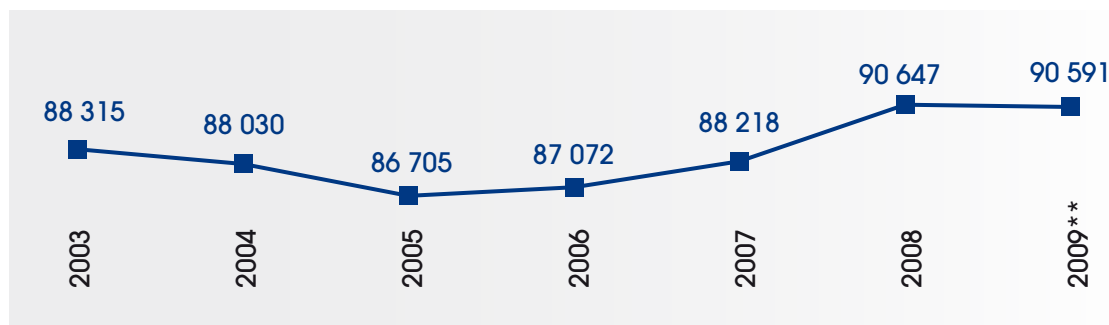
* Données estimées par l'UNEDIC

La branche des services de l'automobile comptabilise 418 393 salariés en 2009. Près de 70% des salariés travaillent dans le commerce ou la réparation de véhicules automobiles.

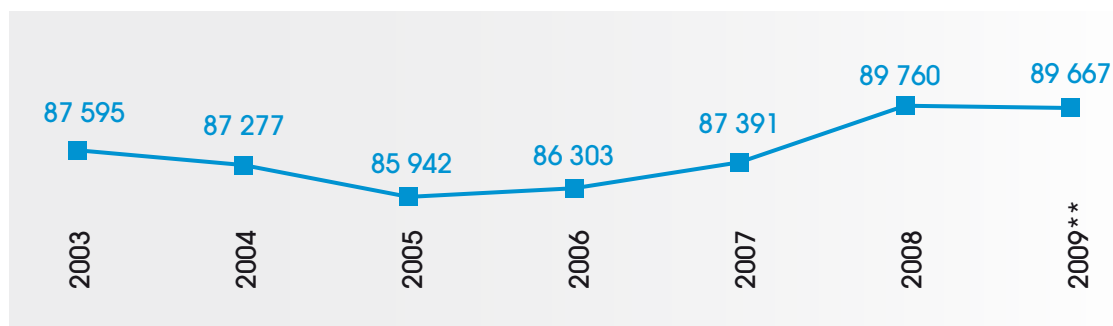
2. Zoom sur les entreprises

2.1 - Historique du nombre d'entreprises

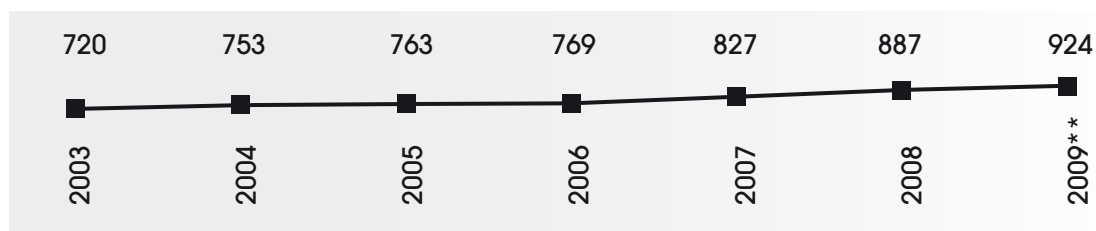
TOTAL CODES NAF



CODES NAF ENTIERS



CODES NAF PARTAGÉS*



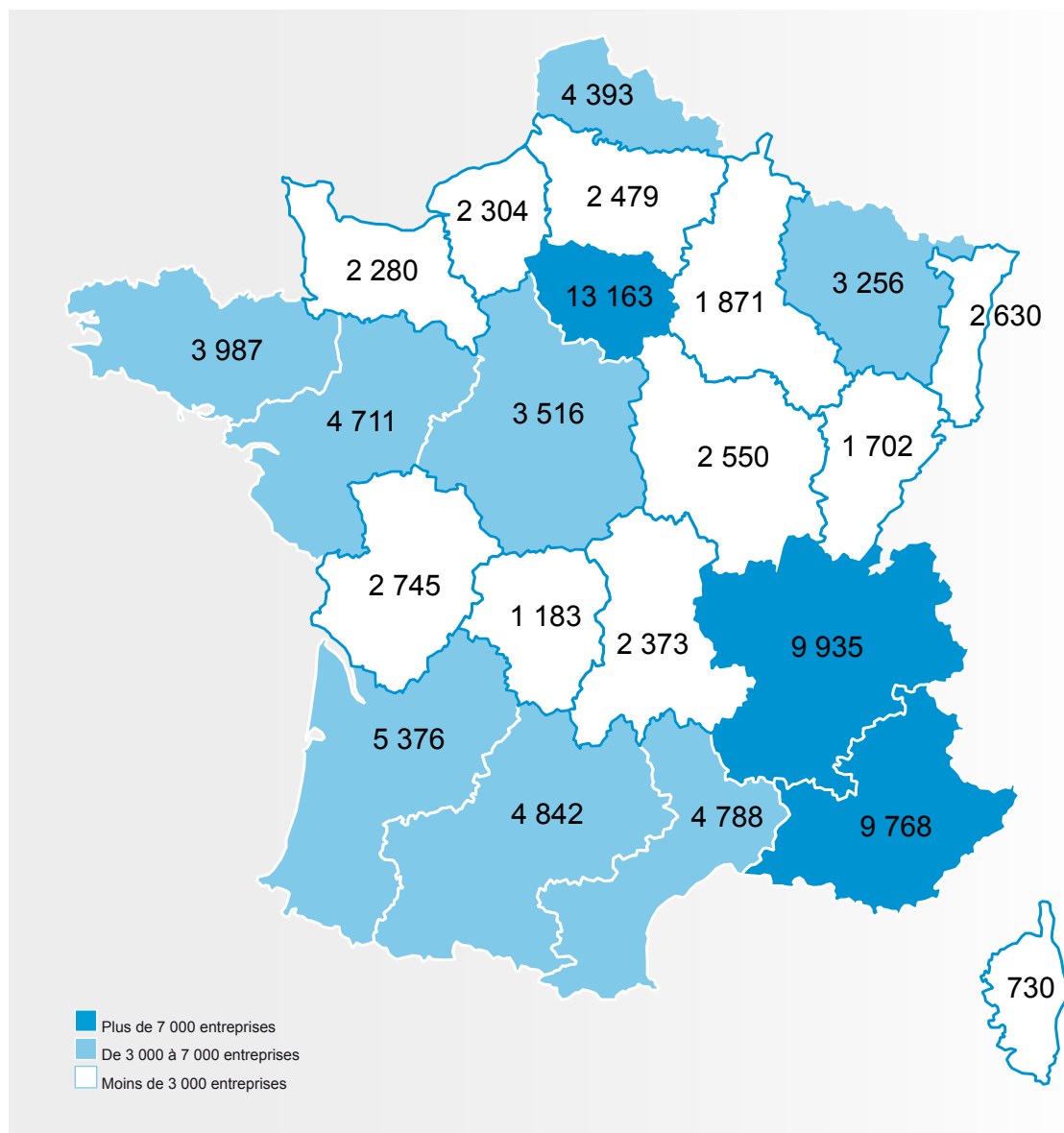
Source : INSEE - SIRENE

* Données estimées par l'ANFA entre 2003 et 2007

** Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2008

Depuis 2005, le nombre d'entreprises de la branche augmente. On observe une hausse de 4,5% du nombre d'entreprises entre 2005 et 2009.

2.2 - Répartition des entreprises par région en 2009



Maillées sur tout le territoire, ces entreprises offrent un service de proximité pour l'utilisateur de l'automobile.

À elles seules, les régions Île-de-France, PACA et Rhône-Alpes représentent 36% de l'ensemble des entreprises de la branche.



Les 5 départements les moins dotés en entreprises de la branche sont :

- Lozère
- Territoire de Belfort
- Creuse
- Ariège
- Hautes-Alpes

2.4 - Répartition des entreprises selon leur taille

MOINS DE 10 SALARIÉS



Source : INSEE - SIRENE

*Données estimées par l'ANFA entre 2003 et 2007 pour les codes NAF partagés

** Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2008

10 SALARIÉS ET PLUS



Source : INSEE - SIRENE

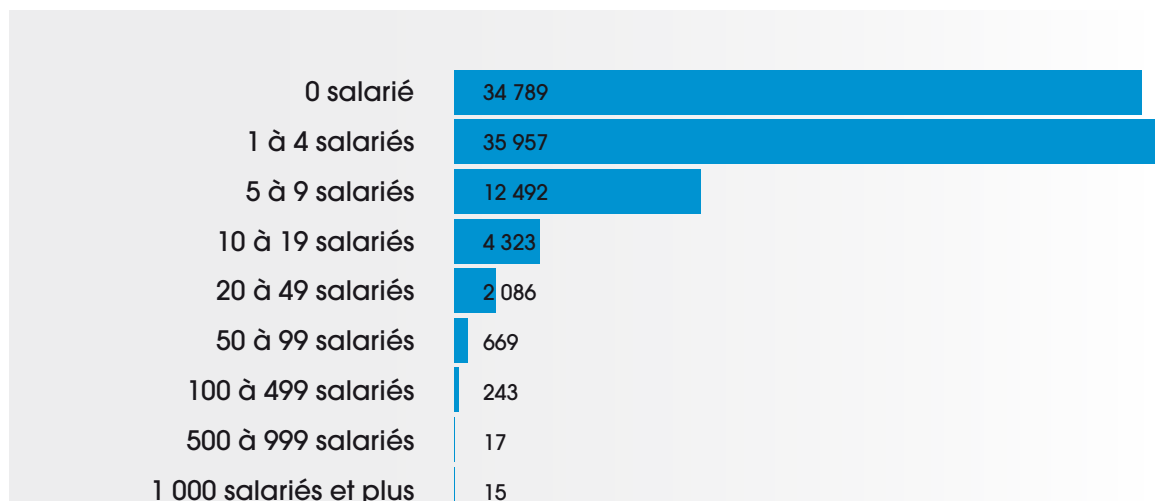
*Données estimées par l'ANFA entre 2003 et 2007 pour les codes NAF partagés

** Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2008

Depuis 2005, les entreprises de moins de 10 salariés ne cessent d'augmenter : + 4,9% entre 2005 et 2009.

La branche des services de l'automobile est essentiellement constituée de petites entreprises artisanales : 78,1% d'entre elles ont moins de 5 salariés. La branche comptabilise également quelques très grosses entreprises : 32 entreprises ont chacune 500 salariés et plus.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES DE LA BRANCHE PAR TAILLE D'ENTREPRISE EN 2009



Source : Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2008

2.5 - Répartition des entreprises selon leur taille et leur activité principale en 2009



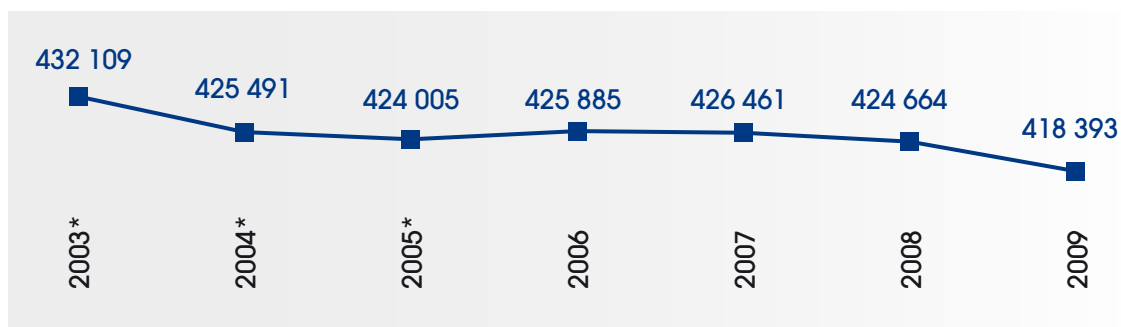
Source : Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2008

Parmi les 90 591 entreprises de la branche, 38 % n'ont pas de salarié, 53 % emploient entre 1 et 9 salariés et 8 % sont des entreprises de 10 salariés et plus.

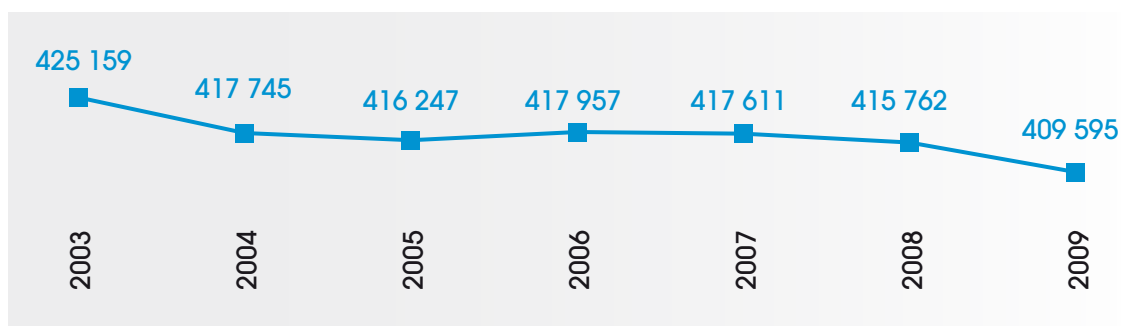
3. Zoom sur les emplois

3.1 - Historique du nombre de salariés

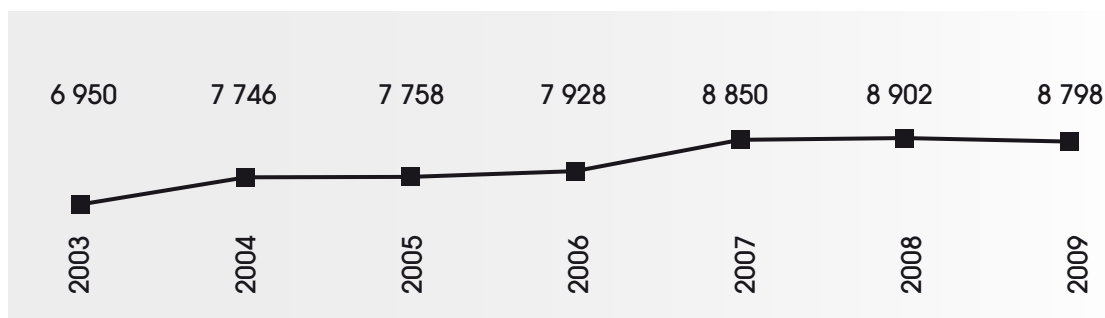
TOTAL CODES NAF



CODES NAF ENTIERS



CODES NAF PARTAGÉS*



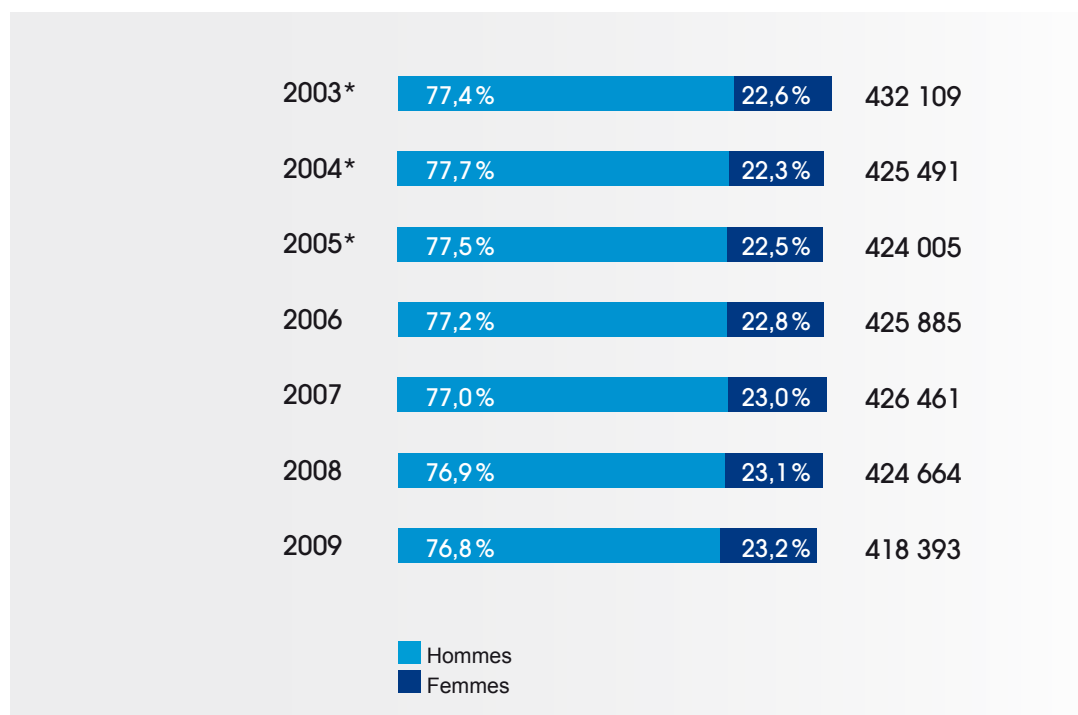
Source : UNEDIC

* Données estimées par l'ANFA entre 2003 et 2005 pour les codes NAF partagés

Depuis 2003, l'emploi dans la branche des services de l'automobile ne cesse de diminuer : - 3,2 % entre 2003 et 2009.

3.2 - Répartition des salariés selon le sexe

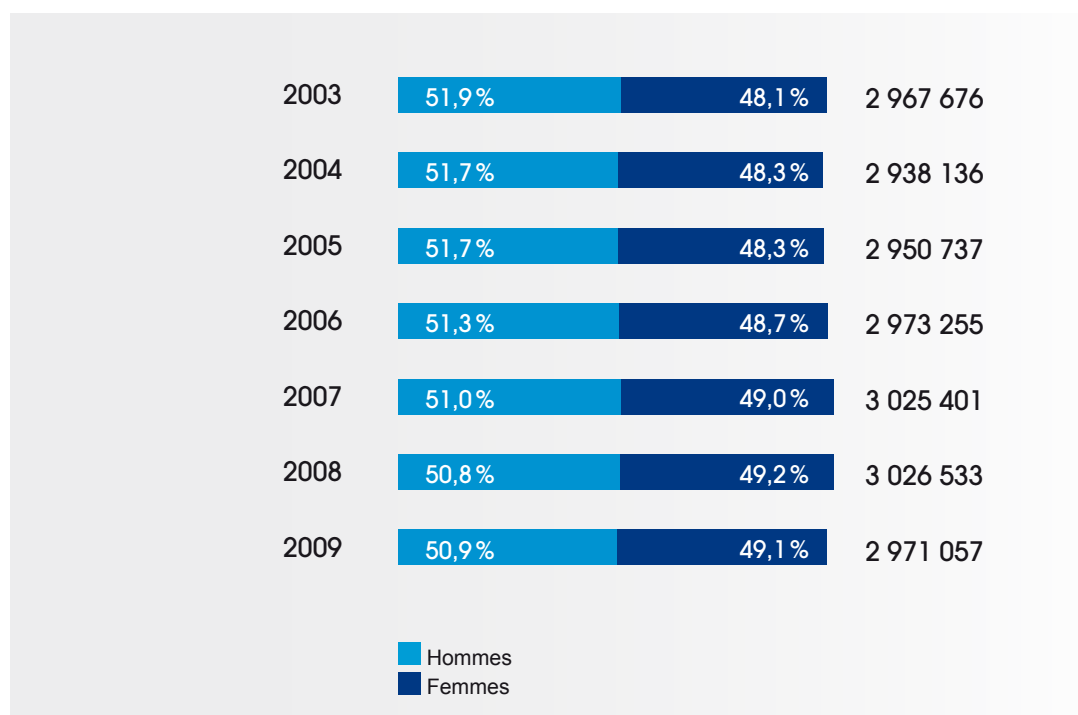
BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE



Source : UNEDIC

* Données estimées par l'ANFA entre 2003 et 2005 pour les codes NAF partagés

SECTEUR DU COMMERCE**



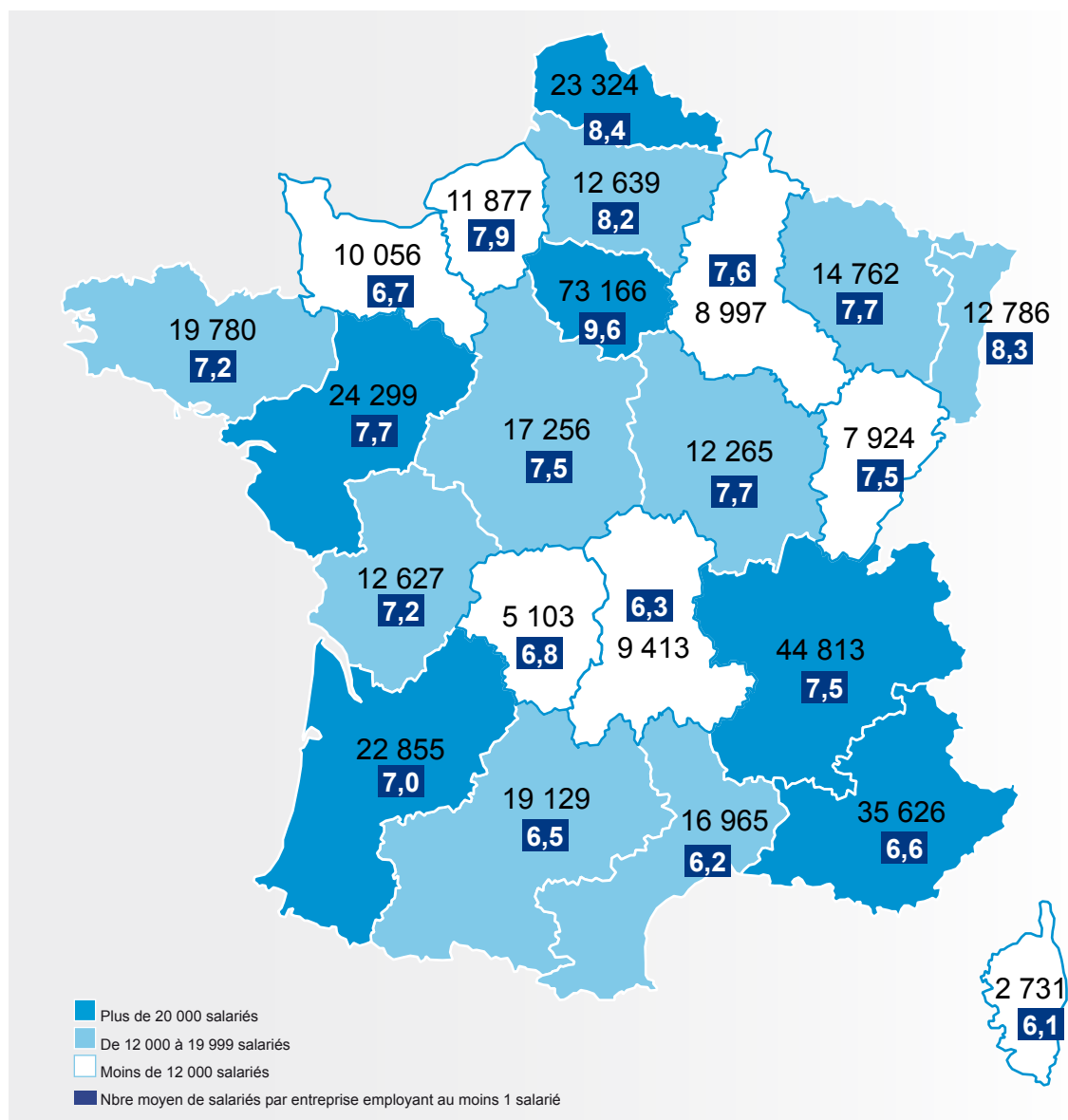
Source : UNEDIC

** Commerce=Commerce, répar. automobile & motocycle(G)

Les salariés de la branche des services de l'automobile sont pour 77 % des hommes. Malgré la baisse de l'emploi entre 2003 et 2009, la part des femmes croît passant de 22,6 % en 2003 à 23,2 % en 2009.

En comparaison, la part des femmes du grand secteur du Commerce augmente également sur la même période passant de 48,1 % en 2003 à 49,1 % en 2009.

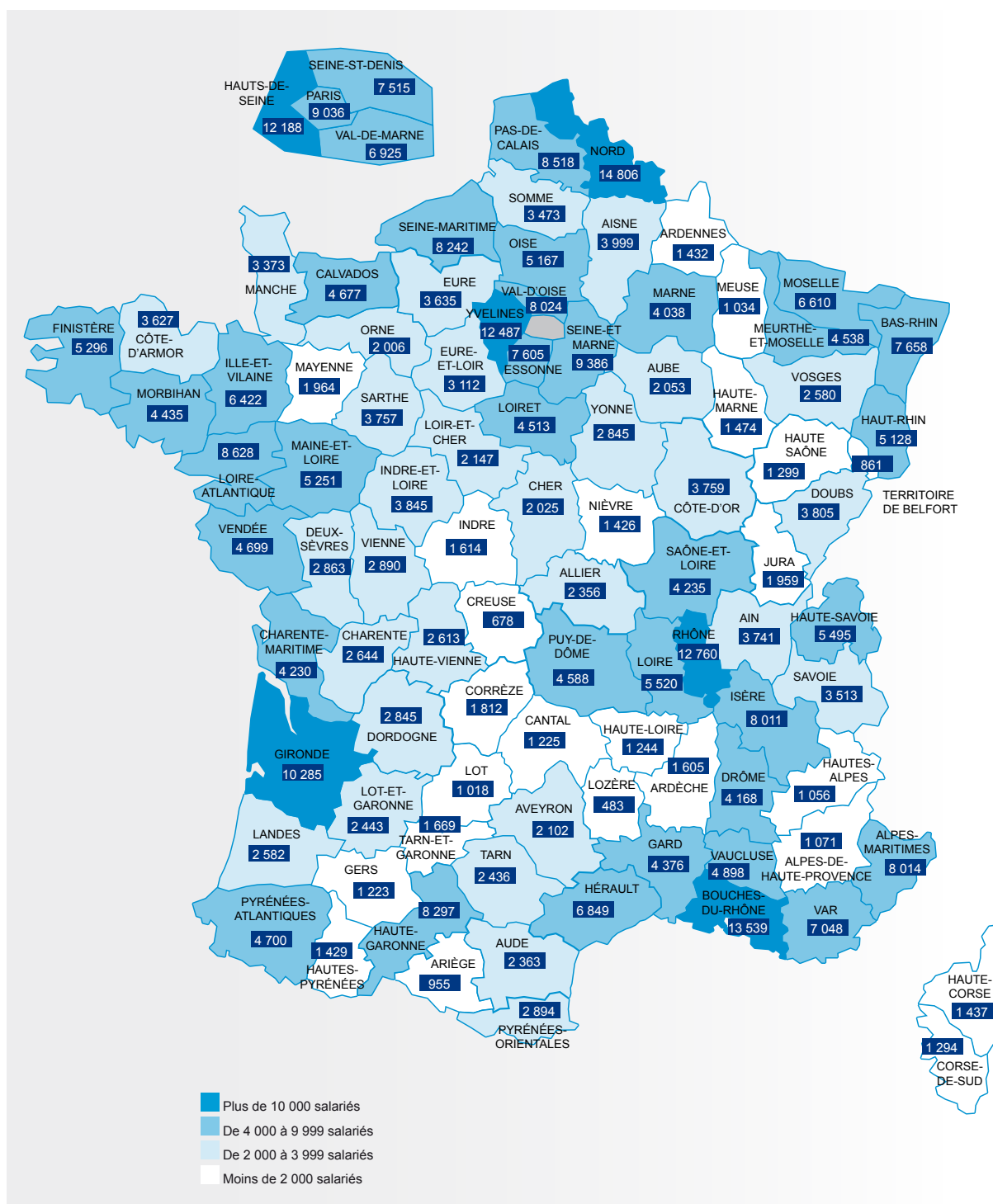
3.3 - Répartition par région des salariés et du nombre moyen de salariés par entreprise employant au moins 1 salarié en 2009



Source :
 Salariés : UNEDIC
 Entreprises : données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE-SIRENE 2008 pour l'indicateur

L'effectif salarié moyen par entreprise employant au moins un salarié est de 7,5. Des contrastes existent entre les régions du Nord comme par exemple le Nord-Pas-de-Calais, l'Île-de-France et les Pays-de-la-Loire qui enregistrent un effectif supérieur à 8 et les régions du Sud, comme le Languedoc-Roussillon, PACA et Midi-Pyrénées qui comptent en moyenne moins de 7 salariés par entreprise.

3.4 - Répartition par département des salariés en 2009



Les 5 départements les plus représentés en salariés de la branche sont :

- Nord
- Bouches-du-Rhône
- Rhône
- Yvelines
- Hauts-de-Seine

Les 5 départements les moins représentés en salariés de la branche sont :

- Lozère
- Creuse
- Territoire de Belfort
- Ariège
- Lot

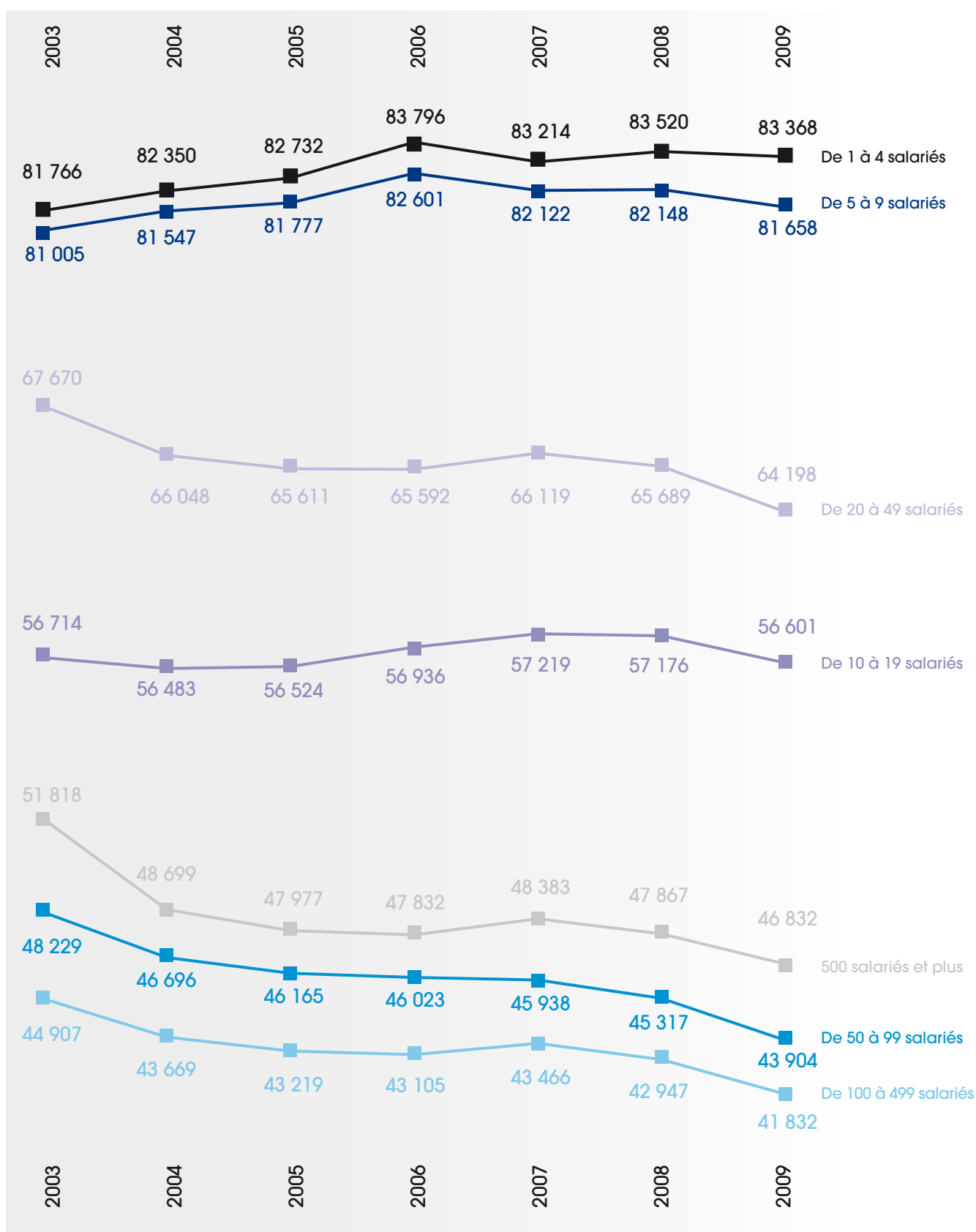
3.5 - Répartition des salariés selon le sexe et l'activité principale de l'entreprise en 2009

Libellé	Code NAF	Effectif salarié	% de femmes
Commerce Automobile	4511Z	177 386	19,7%
	4519Z	14 769	16,5%
	Total	192 155	19,4%
Réparation Automobile	4520A	106 159	19,4%
	4520B	6 006	14,4%
	Total	112 165	19,2%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	24 256	18,1%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	20 635	47,3%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	13 137	20,3%
	4764Z	1 022	20,9%
	9529Z	233	19,3%
	Total	14 392	20,3%
Contrôle technique automobile	7120A	11 332	18,0%
Écoles de conduite	8553Z	23 471	49,8%
	8559B	88	52,3%
	Total	23 559	49,8%
Location courte durée	7711A	11 421	39,4%
	7739Z	171	36,8%
	Total	11 592	39,3%
Location longue durée	7711B	2 548	48,1%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	1 507	19,3%
	4532Z	1 023	17,4%
	Total	2 530	18,5%
Parcs de stationnement	5221Z	2 042	22,1%
Stations de lavage	8129B	1 187	53,3%
Total		418 393	23,2%

Source : UNEDIC

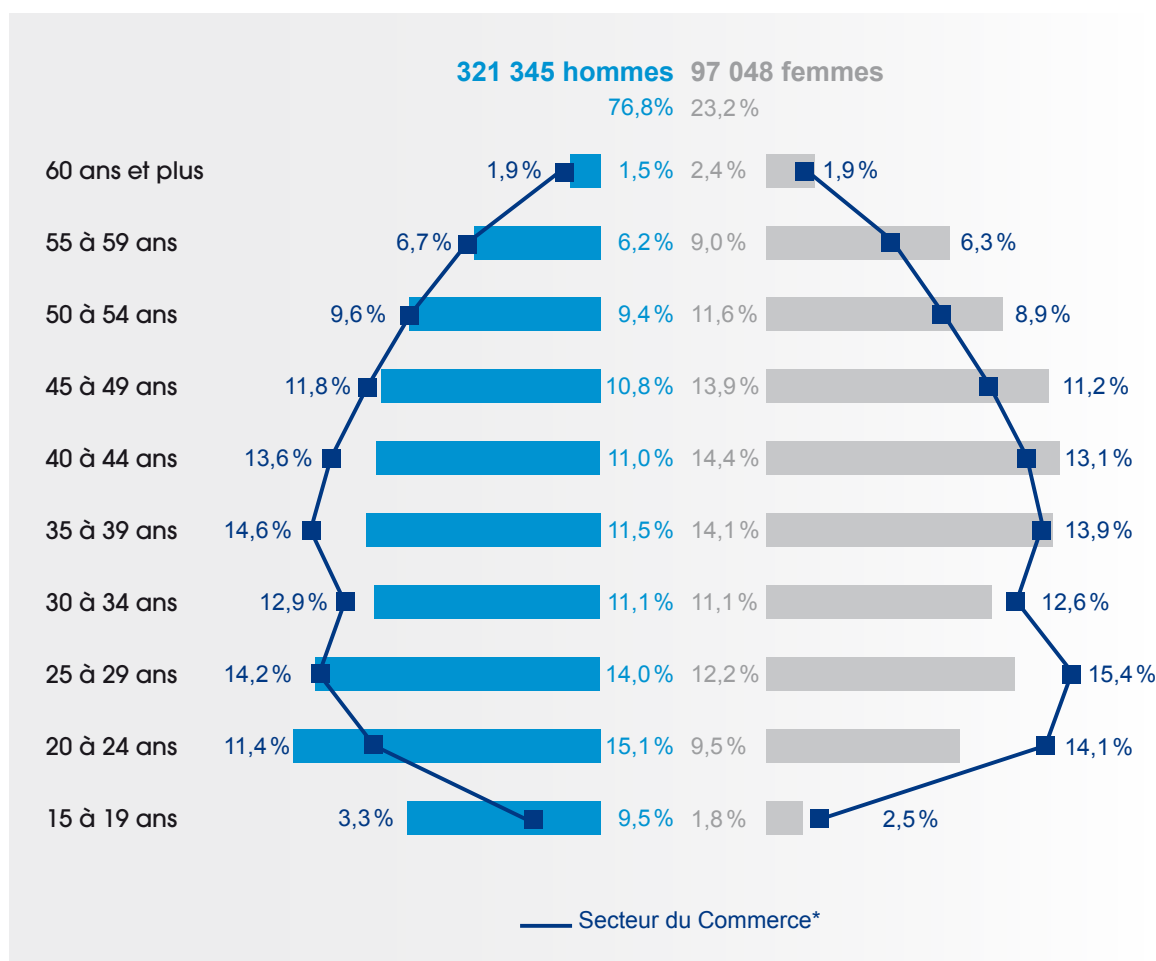
Si la part des femmes parmi les salariés est de 23,2% en moyenne pour la branche des services de l'automobile, cette répartition est variable selon les activités : la part des femmes salariées est pratiquement de 50% pour le commerce de détail de carburants, l'enseignement de la conduite ou la location longue durée. Par contre, elle sont peu nombreuses (moins de 18%) dans le commerce ou la réparation de Véhicules Industriels et d'utilitaires (codes NAF 45.19Z et 45.20B) ou dans le contrôle technique automobile.

3.6 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise



Source : Données INSEE - DADS 2008 pour les codes NAF entiers / Données IRPAUTO pour les codes NAF partagés / Estimations traitement ANFA

3.7 - Répartition des salariés selon l'âge et le sexe en 2009



Source : IRPAUTO - estimations 2009 traitement ANFA

* secteur G : Commerce ; Réparation d'automobiles et de motocycles

La démographie de la branche est caractérisée par une population salariée masculine jeune, près de 25% des salariés ont moins de 25 ans. Ceci s'explique par l'emploi d'une population ouvrière jeune, notamment lié à l'embauche d'apprentis. 23% des femmes salariées dans la branche ont plus de 50 ans contre 17,1% dans l'ensemble du Commerce.

3.8 - Âge moyen des salariés selon l'activité principale de l'entreprise en 2009

Libellé	Code NAF	Âge moyen	55 ans et plus
Commerce Automobile	4511Z	37,3	9,1%
	4519Z	38,2	11,0%
	Total	37,4	9,3%
Réparation Automobile	4520A	35,0	7,4%
	4520B	37,4	9,8%
	Total	35,2	7,50%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	35,6	5,5%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	35,8	9,5%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	33,1	5,2%
	4764Z	34,7	7,6%
	9529Z	34,0	NS
	Total	33,2	5,4%
Contrôle technique automobile	7120A	39,8	10,4%
Écoles de conduite	8553Z	39,5	13,1%
	8559B	40,5	NS*
	Total	39,5	13,1%
Location courte durée	7711A	37,5	8,8%
	7739Z	28,8	NS
	Total	37,4	8,8%
Location longue durée	7711B	37,1	4,3%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	37,7	8,9%
	4532Z	35,6	8,8%
	Total	36,7	8,9%
Parcs de stationnement	5221Z	36,2	17,3%
Stations de lavage	8129B	41,0	11,4%
Total		36,5	8,5%

Source : IRPAUTO 2009

* Effectifs non significatifs

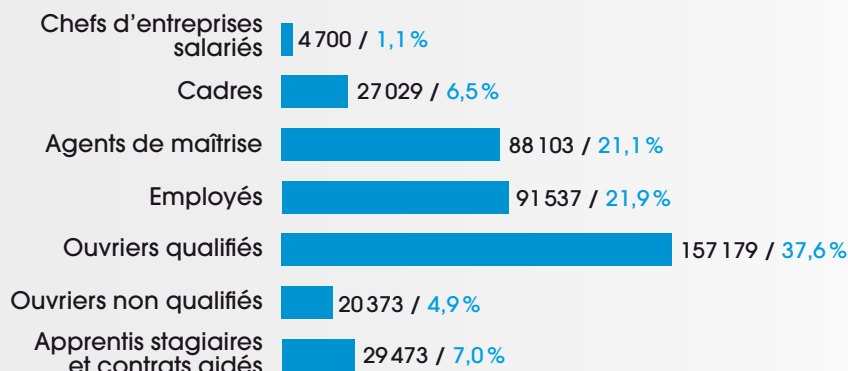
L'âge moyen des salariés est de 36,5 ans. Pour comparaison, l'âge moyen des salariés de l'ensemble du Commerce est de 37,9 ans (source : INSEE DADS 2008).

La population salariée la plus jeune est celle du commerce et de la réparation de cycles et motocycles. Les salariés de la réparation automobile et du commerce d'équipements sont plus jeunes que la moyenne de la branche.

L'âge moyen est plus élevé dans les secteurs autres que ceux du commerce et de la réparation.

Le nombre de seniors semble particulièrement élevé dans certains secteurs composés de petites unités, comme les parcs de stationnement, les écoles de conduite et le contrôle technique automobile.

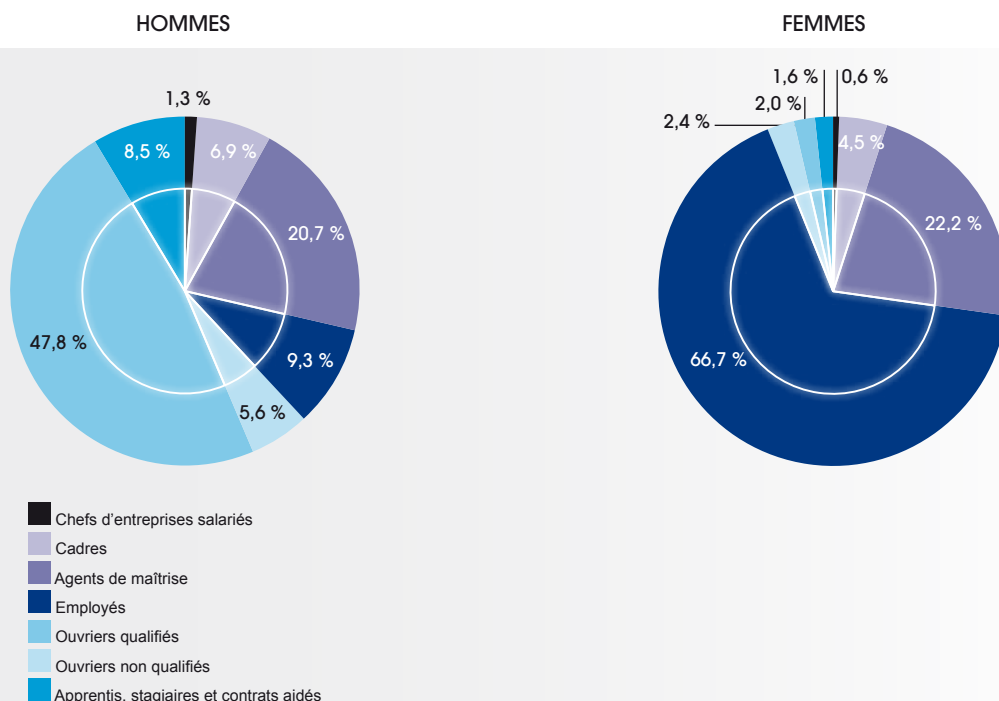
3.9 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles en 2009



Source : INSEE / DADS - estimations 2009 traitement ANFA

Les ouvriers qualifiés représentent la population la plus nombreuse. Ils occupent des métiers de mécaniciens ou techniciens automobiles et de carrossiers. La part des apprentis, stagiaires et contrats aidés est particulièrement importante dans la branche puisqu'elle représente 7 % des salariés, contre 3,2 % pour l'ensemble du Commerce (source : INSEE DADS 2008).

3.10 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles et le sexe en 2009



Source : INSEE-DADS - estimations traitement ANFA

Dans la branche des services de l'automobile, les salariés masculins sont majoritairement des ouvriers qualifiés en occupant des postes techniques : mécaniciens, carrossiers, peintres,...

Les femmes, quant à elles, sont à plus de deux tiers employées à des postes administratifs comme secrétaires, employées comptables ou financiers ou encore vendeuses non spécialisées.

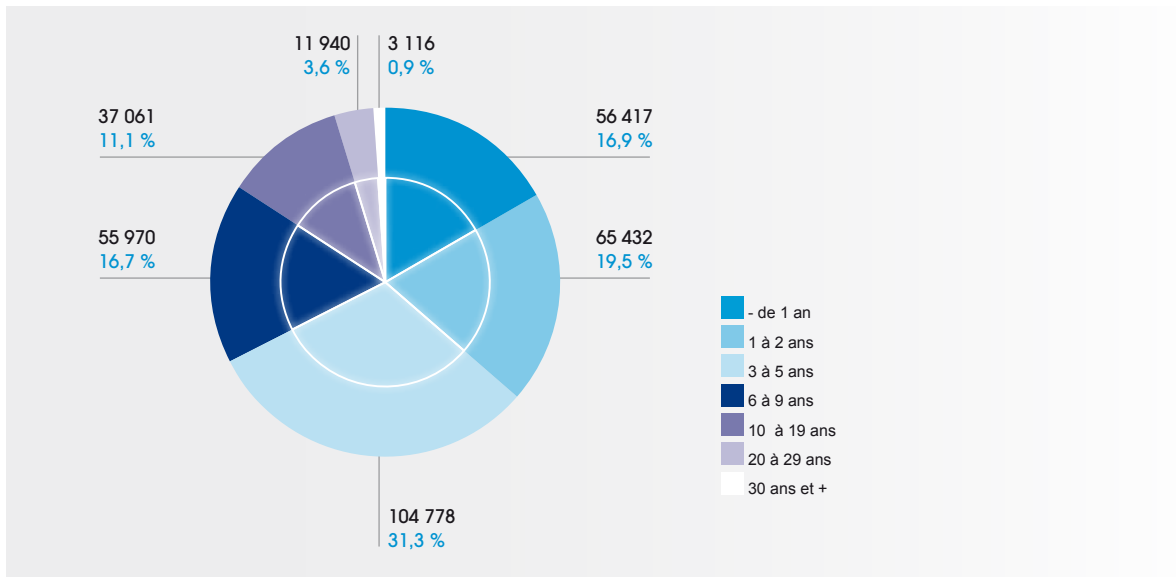
3.11 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles et l'activité principale de l'entreprise en 2009

Libellé	Code NAF	Chefs d'entreprises salariés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Apprentis, stagiaires et contrats aidés	Total
Commerce Automobile	4511Z	1 992	11 460	37 353	38 809	66 639	8 638	12 496	177 386
	4519Z	166	954	3 110	3 231	5 548	719	1 040	14 769
	Total	2 158	12 414	40 463	42 040	72 187	9 357	13 536	192 155
Réparation Automobile	4520A	1 192	6 858	22 354	23 226	39 881	5 169	7 478	106 159
	4520B	67	388	1 265	1 314	2 256	292	423	6 006
	Total	1 260	7 246	23 619	24 540	42 137	5 462	7 901	112 165
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	272	1 567	5 108	5 307	9 112	1 181	1 709	24 256
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	232	1 333	4 345	4 515	7 752	1 005	1 454	20 635
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	148	849	2 766	2 874	4 935	640	925	13 137
	4764Z	11	66	215	224	384	50	72	1 022
	9529Z	3	15	49	51	88	11	16	233
	Total	162	930	3 031	3 149	5 407	701	1 014	14 392
Contrôle technique automobile	7120A	127	732	2 386	2 479	4 257	552	798	11 332
Écoles de conduite	8553Z	264	1 516	4 942	5 135	8 817	1 143	1 653	23 471
	8559B	1	6	19	19	33	4	6	88
	Total	265	1 522	4 961	5 154	8 850	1 147	1 660	23 559
Location courte durée	7711A	128	738	2 405	2 499	4 291	556	805	11 421
	7739Z	2	11	36	37	64	8	12	171
Total	Total	130	749	2 441	2 536	4 355	564	817	11 592
Location longue durée	7711B	29	165	537	557	957	124	179	2 548
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	17	97	317	330	566	73	106	1 507
	4532Z	11	66	215	224	384	50	72	1 023
	Total	28	163	533	554	950	123	178	2 530
Parcs de stationnement	5221Z	23	132	430	447	767	99	144	2 042
Stations de lavage	8129B	13	77	250	260	446	58	84	1 187
Total		4 700	27 029	88 103	91 537	157 179	20 373	29 473	418 393

Source : Données estimées par l'ANFA à partir des données IRPAUTO 2009 et des données UNEDIC 2009

4. Zoom sur les conditions d'emploi

4.1 - L'ancienneté des salariés dans l'entreprise en 2009 (données concernant uniquement les CDI)



Source : Données estimées par l'ANFA à partir des données IRPAUTO 2009 et des données UNEDIC 2009
IRPAUTO précise que ces données ne peuvent être comparées avec les années précédentes car les données définitives sont disponibles 2 ans après.

Près de 68 % des salariés en CDI ont moins de 5 ans dans la même entreprise et près de 15,5 % y ont 10 ans et plus.

4.2 - La durée hebdomadaire du travail selon l'activité principale des entreprises en 2009

Libellé	Code NAF	% des femmes à temps plein	% des hommes à temps plein	% des salariés à temps plein
Commerce Automobile	4511Z	77,2%	97,3%	93,2%
	4519Z	86,7%	98,6%	96,7%
	Total	77,8%	97,4%	93,5%
Réparation Automobile	4520A	54,2%	95,4%	87,0%
	4520B	65,4%	97,7%	92,9%
	Total	54,6%	95,6%	87,4%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	69,5%	96,3%	90,3%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	58,6%	62,8%	60,9%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	60,9%	94,9%	87,9%
	4764Z	44,2%	91,9%	81,8%
	9529Z	41,5%	89,8%	79,8%
	Total	59,6%	94,7%	87,4%
Contrôle technique automobile	7120A	52,1%	92,7%	84,2%
Écoles de conduite	8553Z	63,1%	79,4%	71,1%
	8559B	58,1%	97,1%	78,8%
	Total	63,1%	79,5%	71,2%
Location courte durée	7711A	80,2%	78,5%	79,1%
	7739Z	NS	76,5%	68,4%
	Total	80,1%	78,5%	79,1%
Location longue durée	7711B	88,7%	95,4%	92,6%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	57,5%	96,5%	89,4%
	4532Z	69,5%	96,3%	90,3%
	Total	63,5%	96,4%	89,8%
Parcs de stationnement	5221Z	70,3%	83,8%	81,5%
Stations de lavage	8129B	90,0%	75,5%	78,0%
Total		66,9%	94,6%	88,3%

Source : Données IRPAUTO 2009

NS : effectifs non significatifs

En moyenne, 88 % des salariés de la branche travaillent à temps plein. Globalement, les femmes occupent moins de postes à temps plein que les hommes (66,9 % contre 94,6 %). Cependant, certaines activités enregistrent une part de temps plein faible et ce, quel que soit le sexe :

- le commerce de détail de carburants (62,8 % des hommes y sont en temps plein),
- le lavage (où près de 25 % des hommes sont à temps partiel, contre 10 % des femmes).

4.3 - La nature des contrats de travail par grandes activités de la branche en 2009

Libellé	Code NAF	CDI	CDD	Aidés	Professionnalisation	Apprentissage	Autres	Non renseigné	Total	% CDI*
Commerce Automobile	4511Z	149 760	5 877	22	135	4 365	81	17 147	177 386	93,5%
	4519Z	11 530	418	-	6	380	4	2 431	14 769	93,5%
	Total	161 290	6 295	22	141	4 745	85	19 578	192 155	93,5%
Réparation Automobile	4520A	83 601	4 472	38	54	4 584	82	13 327	106 159	90,1%
	4520B	5 005	204	3	3	157	11	623	6 006	93,0%
	Total	88 607	4 675	41	57	4 741	93	13 951	112 165	90,2%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	19 374	953	10	16	282	15	3 606	24 256	93,8%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	13 502	1 850	2	3	69	27	5 182	20 635	87,4%
	4540Z	10 158	515	4	26	552	12	1 870	13 137	90,2%
	4764Z	800	48	-	1	31	1	141	1 022	90,8%
	9529Z	191	2	-	-	12	1	27	233	92,6%
	Total	11 148	565	4	27	595	14	2 038	14 392	90,2%
Contrôle technique automobile	7120A	9 706	361	1	3	10	15	1 235	11 332	96,1%
	8553Z	18 644	1 463	2	11	11	19	3 320	23 471	92,5%
	8559B	80	7	-	-	-	1	-	88	90,9%
Total	18 724	1 470	2	11	11	11	20	3 320	23 559	92,5%
Location courte durée	7711A	8 354	1 501	-	-	39	9	1 519	11 421	84,4%
	7739Z	81	-	-	-	9	-	81	171	90,0%
	Total	8 435	1 501	-	-	48	9	1 600	11 592	84,4%
Location longue durée	7711B	2 264	120	-	10	88	8	57	2 548	90,9%
	4677Z	1 250	74	-	-	13	1	169	1 507	93,4%
	4532Z	817	40	-	1	12	1	152	1 023	93,8%
Total	2 067	115	115	-	1	25	2	321	2 530	93,6%
Démolisseurs-recycleurs	5221Z	1 252	286	-	1	2	1	500	2 042	81,2%
	8129B	1 066	-	-	-	-	-	121	1 187	100,0%
	Total	337 436	18 190	82	272	10 616	290	51 507	418 393	92,0%

Source : Données estimées par l'ANFA à partir des données IRPAUTO 2009 et des données UNEDIC 2009
* % CDI (Hors Non Renseignés)

Plus de 90 % des salariés bénéficient d'un contrat à durée indéterminée dans la branche des services de l'automobile.

5. Zoom sur l'appareil de formation

La première formation

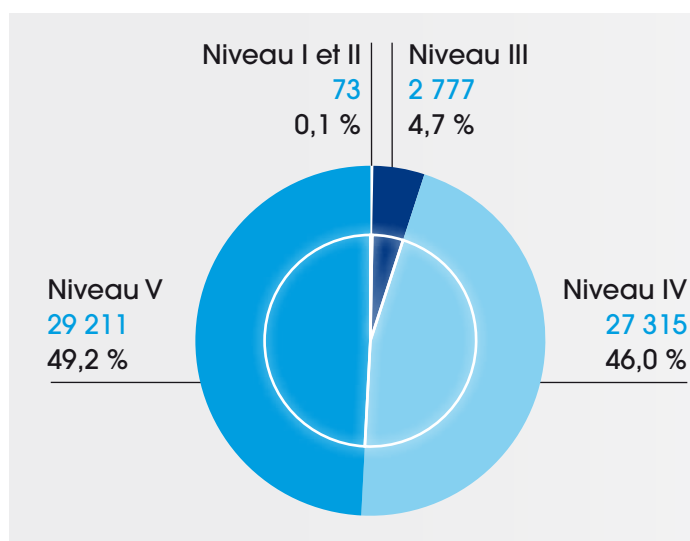
5.1 - Historique depuis 2000 des effectifs selon le mode de formation



Source : ANFA

Les effectifs diminuent depuis la rentrée 2003. Ceci est dû à la baisse des effectifs en apprentissage. À partir de la rentrée 2006, les effectifs sous statut scolaire participent eux-aussi à la baisse globale des effectifs. La branche a perdu près de 25 % de ses apprentis entre les rentrées 2002 et 2009.

5.2 - Répartition des effectifs en formation initiale selon le niveau de formation en 2009 (hors CQP)



49 % des formés le sont au niveau V (CAP, BEP ou MC) et 46 % au niveau IV. La réforme du Bac pro 3 ans, généralisée à la rentrée 2009, va probablement modifier cette répartition dans les années à venir (suppression du BEP).

Source : ANFA

5.3 - Répartition des effectifs en formation initiale selon le diplôme ou le titre visé en 2009

		Effectif	Évolution 2008/2009
CAP	Maintenance des véhicules automobiles, option motocycles	1 127	+ 1,5%
	Maintenance des véhicules automobiles, option véhicules industriels	874	+ 4,3%
	Maintenance des véhicules automobiles, option véhicules particuliers	8 161	+ 7,8%
	Peinture en carrosserie	1 593	+ 0,5%
	Peinture en carrosserie - connexe	714	
	Réparation des Carrosseries	5 023	+ 9,7%
	Sellerie générale	90	+ 2,3%
	Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles	815	- 2,2%
	Total CAP	18 397	+ 6,3%
BEP	Carrosserie - Dominante réparation	2 055	- 59,8%
	Maintenance des véhicules et des matériels, dominante motocycles	723	- 57,7%
	Maintenance des véhicules et des matériels, dominante véhicules industriels	1 032	- 57,2%
	Maintenance des véhicules et des matériels, dominante véhicules particuliers	6 051	- 58,9%
	Total BEP	9 861	- 58,8%
MC	Aménagement et rénovation de véhicules spécifiques	16	- 30,4%
	Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile dominante motocycles	10	- 16,7%
	Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile dominante véhicules industriels	4	- 69,2%
	Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile dominante véhicules particuliers	777	- 2,3%
	Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements	146	- 6,4%
	Total MC	953	- 4,6%
CQP V	Agent d'opérations location	26	+ 188,9%
	Démonteur automobile spécialiste	15	+ 275,0%
	Mécanicien cycles	26	- 13,3%
	Opérateur service rapide	49	+ 4,3%
	Opérateur spécialiste maintenance pneumatiques véhicules industriels	6	- 68,4%
	Opérateur spécialiste service rapide	26	+ 85,7%
	Vendeur motocycles	8	NS
	Total CQP V	156	+ 26,8%
Total niveau V		29 367	-30,7%

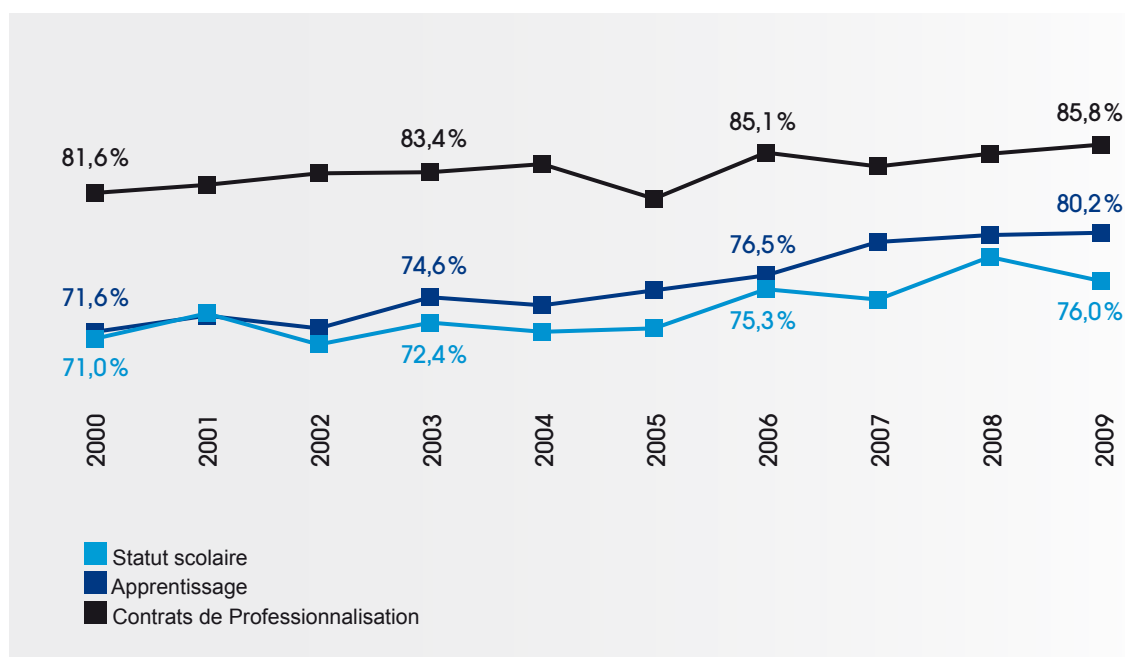
		Effectif	Évolution 2008 / 2009
BAC PRO	Maintenance des véhicules automobiles, option motocycles	900	- 7,6%
	Maintenance des véhicules automobiles, option motocycles (3 ans)	1 105	+ 490,9%
	Maintenance des véhicules automobiles, option voitures particulières	8 303	- 8,7%
	Maintenance des véhicules automobiles, option voitures particulières (3 ans)	8 120	+ 647,0%
	Maintenance des véhicules automobiles, option véhicules industriels	1 392	- 6,1%
	Maintenance des véhicules automobiles, option véhicules industriels (3 ans)	1 323	+ 812,4%
	Réparation des Carrosseries	1 769	+ 49,8%
	Réparation des Carrosseries (3 ans)	2 345	+ 589,7%
	Total BAC PRO	25 257	+ 64,5%
BTn	STI spécialité : génie mécanique, option systèmes motorisés	2 058	- 15,5%
	Total BTn	2 058	- 15,5%
CQP IV	Carrossier-peintre	442	+ 19,8%
	Conseiller technique cycles	12	0,0%
	Contrôleur technique V.L.	12	NS
	Magasinier Vendeur Confirmé en Pièces de Rechange et Accessoires	88	- 15,4%
	Peintre confirmé	48	+ 54,8%
	Technicien confirmé motocycles	124	- 23,9%
	Technicien électricien électronicien automobile	298	- 13,1%
	Technicien électricien électronicien automobile 1 an	465	- 6,4%
	Vendeur itinérant P.R.A.	6	- 60,0%
	Total CQP IV	1 495	- 2,5%
Total niveau IV		28 810	+ 49,1%
BTS	Après-Vente Automobile, option motocycles	70	+ 45,8%
	Après-vente automobile, option véhicules industriels	471	+ 33,1%
	Après-vente automobile, option véhicules particuliers	2 236	- 1,0%
	Total BTS	2 777	+ 4,4%
CQP III	Attaché commercial automobile	6	- 78,6%
	Réceptionnaire après-vente	6	+ 20,0%
	Total CQP III	12	- 63,6%
Titre	Vendeur automobile	318	- 7,8%
	Total Titre	318	- 7,8%
Total niveau III		3 107	+ 2,2%
Licence	Maintenance des systèmes pluri-techniques, option organisation et management des services de l'automobile	51	+ 27,5%
	Total Licence	51	+ 27,5%
Total niveau II		51	+ 27,5%
Diplôme d'ingénieur	Maintenance de Véhicules, option automobile	22	+ 83,3%
	Total Diplôme d'ingénieur	22	+ 83,3%
Total niveau I		22	+ 83,3%
Total formation		61 357	- 5,3%

Source : ANFA

Les effectifs de niveau V diminuent fortement à la rentrée 2009 : - 30,7% entre 2008 et 2009. Cette baisse s'explique en grande partie par la réforme du BAC PRO qui fait disparaître le BEP dès la rentrée 2009 (pas de nouvelles inscriptions en BEP à la rentrée 2009). Toujours en application de cette réforme, les effectifs en BAC PRO explosent : + 64,5% entre 2008 et 2009 et expliquent les pourcentages très importants du tableau.

La filière de formation automobile continue à se diversifier par de nouvelles certifications de Branche (CQP Agent d'opération location par exemple) et par une élévation du niveau de qualification avec l'ouverture du diplôme d'ingénieur «Maintenance de véhicules, option automobile» à la rentrée 2008 et de la licence professionnelle «Maintenance des systèmes pluri-techniques, option organisation et management des services de l'automobile» à la rentrée 2004.

5.4 - Historique des résultats aux examens selon le mode de formation



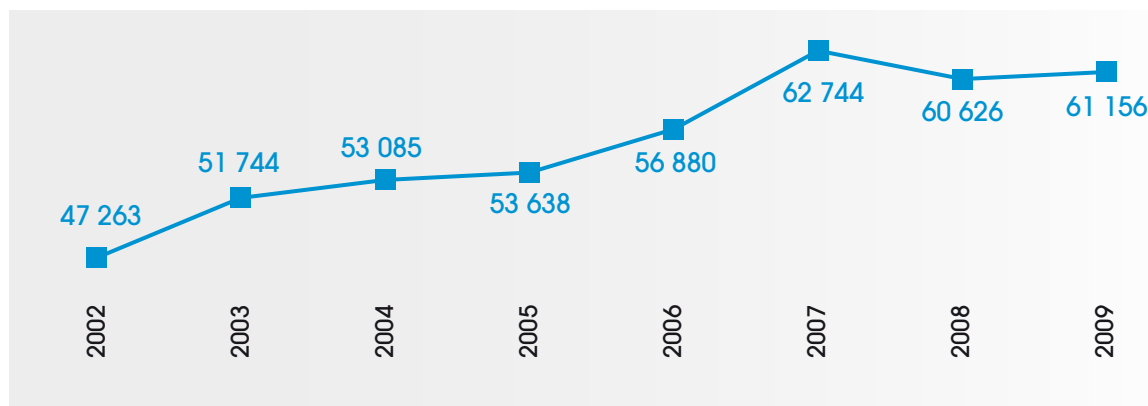
Source : ANFA

Dans la filière automobile, les résultats aux examens en France apparaissent stables depuis 2001 et restent assez élevés : le taux de réussite global est de 78,5% en 2009. À noter tout de même que le taux de réussite aux examens pour les diplômes préparés en contrat de professionnalisation est de loin le meilleur et particulièrement lorsque ceux-ci préparent à des certificats de Branche (CQP).

La formation continue

5.5 - Historique des salariés en formation continue

NOMBRE DE SALARIÉS FORMÉS



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement

Le nombre de salariés dont la formation est prise en charge par l'ANFA a suivi une progression régulière entre 2002 et 2007 et se stabilise depuis à près de 61 200 salariés. Par an, cela représente 1 salarié sur 6 qui bénéficie d'au moins une formation.

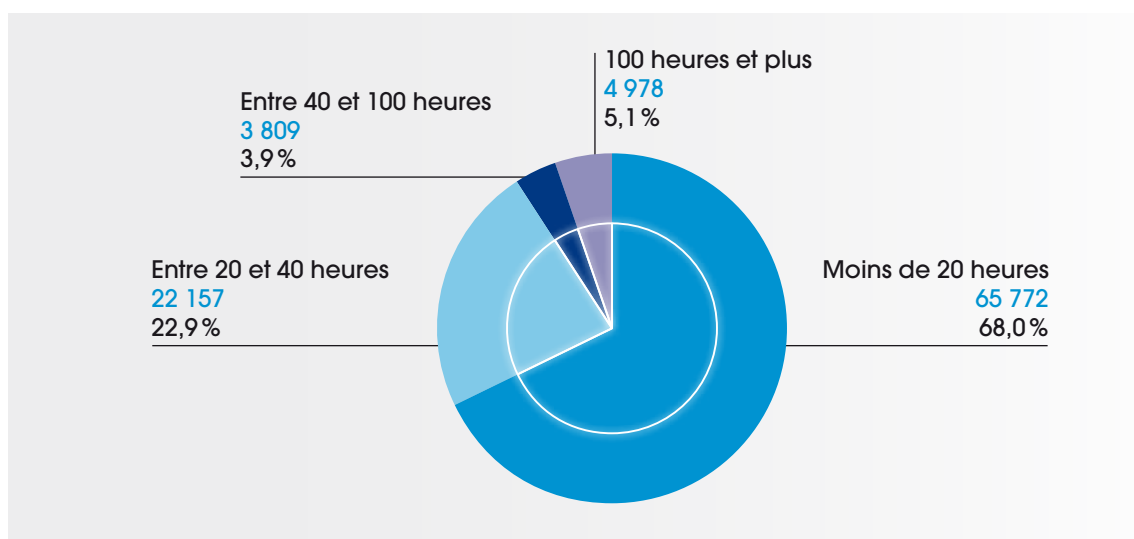
5.6 - Historique des salariés en formation continue par sexe



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement

Parmi les 61 156 salariés de la branche dont la formation a été prise en charge par l'ANFA en 2009, 14,7 % sont des femmes et 85,3 % sont des hommes.

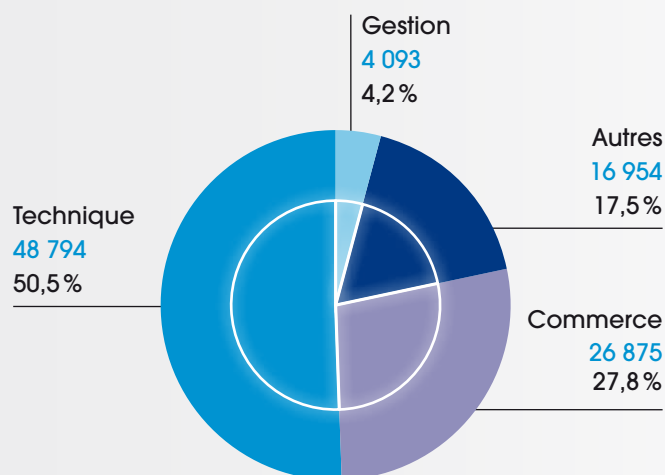
5.7 - Répartition des stagiaires en formation continue selon la durée de la formation en 2009



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement

Sur les 96 716 stagiaires pris en charge par l'ANFA en 2009, 5 % ont suivi une formation longue de 100 heures et plus et 68 % sont partis moins de 3 jours en formation.

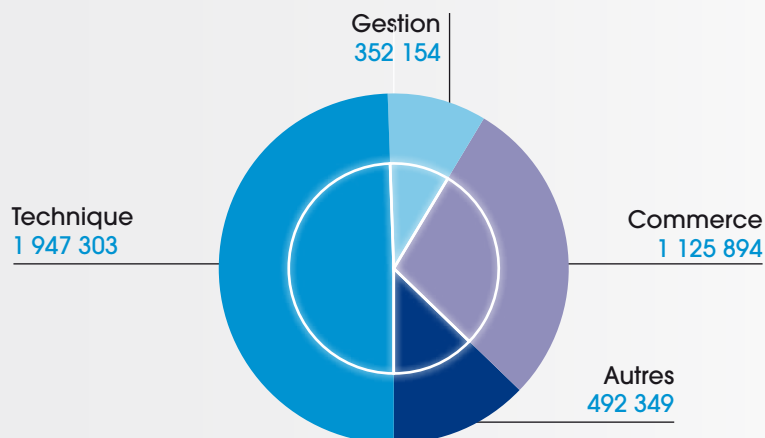
5.8 - Répartition des stagiaires en formation continue selon la nature de la formation en 2009



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement

Le domaine technique prédomine avec 50% des stagiaires ayant suivi une formation, les formations commerciales constituant le second domaine de formation.

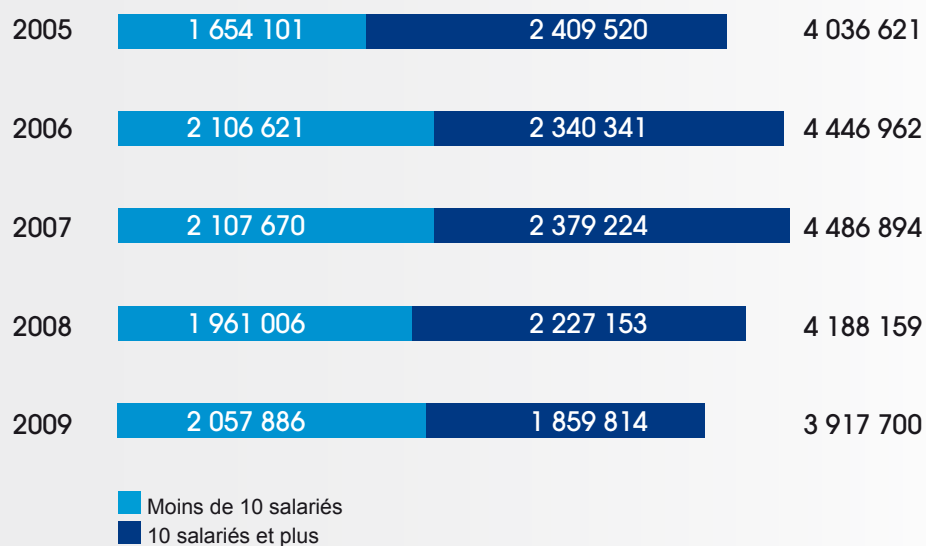
5.9 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA selon la nature de la formation en 2009



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement

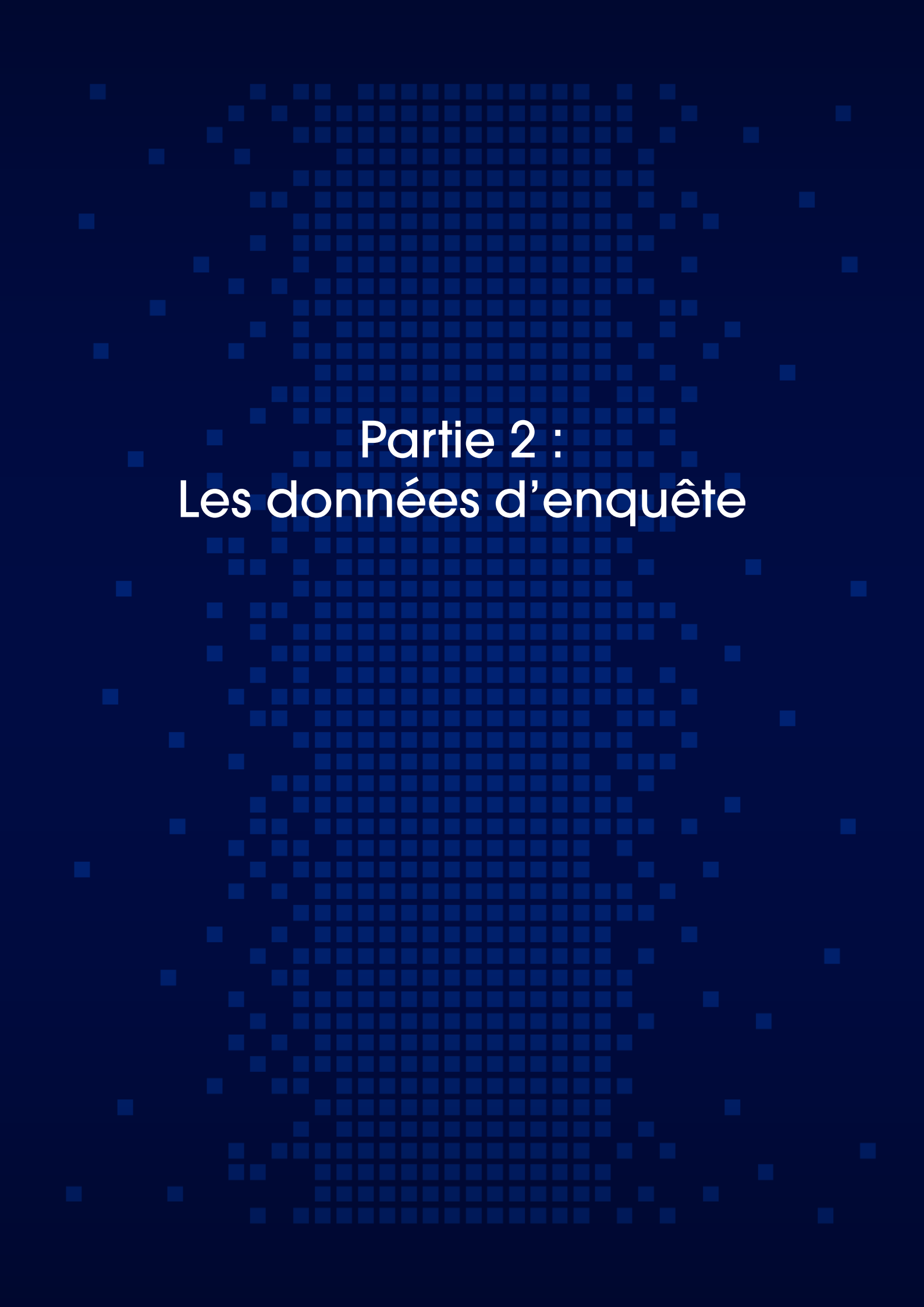
3 917 700 heures de formation ont été prises en charge par l'ANFA en 2009 et près de 50 % le sont dans le domaine technique.

5.10 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA selon la taille de l'entreprise



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement

En 2009, près de 4 millions d'heures de formation ont été prises en charge par l'ANFA. Toujours en 2009, le volume d'heures de formation prises en charge par l'ANFA s'est inversé au profit des entreprises de moins de 10 salariés.



Partie 2 : Les données d'enquête

1 - Les mouvements de personnel

1.1 - Nombre d'embauches

HISTORIQUE DU TAUX D'EMBAUCHE

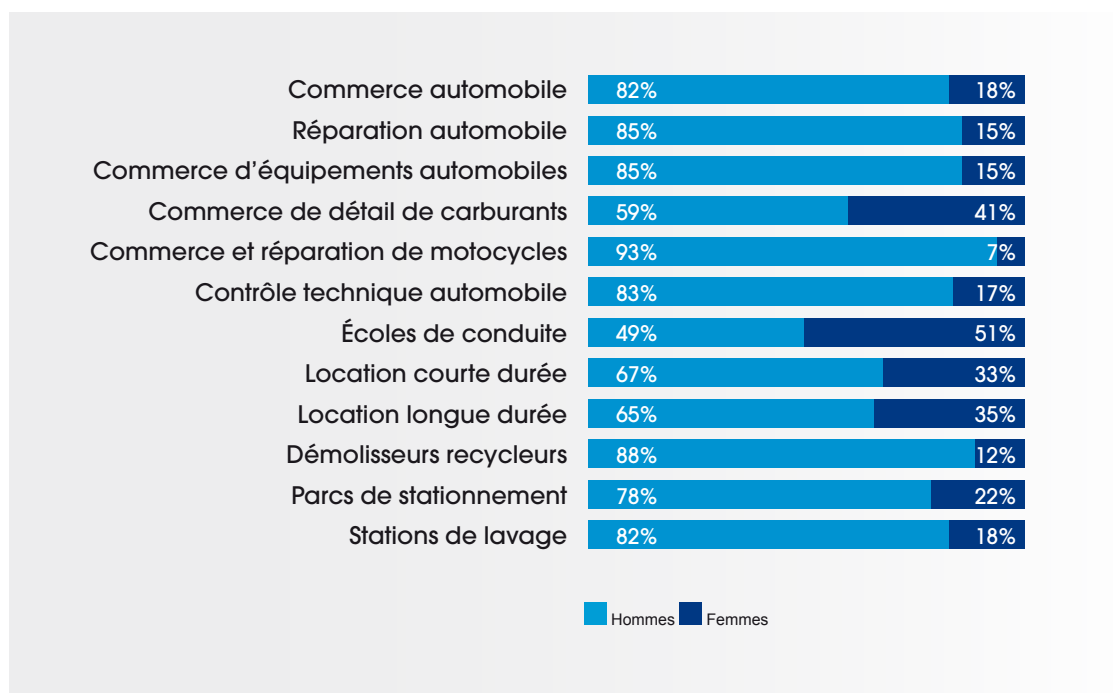


	Salariés embauchés	Taux d'embauche en 2009	Taux d'embauche en 2008
Commerce automobile	21 829	11,4%	13,0%
Réparation automobile	18 376	16,4%	19,0%
Commerce d'équipements automobiles	3 507	14,5%	ND
Commerce de détail de carburants	3 163	15,3%	46,0%
Commerce et réparation de motocycles	2 508	17,4%	23,0%
Contrôle technique automobile	1 708	15,1%	11,0%
Écoles de conduite	2 980	12,6%	17,0%
Location courte durée	1 041	9,0%	30,0%
Location longue durée	123	4,8%	6,0%
Démolisseurs recycleurs	146	5,8%	4,0%
Parcs de stationnement	348	17,0%	16,0%
Stations de lavage	11	0,9%	11,0%
Ensemble	55 740	13,3%	17,0%

Source : IRP AUTO

Note de lecture : le taux d'embauche atteint 13% en 2009, ce qui représente près de 56 000 embauches.

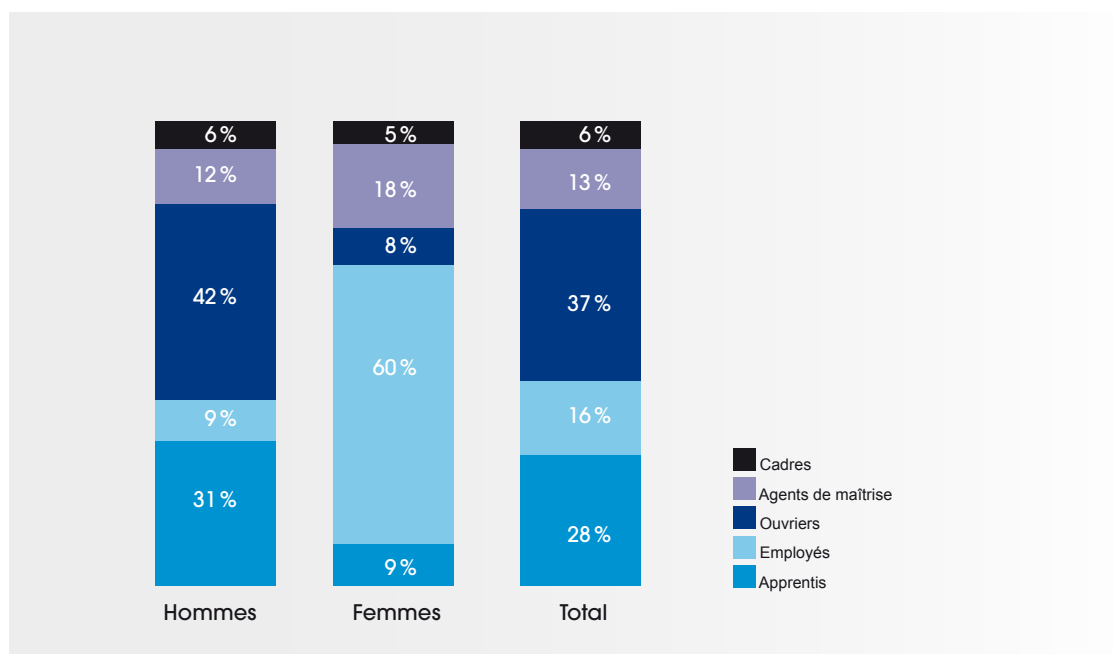
1.1.1 - Répartition des embauches par sexe en 2009



Source : IRP AUTO

Note de lecture : conformément à la répartition de la structure des effectifs de la branche, la majorité des embauches concerne des hommes. Les écoles de conduite font figure d'exception.

1.1.2 - Répartition des embauches par catégorie socioprofessionnelle en 2009



Source : IRP AUTO

Note de lecture : globalement, le tiers des embauches en 2009 concerne des ouvriers. Cette répartition s'avère nettement différenciée selon le sexe.

1.1.3 - Répartition des embauches selon l'activité principale des entreprises

	Salariés embauchés	Taux d'embauche en 2009	Taux d'embauche en 2008
Commerce automobile	21 829	39,2%	32,6%
Réparation automobile	18 376	33,0%	37,2%
Commerce d'équipements automobiles	3 507	6,3%	ND
Commerce de détail de carburants	3 163	5,7%	12,5%
Commerce et réparation de motocycles	2 508	4,5%	4,7%
Contrôle technique automobile	1 708	3,1%	1,6%
Écoles de conduite	2 980	5,3%	4,9%
Location courte durée	1 041	1,9%	4,5%
Location longue durée	123	0,2%	0,4%
Démolisseurs recycleurs	146	0,3%	0,4%
Parcs de stationnement	348	0,6%	1,0%
Stations de lavage	11	0,0%	0,2%
Ensemble	55 740	100,0%	100,0%

Source : IRP AUTO

Note de lecture : près des trois quarts des embauches concernent le commerce et la réparation automobile.

1.2 - Nombre de départs

HISTORIQUE DU TAUX DE DÉPART



TAUX DE RÉPONSE : 100%

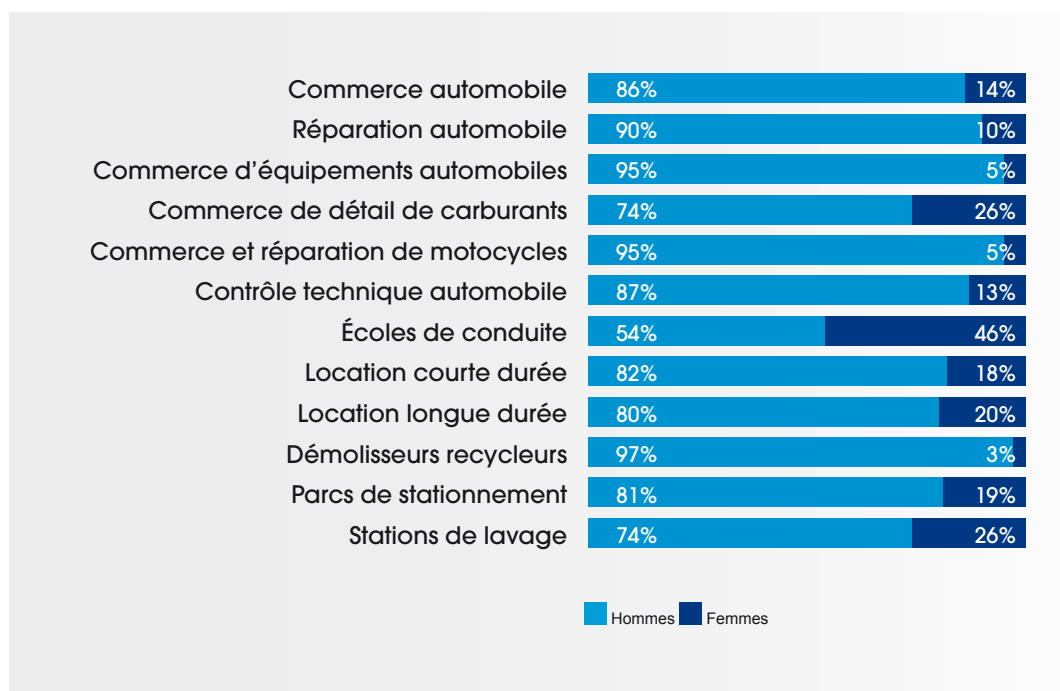
	Nombre de départs	Taux de départ en 2009	Taux de départ en 2008
Commerce automobile	29 022	15,1%	15,0%
Réparation automobile	17 650	15,7%	19,0%
Commerce d'équipements automobiles	3 456	14,2%	ND
Commerce de détail de carburants	3 399	16,5%	49,0%
Commerce et réparation de motocycles	2 918	20,3%	23,0%
Contrôle technique automobile	1 165	10,3%	6,0%
Écoles de conduite	2 272	9,6%	12,0%
Location courte durée	1 451	12,5%	30,0%
Location longue durée	165	6,5%	4,0%
Démolisseurs recycleurs	37	1,5%	6,0%
Parcs de stationnement	368	18,0%	8,0%
Stations de lavage	108	9,1%	11,0%
Ensemble	62 011	14,8%	18,0%

Source : I+C

Note de lecture : le taux de départ atteint quasiment 15 %, soit un ratio supérieur à celui des embauches.

1.2.1 - Répartition des départs par sexe en 2009

TAUX DE RÉPONSE : 100%



Source : I+C

Note de lecture : conformément à la répartition de la structure des effectifs de la branche, la majorité des départs concerne des hommes. Les écoles de conduite font figure d'exception.

1.2.2 - Répartition des départs par catégorie socioprofessionnelle en 2009

TAUX DE RÉPONSE : 96 %

HOMMES

	Apprentis	Employés	Ouvriers	Agents de maîtrise	Cadres	Total
Commerce automobile	7%	23%	55%	8%	7%	100%
Réparation automobile	19%	16%	64%		1%	100%
Commerce d'équipements automobiles		60%	40%			100%
Commerce de détail de carburants		98%	1%		1%	100%
Commerce et réparation de motocycles	18%	24%	54%	2%	2%	100%
Contrôle technique automobile		100%				100%
Écoles de conduite		100%				100%
Location courte durée		83%	16%		1%	100%
Location longue durée		85%	13%		2%	100%
Démolisseurs recycleurs		95%	5%			100%
Parcs de stationnement		89%			11%	100%
Stations de lavage	3%	60%	37%			100%
Total 2009	10%	32%	51%	4%	4%	100%
Total 2008	10%	36%	42%	5%	7%	100%

Source : I+C

TAUX DE RÉPONSE : 96 %

FEMMES

	Apprentis	Employés	Ouvriers	Agents de maîtrise	Cadres	Total
Commerce automobile	5%	89%		3%	3%	100%
Réparation automobile		90%	10%			100%
Commerce d'équipements automobiles		100%				100%
Commerce de détail de carburants		100%				100%
Commerce et réparation de motocycles		100%				100%
Contrôle technique automobile		100%				100%
Écoles de conduite		100%				100%
Location courte durée		100%				100%
Location longue durée		100%				100%
Démolisseurs recycleurs		100%				100%
Parcs de stationnement		88%		12%		100%
Stations de lavage		100%				100%
Total 2009	2%	93%	2%	2%	1%	100%
Total 2008	2%	85%	5%	4%	4%	100%

Source : I+C

Note de lecture : la moitié des départs concerne des hommes. Les départs des femmes concernent quasi systématiquement des employés.

1.2.3 - Répartition des départs selon l'activité principale des entreprises

TAUX DE RÉPONSE : 100 %

	Année 2009	Année 2008
Commerce automobile	46,8%	37,4%
Réparation automobile	28,5%	35,5%
Commerce d'équipements automobiles	5,6%	ND
Commerce de détail de carburants	5,5%	12,6%
Commerce et réparation de motocycles	4,7%	4,4%
Contrôle technique automobile	1,9%	0,9%
Écoles de conduite	3,7%	3,4%
Location courte durée	2,3%	4,3%
Location longue durée	0,3%	0,2%
Démolisseurs recycleurs	0,1%	0,6%
Parcs de stationnement	0,6%	0,5%
Stations de lavage	0,2%	0,2%
Ensemble	100%	100%

Source : I+C

Note de lecture : près des trois quarts des départs sont concentrés dans le commerce et la réparation automobile.

1.2.4 - Répartition des départs selon le motif en 2009

TAUX DE RÉPONSE : 95 %

Répartition des départs selon les principales catégories professionnelles en 2009

HOMMES

	Apprentis	Employés	Ouvriers	Agents de maîtrise	Cadres	Ensemble
Démissions		57%	47%	57%	38%	47%
Fin CDD, fin de période d'essai		16%	11%		4%	11%
Fin apprentissage	100%					8%
Licenciement personnel		6%	9%	9%	4%	7%
Licenciement économique		5%	6%	19%		5%
Retraite, préretraite		4%	11%	5%	29%	9%
Rupture conventionnelle		10%	9%	10%	13%	9%
Autres		2%	7%		12%	5%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : I+C

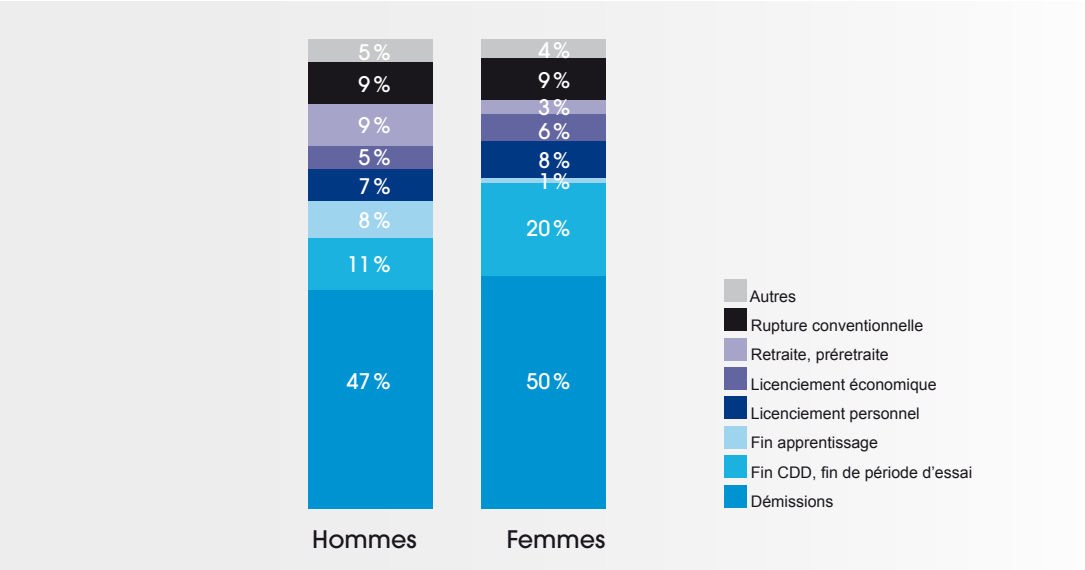
FEMMES

	Apprentis	Employés	Ouvriers	Agents de maîtrise	Cadres	Ensemble
Démissions		54%	50%	50%		50%
Fin CDD, fin de période d'essai		23%				20%
Fin apprentissage	100%					1%
Licenciement personnel		3%		50%	100%	8%
Licenciement économique		4%	50%			6%
Retraite, préretraite		3%				3%
Rupture conventionnelle		9%				9%
Autres		4%				4%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : I+C

Répartition des départs par sexe selon le motif en 2009

TAUX DE RÉPONSE : 95 %



Source : I+C

Note de lecture : quel que soit le sexe, un départ sur deux fait suite à une démission.

1.3 - Solde embauches-départs en 2009

TAUX DE RÉPONSE : 100%

	Solde
Commerce automobile	- 7 193
Réparation automobile	+ 726
Commerce d'équipements automobiles	+ 51
Commerce de détail de carburants	- 236
Commerce et réparation de motocycles	- 410
Contrôle technique automobile	+ 543
Écoles de conduite	+ 708
Location courte durée	- 410
Location longue durée	- 42
Démolisseurs recycleurs	+ 109
Parcs de stationnement	- 20
Stations de lavage	- 97
Ensemble	- 6 271

Source : I+C

Note de lecture : globalement, plus de 6 000 salariés ont quitté la branche au cours de l'année 2009.

1.4 - Salariés âgés

1.4.1 - Embauches en 2009 pour deux tranches d'âge : 50 à 54 ans, 55 à 60 ans

	% du total des embauches
Hommes	7 %
Femmes	11 %
Total	8 %

Source : IRP AUTO

	Hommes	Femmes	Ensemble
50-54 ans	61 %	57 %	60 %
55-60 ans	49 %	43 %	40 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : IRP AUTO

	Hommes	Femmes	Ensemble
50-54 ans	74 %	26 %	100 %
55-60 ans	70 %	30 %	100 %
Total	72 %	28 %	100 %

Source : IRP AUTO

Note de lecture : moins de 10 % des embauches concernent des salariés âgés de 50 ans et plus.

1.4.2 - Cumuls emploi-retraite en 2009 : cadres / non cadres

	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres	24%	24%	24%
Non cadres	76%	76%	76%
Ensemble	100%	100%	100%

Source : IRP AUTO

	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres	61%	39%	100%
Non cadres	60%	40%	100%
Ensemble	60%	40%	100%

Source : IRP AUTO

Note de lecture : les trois quarts des cumuls emploi / retraite concernent des non cadres et dans 40 % des cas ce sont des femmes.

2 - Les rémunérations

2.1 - La masse salariale brute

HISTORIQUE DE LA MASSE SALARIALE (EN MILLIONS D'EUROS)



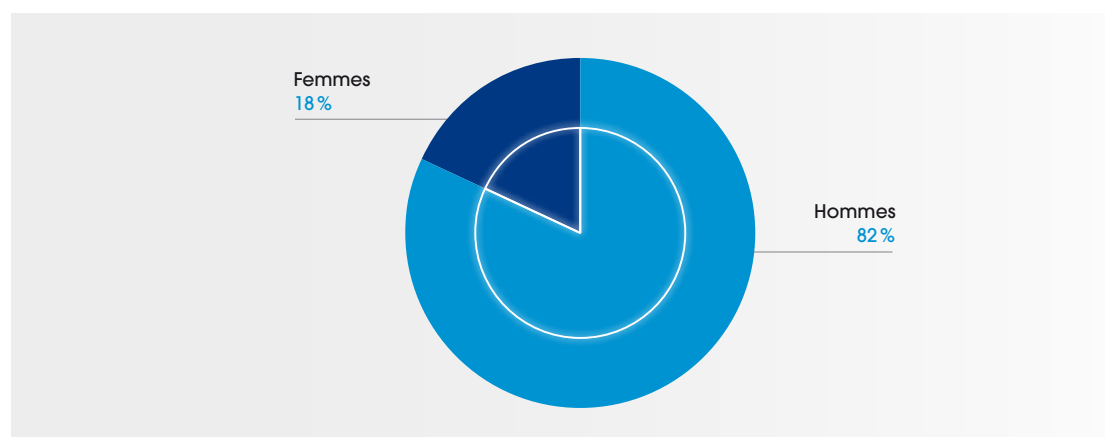
Évolution 2008/2009

+ 0,5%

Source : IRP AUTO

Note de lecture : la masse salariale a progressé entre 2008 et 2009.

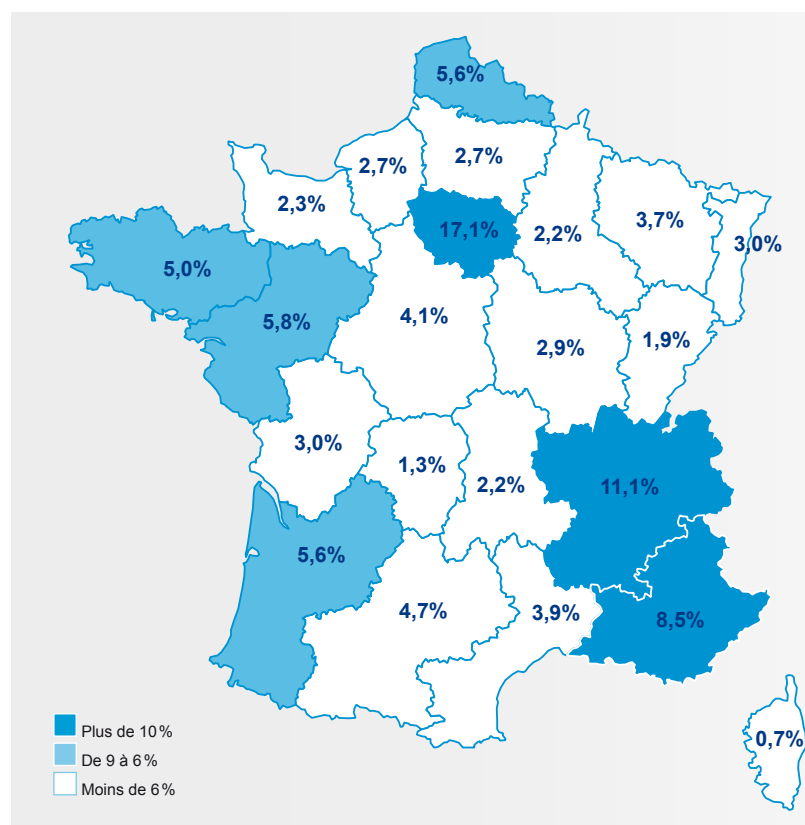
2.1.1 - Répartition de la masse salariale brute selon le sexe en 2009



Source : IRP AUTO

Note de lecture : à l'image de la répartition des salariés selon le sexe, une grande partie de la masse salariale provient des hommes. Cette répartition est identique à celle observée en 2008.

2.1.2 - Répartition régionale de la masse salariale brute en 2009



Source : IRP AUTO

Note de lecture : 17% de la masse salariale de la branche est versée en Île-de-France.

2.1.3 - Répartition de la masse salariale brute selon l'activité principale des entreprises

	Année 2009	Année 2008
Commerce automobile	53,3%	48,0%
Réparation automobile	26,6%	31,4%
Commerce d'équipements automobiles	5,6%	ND
Commerce de détail de carburants	2,9%	3,6%
Commerce et réparation de motocycles	3,4%	3,1%
Contrôle technique automobile	2,8%	2,3%
Écoles de conduite	2,6%	4,9%
Location courte durée	1,1%	2,4%
Location longue durée	0,4%	1,2%
Démolisseurs recycleurs	0,5%	1,7%
Parcs de stationnement	0,7%	1,1%
Stations de lavage	0,2%	0,3%
Ensemble	100%	100%

Source : IRP AUTO

Note de lecture : le commerce et la réparation automobile concentrent plus des trois quarts de la masse salariale de la branche en 2009.

2.1.4 - Répartition de la masse salariale brute selon la taille de l'entreprise en 2009

	Hommes	Femmes	Ensemble
1 à 4 salariés	16%	19%	16%
5 à 9 salariés	20%	22%	20%
10 à 19 salariés	17%	17%	17%
20 à 49 salariés	20%	18%	20%
50 à 99 salariés	13%	12%	13%
100 à 499 salariés	13%	11%	13%
500 à 999 salariés	1%	1%	1%
1 000 salariés et plus	<1%	<1%	<1%
Ensemble	100%	100%	100%

Source : IRP AUTO

Note de lecture : près de la moitié de la masse salariale provient des entreprises de moins de 10 salariés (36 % exactement).

2.1.5 - Répartition de la masse salariale brute selon les catégories socioprofessionnelles en 2009

	Hommes	Femmes	Ensemble
Apprentis	2%	NS	1%
Employés	23%	71%	31%
Ouvriers	39%	2%	32%
Agents de maîtrise	12%	10%	12%
Cadres	24%	17%	23%
Ensemble	100%	100%	100%

Source : IRP AUTO

Note de lecture : les ouvriers et les employés représentent à part quasiment égale les CSP les plus importantes en ce qui concerne la masse salariale.

2.2 - Le niveau des rémunérations

2.2.1 - Le niveau de rémunération selon le sexe en 2009

TAUX DE RÉPONSE : 100 %

	Salaire moyen	Évolution 2008/2009
Hommes	27 350	0,60%
Femmes	23 400	1,20%
Total	26 150	0,60%

Source : I+C

Note de lecture : globalement, les salariés de la branche sont rémunérés à hauteur de 26k€.

Différence de salaire moyen
entre les hommes et les femmes **-14,40%**

2.2.2 - Le niveau de rémunération selon l'activité principale des entreprises en 2009

TAUX DE RÉPONSE : 100 %

	Hommes	Femmes	Moyenne	Évolution 2008/2009	Différence salaires moyens F/H
Commerce automobile	29 450	25 150	28 350	+ 0,30%	-14,6%
Réparation automobile	26 450	22 200	25 250	+ 1,60%	-16,1%
Commerce d'équipements automobiles	27 950	23 600	26 800	+ 1,60%	-15,6%
Commerce de détail de carburants	23 100	21 200	21 500	+ 0,60%	-8,2%
Commerce et réparation de motocycles	24 900	21 800	24 100	+ 1,60%	-12,4%
Contrôle technique automobile	27 350	20 700	25 150	+ 1,90%	-24,3%
Écoles de conduite	23 100	20 700	21 250	+ 3,20%	-10,4%
Location courte durée	23 450	21 950	22 650	+ 0,60%	-6,4%
Location longue durée	27 600	23 550	25 500	+ 2,80%	-14,7%
Démolisseurs recycleurs	25 000	22 550	24 200	+ 0,60%	-9,8%
Parcs de stationnement	23 200	21 400	21 700	+ 0,60%	-7,8%
Stations de lavage	22 250	21 100	21 700	+ 2,70%	-5,2%
Ensemble	27 350	23 400	26 150	+ 0,60%	-14,4%

Source : I+C

Note de lecture : quelle que soit l'activité principale des entreprises, il existe une différence de salaire moyen entre les hommes et les femmes en faveur des hommes (entre 5 % et 24 %).

2.2.3 - Le niveau de rémunération selon les catégories socioprofessionnelles en 2009

TAUX DE RÉPONSE : 98 %

	Échelons	Hommes	Femmes	Ensemble	Évolution 2008/2009	Écart F/H
Ouvriers employés	3	18 500	16 400	17 200	+ 1,2%	- 11,4%
	6	22 050	20 150	21 250	+ 0,2%	- 8,6%
	9	25 050	22 950	24 150	+ 1,1%	- 8,4%
	12	26 500	24 450	25 800	+ 0,3%	- 7,7%
	Moyenne	23 500	21 200	22 950	+ 0,7%	- 9,8%
Agents de maîtrise	17	26 800	24 600	26 050	+ 2,2%	- 8,2%
	20	29 150	27 500	28 550	+ 1,3%	- 5,7%
	23	39 750	35 500	37 400	+ 1,3%	- 10,7%
	Moyenne	31 100	27 550	30 650	+ 1,5%	- 11,4%
Cadres	I	40 650	36 700	38 550	+ 0,4%	- 9,7%
	II	44 850	41 400	43 200	+ 0,2%	- 7,7%
	III	59 400	51 350	53 400	+ 0,4%	- 13,6%
	IV	76 100	63 000	66 450	+ 0,5%	- 17,2%
	Moyenne	58 200	49 000	53 600	+ 0,4%	- 15,8%
Salaire moyen		27 350	23 400	26 150		

Source : I+C

Note de lecture : entre 2009 et 2008 ce sont les salaires des agents de maîtrise qui ont le plus progressé (+1,5 %).

3 - Les conditions de travail

3.1 - Jours et horaires d'ouverture en 2009

TAUX DE RÉPONSE : 100 %

	Ouverture du lundi	Matin	Après-midi	Continu
Commerce automobile	99%	8h - 12h	14h - 18h30	7h30 - 18h45
Réparation automobile	97%	8h - 12h	14h - 18h15	8h30 - 18h30
Commerce d'équipements automobiles	90%	8h - 12h	14h - 18h15	8h30 - 18h30
Commerce de détail de carburants	100%	8h - 12h	13h30 - 18h30	5h - 22h
Commerce et réparation de motocycles	35%	9h - 12h	14h - 18h30	8h30 - 19h
Contrôle technique automobile	92%	8h15 - 12h	14h - 18h	7h45 - 18h30
Écoles de conduite	77%	9h - 12h	14h15 - 19h	9h - 20h
Location courte durée	100%	8h - 12h	14h - 18h30	8h - 20h
Location longue durée	100%	8h - 12h	14h - 18h	8h - 18h
Démolisseurs recycleurs	69%	8h30 - 12h	14h - 18h15	9h - 18h
Parcs de stationnement	89%	8h - 12h	14h - 20h	7h30 - 19h
Stations de lavage	98%	8h15 - 12h	14h - 18h	8h - 19h30
Ensemble	92%	8h - 12h	14h - 18h	8h - 18h30

Source : I+C

	Ouverture de la semaine	Matin	Après-midi	Continu
Commerce automobile	100%	8h - 12h	14h - 18h15	7h30 - 19h
Réparation automobile	100%	8h - 12h	14h - 18h15	8h30 - 18h30
Commerce d'équipements automobiles	100%	8h - 12h	14h - 18h15	8h30 - 18h30
Commerce de détail de carburants	100%	8h - 12h	13h30 - 18h30	5h - 22h
Commerce et réparation de motocycles	100%	9h - 12h	14h - 19h	9h - 19h
Contrôle technique automobile	100%	8h15 - 12h	14h - 18h	8h - 18h30
Écoles de conduite	100%	9h - 12h	14h15 - 19h	9h30 - 19h30
Location courte durée	100%	8h - 12h	14h - 18h30	8h - 20h
Location longue durée	100%	8h - 12h	14h - 18h	-
Démolisseurs recycleurs	100%	8h30 - 12h	14h - 18h15	9h - 18h
Parcs de stationnement	100%	8h - 12h	14h - 20h	7h30 - 20h30
Stations de lavage	100%	8h15 - 12h	14h - 18h	6h - 20h
Ensemble	100%	8h - 12h	14h - 18h	8h - 19h

Source : I+C

Note de lecture : la quasi totalité des établissements de la branche est ouverte le lundi. À noter que les professionnels du motocycle ne sont qu'un tiers dans ce cas. À noter qu'un transfert a eu lieu entre les ouvertures du samedi (en baisse) et celles du lundi (en hausse).

TAUX DE RÉPONSE : 100 %

	Ouverture du samedi	Matin	Après-midi	Continu
Commerce automobile	71%	8h - 12h	14h - 18h	8h - 18h30
Réparation automobile	23%	8h - 12h	14h - 18h30	8h30 - 18h
Commerce d'équipements automobiles	25%	8h - 12h	14h - 18h30	8h30 - 18h
Commerce de détail de carburants	99%	8h - 12h	13h30 - 18h30	5h30 - 21h30
Commerce et réparation de motocycles	92%	9h - 12h	14h - 18h30	9h - 18h30
Contrôle technique automobile	70%	8h30 - 12h	14h - 18h	8h30 - 16h
Écoles de conduite	88%	9h - 12h	14h - 18h	9h - 18h
Location courte durée	64%	8h30 - 12h	14h30 - 18h30	8h - 21h
Location longue durée	0%			
Démolisseurs recycleurs	81%	8h30 - 12h	14h - 18h	9h - 18h
Parcs de stationnement	86%	8h - 12h30	14h - 20h	7h30 - 20h30
Stations de lavage	59%	8h30 - 12h	14h - 18h30	6h - 20h30
Ensemble	56%	8h - 12h	14h - 18h30	8h - 18h

Source : I+C

Ouverture du dimanche	Jamais	Exceptionnellement	Plus de 5	Ensemble
Commerce automobile	59%	39%	2%	100%
Réparation automobile	98%	1%	1%	100%
Commerce d'équipements automobiles	100%			
Commerce de détail de carburants	13%	2%	85%	100%
Commerce et réparation de motocycles	88%	11%	1%	100%
Contrôle technique automobile	100%			100%
Écoles de conduite	100%			100%
Location courte durée	15%	20%	65%	100%
Location longue durée	100%			100%
Démolisseurs recycleurs	100%			100%
Parcs de stationnement	19%	18%	63%	100%
Stations de lavage	65%	10%	25%	100%
Ensemble	79%	12%	9%	100%

Source : I+C

Note de lecture : plus des trois quarts des professionnels de l'automobile ne sont jamais ouverts le dimanche.

3.2 - Absences en 2009

TAUX DE RÉPONSE : 100%

	Nb moyen d'arrêts	Nb moyen de jours d'absence par arrêt	Nb moyen de jours d'absence par salarié et par an
Commerce automobile	0,16 (0,16)	19 (16)	3,0 (2,6)
Réparation automobile	0,17 (0,17)	14 (12)	2,4 (2,0)
Commerce d'équipements automobiles	0,15 (0,15)	15 (13)	2,5 (2,0)
Commerce de détail de carburants	0,14 (0,14)	25 (21)	3,5 (2,9)
Commerce et réparation de motocycles	0,16 (0,16)	12 (10)	1,9 (1,6)
Contrôle technique automobile	0,15 (0,15)	22 (19)	3,3 (2,9)
Écoles de conduite	0,16 (0,16)	16 (14)	2,6 (2,2)
Location courte durée	0,14 (0,14)	16 (14)	2,2 (2,0)
Location longue durée	0,16 (0,16)	20 (17)	3,2 (2,7)
Démolisseurs recycleurs	0,15 (0,15)	16 (14)	2,4 (2,1)
Parcs de stationnement	0,18 (0,18)	22 (19)	4,0 (3,4)
Stations de lavage	0,16 (0,16)	14 (12)	2,2 (1,9)
Ensemble	0,16 (0,16)	17,3 (14,7)	2,8 (2,4)

	Nb moyen d'arrêts	Nb moyen de jours d'absence par arrêt	Nb moyen de jours d'absence par salarié et par an
Hommes	0,16 (0,16)	14 (14)	2,3 (2,2)
Femmes	0,15 (0,15)	28 (17)	4,1 (2,6)
Ensemble	0,16 (0,16)	17,3 (14,7)	2,8 (2,4)

	Nb moyen d'arrêts	Nb moyen de jours d'absence par arrêt	Nb moyen de jours d'absence par salarié et par an
Apprentis	0,11 (0,11)	14 (12)	1,5 (1,3)
Employés	0,18 (0,18)	13 (11)	2,3 (2,0)
Ouvriers	0,16 (0,16)	20 (17)	3,2 (2,7)
Agents de maîtrise	0,15 (0,15)	18 (15)	2,7 (2,3)
Cadres	0,13 (0,13)	27 (24)	3,5 (3,0)
Ensemble	0,16 (0,16)	17,3 (14,7)	2,8 (2,4)

FIGURE ENTRE PARENTHÈSES LES RESULTATS HORS MATERNITÉ, PATERNITÉ ET CONGÉ PARENTAL
Source : I+C

Par rapport aux années précédentes une attention toute particulière a été portée sur les termes d'absences et de jours d'absence lors de la phase « terrain ».
Il apparaît que les années précédentes, il y avait une confusion entre les deux expressions, d'où les écarts par rapport aux bilans antérieurs.

Note de lecture : l'ensemble des arrêts de travail représente 16 absences à l'année pour 100 salariés présents au 31 décembre 2009 en moyenne, chaque arrêt a duré plus de 17 jours. Globalement, dans la branche on compte près de trois jours d'absence par salarié et par an.

TAUX DE RÉPONSE : 100%

	Maladies	Maladies pro.	Maternité paternité	Congé parental	Autres absences	Ensemble
Commerce automobile	52%	25%	10%	12%	1%	100%
Réparation automobile	53%	17%	13%	16%	1%	100%
Commerce d'équipements automobiles	55%	25%	9%	11%		100%
Commerce de détail de carburants	54%	6%	23%	17%		100%
Commerce et réparation de motocycles	68%	17%	12%	2%	1%	100%
Contrôle technique automobile	95%	1%		3%	1%	100%
Écoles de conduite	43%	11%	39%	6%	1%	100%
Location courte durée	72%	15%	13%			100%
Location longue durée	54%	20%	13%	12%	1%	100%
Démolisseurs recycleurs	42%	58%				100%
Parcs de stationnement	65%	6%	14%	15%		100%
Stations de lavage	58%		8%	34%		100%
Ensemble	54,3%	19,9%	12,9%	12,0%	0,9%	100,0%

	Maladies	Maladies pro.	Maternité paternité	Congé parental	Autres absences	Ensemble
Hommes	60%	26%	7%	6%	1%	100%
Femmes	35%	1%	32%	31%	1%	100%
Ensemble	54,3%	19,9%	12,9%	12,0%	0,9%	100,0%

	Maladies	Maladies pro.	Maternité paternité	Congé parental	Autres absences	Ensemble
Apprentis	74%	25%			1%	100%
Employés	47%	6%	25%	21%	1%	100%
Ouvriers	68%	31%	1%			100%
Agents de maîtrise	49%	30%	11%	9%	1%	100%
Cadres	66%	16%	10%	5%	3%	100%
Ensemble	54,3%	19,9%	12,9%	12,0%	0,9%	100,0%

Source : I+C

Note de lecture : la moitié des jours d'absence fait suite à un arrêt maladie. Les congés pris après une naissance représentent un quart des jours d'absence, les maladies professionnelles un cinquième.

4 - Les travailleurs handicapés

4.1 - Taux d'emploi de travailleurs handicapés selon l'activité et la taille de l'entreprise

TAUX DE RÉPONSE : 100 %

	% d'entreprises en 2009	% d'entreprises en 2008	% de salariés en 2009	% de salariés en 2008
Commerce automobile	9%	8%	1,0%	1,0%
Réparation automobile	5%	5%	1,0%	0,5%
Commerce d'équipements automobiles	4%	ND	0,5%	ND
Commerce de détail de carburants	4%	4%	0,5%	<0,5%
Commerce et réparation de motocycles	3%	3%	0,5%	0,5%
Contrôle technique automobile	5%	6%	0,5%	0,5%
Écoles de conduite	5%	4%	0,5%	0,5%
Location courte durée	3%	3%	1,5%	2,0%
Location longue durée	5%	5%	1,0%	1,0%
Démolisseurs recycleurs	8%	9%	1,0%	0,5%
Parcs de stationnement	11%	10%	2,5%	2,0%
Stations de lavage	5%	5%	0,5%	0,5%
Ensemble	5,9%	5,0%	0,9%	1,0%

Source : I+C

	% d'entreprises en 2009	% d'entreprises en 2008	% de salariés en 2009	% de salariés en 2008
1 à 4 salariés	3%	3%	1%	0,5%
5 à 19 salariés	6%	5%	1%	1,0%
20 salariés et plus	28%	26%	3%	3,0%
Ensemble	5,9%	5,0%	0,9%	1,0%

Source : I+C

Note de lecture : 6% des entreprises emploient des travailleurs handicapés. En termes de nombre de salariés cela représente 1 % des effectifs.

4.2 - Répartition des salariés handicapés selon la catégorie socioprofessionnelle et le handicap en 2009

TAUX DE RÉPONSE : 97 %

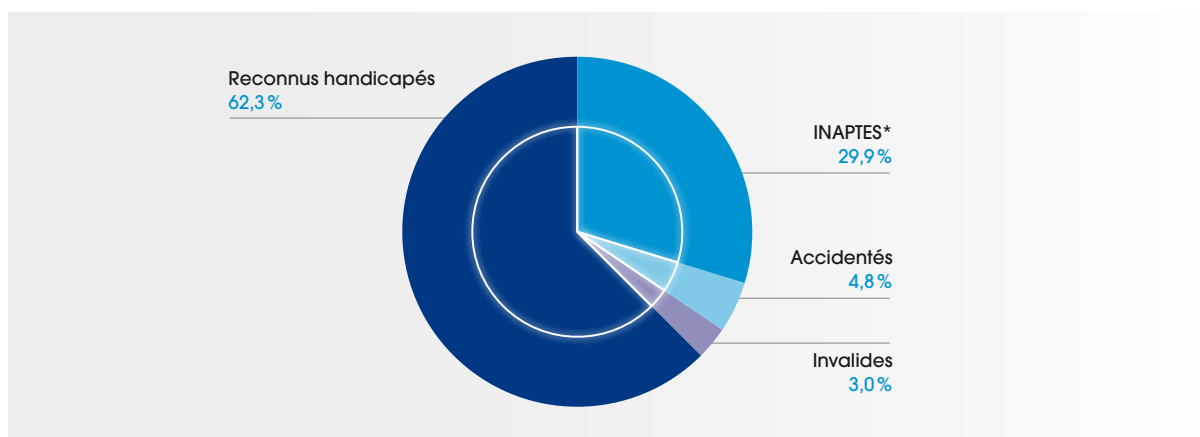
	Apprentis	Employés	Ouvriers	Agents de maîtrise	Cadres	Ensemble
Commerce automobile		43%	54%	3%		100%
Réparation automobile	7%	25%	68%			100%
Commerce d'équipements automobiles	2%	33%	55%	8%	2%	100%
Commerce de détail de carburants		89%	11%			100%
Commerce et réparation de motocycles	2%	58%	20%	20%		100%
Contrôle technique automobile		89%			11%	100%
Écoles de conduite	5%	95%				100%
Location courte durée		57%	43%			100%
Location longue durée	3%	72%	25%			100%
Démolisseurs recycleurs		29%	71%			100%
Parcs de stationnement	6%	62%		19%	13%	100%
Stations de lavage			100%			100%
Ensemble	2,4%	44,9%	49,6%	2,6%	0,5%	100,0%

	Inaptes *	Accidentés	Veuves de guerre	Invalides	Reconnus handicapés	Ensemble
Commerce automobile	34%	6%		3%	57%	100%
Réparation automobile	37%	4%		4%	55%	100%
Commerce d'équipements automobiles	21%	5%		3%	71%	100%
Commerce de détail de carburants	32%	3%		5%	60%	100%
Commerce et réparation de motocycles		4%			96%	100%
Contrôle technique automobile	51%	6%		2%	41%	100%
Écoles de conduite		1%			99%	100%
Location courte durée		2%			98%	100%
Location longue durée		3%			97%	100%
Démolisseurs recycleurs		5%			95%	100%
Parcs de stationnement	21%	6%		13%	60%	100%
Stations de lavage	10%	15%		10%	65%	100%
Ensemble	29,9%	4,8%	0,0%	3,0%	62,3%	100,0%

Source : I+C

* Les salariés inaptes comprennent les mutilés de guerre, les orphelins de guerre, les pensions d'invalidité de la sécurité sociale, les rentes accident du travail par une incapacité permanente d'au moins 10%, les travailleurs handicapés COTOREP (catégories a, b et c) et les travailleurs en attente de décisions COTOREP.

RÉPARTITION DES SALARIÉS HANDICAPÉS SELON LEUR HANDICAP EN 2009



Source : I+C

Note de lecture : l'essentiel des salariés handicapés est ouvriers ou employés.
Plus de six salariés handicapés sur dix sont reconnus handicapés, alors que le tiers d'entre eux est jugé inapte.

5 - La gestion du temps de travail

5.1 - Répartition des entreprises selon l'horaire collectif de travail

TAUX DE RÉPONSE : 98 %

	35h	Plus de 35h	Ensemble
Commerce automobile	64%	36%	100%
Réparation automobile	60%	40%	100%
Commerce d'équipements automobiles	80%	20%	100%
Commerce de détail de carburants	85%	15%	100%
Commerce et réparation de motocycles	79%	21%	100%
Contrôle technique automobile	64%	36%	100%
Écoles de conduite	88%	12%	100%
Location courte durée	79%	21%	100%
Location longue durée	85%	15%	100%
Démolisseurs recycleurs	78%	22%	100%
Parcs de stationnement	83%	17%	100%
Stations de lavage	88%	12%	100%
Total 2009	68%	32%	100%
Total 2008	65%	35%	100%

Source : I+C

Note de lecture : les deux tiers des entreprises appliquent les 35h en 2009.

5.2 - Accord mis en place dans le cadre de l'aménagement du temps de travail

TAUX DE RÉPONSE : 91 %

	Réduction hebdomadaire	Jours de repos spécifiques	Annualisation	Ensemble
Commerce automobile	90%	2%	8%	100%
Réparation automobile	88%	5%	7%	100%
Commerce d'équipements automobiles	89%	3%	8%	100%
Commerce de détail de carburants	84%	1%	15%	100%
Commerce et réparation de motocycles	87%	12%	1%	100%
Contrôle technique automobile	90%	2%	8%	100%
Écoles de conduite	81%	15%	4%	100%
Location courte durée	95%	3%	2%	100%
Location longue durée	90%	5%	5%	100%
Démolisseurs recycleurs	96%		4%	100%
Parcs de stationnement	84%	7%	9%	100%
Stations de lavage	90%	5%	5%	100%
Total 2009	88%	5%	7%	100%
Total 2008	89%	3%	8%	100%

Source : I+C

Note de lecture : globalement, dans le cadre de l'aménagement du temps de travail, la quasi totalité des entreprises pratiquant les 35h de la branche a opté pour la réduction hebdomadaire du nombre d'heures travaillées (88%).

5.3 - Heures supplémentaires

TAUX DE RÉPONSE : 96 %

	% entreprises	% salariés	Nb heures moyen
Commerce automobile	46%	35%	4h
Réparation automobile	33%	35%	3h30
Commerce d'équipements automobiles	39%	22%	4h
Commerce de détail de carburants	22%	24%	4h30
Commerce et réparation de motocycles	31%	20%	5h
Contrôle technique automobile	44%	39%	4h
Écoles de conduite	35%	33%	4h30
Location courte durée	44%	57%	4h
Location longue durée	40%	31%	3h30
Démolisseurs recycleurs	43%	44%	4h
Parcs de stationnement	40%	29%	3h30
Stations de lavage	38%	35%	4h
Total 2009	37%	34%	4h
Total 2008	39%	34%	4h

Source : I+C

Note de lecture : près d'une entreprise du commerce automobile sur deux (46% exactement) a eu recours aux heures supplémentaires.

Le tiers des salariés du secteur est concerné. En moyenne, le nombre d'heures supplémentaires atteint 4h par semaine.

On constate globalement une légère baisse du pourcentage d'entreprises par rapport au bilan 2008 qui masque des évolutions très différenciées selon les activités principales. En effet, pour le commerce automobile cette proportion a fortement augmenté alors que la réparation automobile a connu un repli important de ce pourcentage ; cela s'explique par une année exceptionnelle pour la vente de véhicules dopée par les mesures gouvernementales, tandis que la situation a été sensiblement plus difficile au niveau des réparateurs.

Annexes

Annexe 1 :

Glossaire méthodologique des données exhaustives de la branche des services de l'automobile

1. Glossaire des concepts	60
2. Note technique	67
3. Table de correspondance des codes NAF	73

1. Glossaire des concepts

1.1 - La Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS) issue de l'INSEE :

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute **entreprise employant des salariés**. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent annuellement et pour chaque établissement, un certain nombre d'informations relatives à l'établissement et aux salariés.

Pour chaque salarié les informations suivantes sont déclarées : la nature de l'emploi et la qualification, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc. Pour l'Insee, les DADS permettent de produire des statistiques sur les salaires et l'emploi.

Caractéristiques techniques :

Unité statistique enquêtée	Établissement
Périodicité de l'opération	Les données des DADS sont exploitées chaque année par l'Insee. Les données de l'année N sont diffusées de manière provisoire en janvier N+2 pour les évolutions de salaire et au deuxième semestre pour les données détaillées.
Historique	Depuis 1947 chaque employeur doit remplir un document administratif décrivant les périodes d'emploi et les salaires de ses salariés. Cette formalité obligatoire doit être accomplie par toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code général des Impôts. L'Insee en est destinataire officiel depuis 1950 et en assure l'exploitation statistique. Au départ, l'Insee exploitait des documents fiscaux prêtés par la direction générale des Impôts. À partir de 2005, un nouveau format informatique "déclaration annuelle de données sociales unifiée" (DADS-U) permet aux entreprises et collectivités équipées d'un logiciel de paie intégrant cette norme de produire une seule déclaration dématérialisée.
Méthodologie	Depuis 1993, les DADS font l'objet d'une exploitation renouvelée dont la principale particularité est l'exploitation exhaustive des salariés. En 2002, des améliorations méthodologiques ont été mises en place. Chaque DADS reçue subit alors un certain nombre de traitements parmi lesquels : - une vérification accrue du secteur d'activité de l'établissement et de la localisation des salariés de la DADS ; - la codification de la catégorie socioprofessionnelle (CS) et de la commune de résidence : il s'agit d'une codification automatique de libellés de profession déclarés "en clair" par le système informatique de codification des réponses aux enquêtes (application Sicore), développé par l'Insee. Les échecs de codage automatique (un salarié sur 12 en moyenne) sont ensuite en partie repris manuellement ; - la cohérence de la DADS sert à vérifier la cohérence interne de la DADS (cohérence des heures, de la durée, des rémunérations, de la condition d'emploi).

La diffusion des données INSEE-DADS est soumise au secret statistique selon les règles suivantes :

- Il est géré au niveau « poste », « employeur », jusqu'aux éventuelles reconstitutions de cases.
- On ne peut diffuser dans les DADS aucune case comportant moins de 5 salariés ou postes
- Aucun salarié (ou poste) ne doit représenter plus de 80% de la masse salariale d'une case.
- Aucune case ne doit se rapporter à moins de 3 entreprises ou 3 établissements.
- Aucune entreprise ou établissement ne doit représenter plus de 85% de la grandeur étudiée dans la case.

Voici les principaux concepts liés à cette source :

Période, dates et durée d'emploi :

Pour chaque ligne salariée déclarée sont indiquées une ou au maximum deux périodes d'emploi caractérisées chacune par leur date de début et leur date de fin. Si le salarié a effectué plus de deux périodes dans l'année et dans le même établissement, seules les deux périodes les plus longues sont retenues.

Dans les DADS, une année compte 360 jours, soit 12 mois de 30 jours. Les dates vont donc de 1 à 360.

La durée d'emploi est le nombre de jours correspondant à une ou plusieurs périodes d'emploi.

Poste :

Un poste correspond au cumul des lignes « salarié » d'un même salarié dans un même établissement, que ces lignes correspondent à des périodes d'emploi distinctes (exemple : emploi saisonnier) ou à des périodes d'emploi identiques (exemple : une ligne prime et une ligne salaire). Il est donc identifié par le couple NIR, SIRET.

Un salarié ayant travaillé dans deux établissements différents au cours de l'année se retrouve dans deux postes différents.

La proportion de postes résultant de l'agrégation de plus de 2 périodes n'est que d'environ 0,2%.

Poste non-annexe :

Un poste est considéré comme « non-annexe » si la rémunération nette est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et 1,5 heures par jour. Sinon, le poste est considéré comme annexe.

Les utilisations les plus fréquentes des DADS concernent les postes non annexes seulement. Mais pour certains domaines particuliers (saisonnalité par exemple) la prise en compte de l'ensemble des postes est justifiée. **Pour la branche des services de l'automobile, seuls les postes non-annexes seront comptabilisés.**

Poste à temps complet :

Les seuils statistiquement établis pour les temps complets correspondent à un horaire annuel d'environ 1450 heures à 1800 heures soit au moins 80% de 1820 heures (soit 52 semaines de 35 heures).

Équivalent-Temps-Plein :

Il correspond au volume de travail exprimé en heures et rapporté à un horaire annuel de référence : $ETP = \min(NBHEUR / \text{référence}, 1)$.

Ce système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (SIRENE) dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Voici les principaux concepts liés à cette source :

Entreprise :

Pour le répertoire Sirene, une entreprise est une personne physique ou morale exerçant de manière indépendante une activité professionnelle non salariée.

Il existe deux grandes catégories d'entreprises :

- l'entreprise individuelle qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de son exploitant (par exemple : commerçant, artisan, profession libérale, exploitant agricole...) ;
- l'entreprise dite personne morale (par exemple : société anonyme (SA), société à responsabilité limitée (SARL)...).

Établissement :

Pour le répertoire Sirene, un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. C'est le lieu où est exercée l'activité (magasin, atelier, entrepôt...).

SIRENE :

Le numéro Siren est le numéro unique d'identification attribué à chaque entreprise par l'Insee. C'est un simple numéro d'ordre, composé de neuf chiffres non significatifs (excepté pour les organismes publics). Il n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'entreprise. Il est attribué une seule fois et n'est supprimé du répertoire qu'au moment de la disparition de la personne juridique (décès ou cessation de toute activité pour un entrepreneur individuel, cessation pour une personne morale). Ce numéro permet de suivre l'entreprise dans ses implantations géographiques, ses déplacements, pendant toute sa vie juridique. Pour une personne physique (artisan, commerçant, profession libérale...), ce numéro est attribué définitivement.

SIRET :

Le numéro Siret est le numéro unique d'identification attribué à chaque établissement (principal ou secondaire) par l'Insee. Ce numéro est un simple numéro d'ordre, composé de quatorze chiffres non significatifs : les neuf premiers correspondent au numéro Siren de l'entreprise dont l'établissement dépend et les cinq derniers à un numéro interne de classement (NIC). Il n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'établissement. Il est fermé quand l'activité cesse dans l'établissement concerné ou lorsque celui-ci change d'adresse.

Tout établissement reçoit un Siret, même pour une entreprise qui exploite un établissement unique.

Le Siret est lié à la personne juridique.

S'il y a changement de personnalité juridique, il y a changement de Siren et donc changement de Siret.

Le Siret est localisé :

- Si plusieurs entreprises exercent leur activité dans un même lieu, il y a autant de numéros Siret différents.
- Une entreprise possède autant de Siret qu'il y a de lieux différents où elle exerce son activité.

Un numéro attribué à un établissement d'une entreprise donnée n'est plus jamais utilisé au profit d'un autre établissement de cette entreprise.

Catégorie Juridique :

La catégorie juridique décrit le statut juridique de l'entreprise. Les différentes formes juridiques ont été créées par la loi, soit pour réglementer une activité, soit pour répondre à un vide juridique, mais le but est toujours d'adapter le droit aux réalités et aux besoins économiques.

Le droit des affaires distingue :

- l'entrepreneur indépendant (artisan, commerçant...) ;
- la société (SARL, SA...) ;
- le groupement (GIE, association).

Activité Principale Exercée (APE) :

Dans le cadre de sa mission de gestion du répertoire Sirene, l'Insee attribue à des fins statistiques, pour l'entreprise et pour chacun des établissements de l'entreprise, un code dit activité principale exercée (APE) à partir de la nomenclature d'activités française (NAF) définie par le décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007.

On distingue le code activité principale exercée par l'entreprise (APEN) et le code activité principale exercée par l'établissement (APET).

L'attribution de ce code tient compte des informations déclarées par l'entreprise sur les formulaires déposés auprès des centres de formalités des entreprises (CFE). Lorsque plusieurs activités sont décrites, il est important de déclarer l'activité principale en premier.

L'article 5 du décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007 précise :

- I. - L'attribution par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), à des fins statistiques, d'un code caractérisant l'activité principale exercée (APE) en référence à la nomenclature d'activités ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations en faveur ou à charge des unités concernées.
- II. - Les modalités d'application, et en particulier le classement des unités économiques dans des postes précis de ces nomenclatures, par une administration ou un service public en vue d'une utilisation spécifique (non statistique) de ces nomenclatures sont de l'entière responsabilité du service utilisateur.
- III. - Si un texte réglementaire ou un contrat fait référence à ces nomenclatures, les signataires ont l'entière responsabilité du champ qu'ils entendent couvrir. Il leur appartient d'explicitier ce champ aussi complètement qu'il est nécessaire.

L'**affiliation** à l'Assurance chômage est **obligatoire** pour tout établissement du secteur privé industriel et commercial, **employant au moins un salarié** en vertu d'un contrat de travail, et ce quelle que soit la branche d'activité.

En début de chaque année, les employeurs assujettis doivent adresser à l'ASSEDIC territorialement compétente, un Bordereau de Déclaration Annuelle (BDA) destiné à régulariser les sommes versées au cours de l'année précédente.

6 DÉCLARATION DES EFFECTIFS inscrits au 31/12/2008

☐ **NÉANT** Consultez la notice

		Hommes	Femmes	Total
1 Salariés relevant de l'Assurance chômage	CDI (contrats à durée indéterminée) sauf apprentis et contrats de professionnalisation			
	CDD (contrats à durée déterminée) sauf apprentis et contrats de professionnalisation			
	Apprentis			
	Contrats de professionnalisation			
2 Ne relevant pas de l'Assurance chômage	Salariés de 65 ans et plus			
	PDG, Gérants, autres mandataires			
3 Dispositifs de simplification aux entreprises	CEA + CETPE + TEE occasionnels + TTS			
	(CEA (Chèque Emploi Associatif)			
	CETPE (Chèque Emploi Très Petite Entreprise)			
	TEE occasionnels (Titre Emploi Entreprise)			
	TTS (Titre de Travail Simplifié)			
EFFECTIF TOTAL AU 31/12/2008 (= 1 + 2 + 3)				

Une partie de ce bordereau est réservée à la déclaration des effectifs employés dans l'établissement au 31 décembre de l'année écoulée. Ces effectifs peuvent être présents à cette date ou absents pour congés, maladie, maternité, formation continue ou chômage partiel. Ce recensement ne fait pas de distinction, ni du temps de travail effectué (temps complet ou partiel), ni du statut du salarié (contrat à durée déterminée ou indéterminée), ni de la présence effective ou non du salarié au dernier jour de l'année écoulée.

Les renseignements portés sur ce bordereau permettent de ventiler les établissements et leurs effectifs selon la localisation géographique (département-commune), l'activité économique principale (code APE en NAF 700) et la taille de l'établissement.

Avant transmission à l'Unedic de ces données, chaque ASSEDIC réalise un travail de contrôle et de redressement des renseignements portés sur le BDA.

Compte tenu des délais relativement courts (5 mois) consacrés à la collecte et à la validation de l'information, les résultats concernant la statistique annuelle de l'emploi salarié de l'année écoulée sont **provisoires**. Les résultats rectifiés sont ainsi disponibles un an après la publication des résultats provisoires.

Le champ d'observation de l'emploi salarié de l'UNEDIC comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. **Sont exclus de ce champ** : les salariés de l'État et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle.

Succursale (source : greffe du tribunal de Caen)

http://www.greffe-tc-caen.fr/rcs_etabs.php

La succursale n'a pas de définition légale, mais elle est communément analysée comme une forme d'établissement secondaire (donc distinct de l'établissement principal mais n'ayant pas de personnalité morale propre), disposant d'une certaine autonomie. La succursale exerce une activité dans des locaux et avec un personnel distinct de celui de l'établissement principal. Elle doit avoir à sa tête un salarié de la «maison-mère», habilité à traiter avec les tiers.

La succursale est un établissement secondaire, mais tout établissement secondaire n'est pas une succursale.

Filiale (source : greffe du tribunal de Caen)

Notion exclusive aux personnes morales, la filiale est une société, ayant une personnalité juridique distincte de la «société-mère» et donc une existence autonome (et inscrite au RCS). On parle de filiale, au sens de l'article L.233-1 du code de commerce, quand une société a une participation de plus de 50% dans le capital d'une seconde.

Siège social (source : greffe du tribunal de Caen)

Le siège social est une notion propre aux sociétés, il s'agit en quelque sorte de leur domicile, c'est un élément d'identification qui doit figurer à ce titre dans les statuts. Il peut être défini comme le «centre de la vie juridique de la société», le lieu unique où, en principe, fonctionnent les organes de directions et les principaux services de la société.

Le siège social est important car il détermine la nationalité de la société. Ainsi, une société ayant son siège en France sera considérée comme française, et se verra appliquer le droit français. Il détermine également le tribunal territorialement compétent.

L'article L.123-11 du code de commerce dispose que «toute personne morale demandant son immatriculation au RCS doit justifier de la jouissance du ou des locaux où elle installe (...) le siège de l'entreprise». Cette justification peut être apportée par une autorisation du propriétaire des murs, un contrat de bail, ...

Les statuts doivent mentionner le siège réel de l'entreprise, c'est à dire le lieu où est effectivement dirigée la vie de la société (sauf le cas des contrats de domiciliation). Si le siège indiqué est considéré comme fictif, pour des raisons fiscales par exemples, les juges ont la possibilité de déterminer souverainement le siège réel.

Le greffe du tribunal de commerce du lieu d'immatriculation du siège est communément appelé «greffe principal».

Établissement principal (source : greffe du tribunal de Caen)

L'établissement est entendu comme un lieu d'exploitation commerciale, et donc rattaché à un fonds de commerce ou à une activité, contrairement au siège social.

Le lieu de l'établissement principal est dans la majorité des cas le même que celui du siège social pour les sociétés. Mais ce n'est en rien une obligation, il peut être situé à une adresse différente, que ce soit ou non dans le même ressort du greffe.

Établissement secondaire (source : greffe du tribunal de Caen)

L'article R.123-40 le définit comme «tout établissement permanent, distinct du siège social ou de l'établissement principal et dirigé par la personne tenue à l'immatriculation, un préposé ou une personne ayant le pouvoir de lier des rapports juridiques avec les tiers».

Lors de l'ouverture d'un premier établissement dans le ressort d'un tribunal où il n'est pas immatriculé à titre principal (donc un établissement secondaire), le dirigeant procède à l'inscription au greffe du ressort de l'établissement secondaire (dans le délai d'1 mois avant ou après cette ouverture en vertu de l'article R.123-41), ce greffe dit «secondaire» avertira le greffe dit «principal», qu'un établissement a été ouvert dans son ressort.

Si un second établissement est ouvert dans le même greffe «secondaire» (il y a donc au moins 2 établissements secondaires dans ce même ressort), le dirigeant procède pareillement à l'inscription de ce nouvel établissement, mais le greffe «principal» ne sera cette fois pas informé (voir ci-dessous).

Établissement complémentaire (source : greffe du tribunal de Caen)

L'établissement complémentaire est un nouvel établissement ouvert dans le ressort d'un greffe où est déjà immatriculé au moins un autre établissement (voir article R.123-43). Ainsi, on peut ouvrir un établissement complémentaire dans le greffe «principal» (celui du siège pour les sociétés, ou de l'établissement principal pour les commerçants personnes physiques), ou dans le(s) greffe(s) secondaire(s) lorsqu'au moins un établissement secondaire est déjà immatriculé.

Secteur G Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles

Dans le rapport de branche, certaines statistiques de la branche des services de l'automobile sont comparées avec le secteur G. Ce secteur comptabilise 2 971 057 salariés et 3 66 150 établissements employeurs en 2009 (source UNEDIC).

Cette section comprend le commerce de gros et de détail (vente sans transformation) de tout type de marchandises et la prestation de services liés à la vente de marchandises. Le commerce de gros et le commerce de détail sont les étapes finales de la distribution de marchandises. La réparation de véhicules automobiles et de motocycles est également comprise dans cette section.

La vente sans transformation comprend les opérations courantes (ou manipulations) associées au commerce, par exemple le tri, le calibrage et l'assemblage de biens, le mélange (association) de biens (par exemple : du vin ou du sable), l'embouteillage (avec ou sans nettoyage préalable des bouteilles), le conditionnement, le fractionnement et le reconditionnement pour la distribution en lots plus petits, le stockage (même avec congélation ou réfrigération), le nettoyage et le séchage de produits agricoles, la découpe de panneaux de bois, de fibres ou de métal comme activités accessoires.

La division 45 comprend les activités de commerce et de réparation de véhicules automobiles et les divisions 46 et 47 comprennent, quant à elles, toutes les autres activités de vente. La distinction entre la division 46 (Commerce de gros) et la division 47 (Commerce de détail) s'opère en fonction du type de client principal.

Le commerce de gros consiste en la revente (vente sans transformation) d'articles et de produits neufs ou d'occasion à des détaillants, à des usagers industriels et commerciaux, à des collectivités et à des utilisateurs professionnels, ou à d'autres grossistes, ou à des intermédiaires qui achètent ces articles et des produits pour le compte de ces détaillants, ces usagers, ces collectivités etc., ou pour les leur vendre. Les principales activités incluses sont celles des marchands en gros, c'est-à-dire des grossistes qui prennent possession des marchandises qu'ils vendent, des négociants en gros, des dépositaires, des distributeurs industriels, des exportateurs, des importateurs et des coopératives d'achat, des succursales et des bureaux de vente (mais pas des magasins de détail) qui sont tenus par des unités de fabrication ou d'exploitation minière indépendamment de leurs usines ou mines dans le but de commercialiser leurs produits et qui ne se contentent pas de répondre à des commandes par expédition directe depuis les usines ou mines. Sont également inclus les courtiers, commissionnaires et agents ainsi que les centrales d'achat et les coopératives qui commercialisent des produits agricoles. Les marchands en gros se chargent fréquemment d'opérations telles que l'assemblage, le tri, le calibrage de marchandises en grandes quantités, le fractionnement, le reconditionnement, la redistribution en petites quantités, par exemple de produits pharmaceutiques, l'entreposage, la réfrigération, la livraison et l'installation des marchandises, la promotion au bénéfice de leurs clients et la conception d'étiquettes.

La vente au détail est la revente (vente sans transformation) au public de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages, par des magasins, des grands magasins, des comptoirs et des kiosques, des maisons de vente par correspondance, des colporteurs et des marchands ambulants, des coopératives de consommateurs, des maisons de vente aux enchères, etc. La plupart des détaillants prennent possession des marchandises qu'ils vendent mais certains agissent en tant qu'intermédiaires pour un commerçant principal et vendent en consignment ou sur la base de commissions.

2. Note technique

2.1 - Résultats de l'enquête menée auprès des organisations patronales

	Parcs de stationnement	Loueurs Longue durée	Centres de formation de moniteurs
NAF	52.21Z	77.11B	85.59B
Date de l'entretien	10-juin-10	25-mai-10	10-juin-10
Représentants de l'activité rencontrés	L. Caniard (Vinci park) JC. Philibin (CNPA)	D. Rigal (SNLVD) S. Brangier (CNPA)	JP. Lemonnier (UNIDEC) P. Malpièce (CNPA)
Problématiques spécifiques pour délimiter le champ d'observation	Les parcs de stationnement sont organisés en trois niveaux : 1- La holding. 2- Sociétés de capitaux, filiales de la holding. 3- Sociétés d'exploitation qui portent le personnel. Il s'agit de comptabiliser uniquement les sociétés d'exploitation.	- Les statistiques de l'Unedic et de l'Insee ne reflètent pas la réalité de la LLD (beaucoup de sociétés de taxi). - Les 35 entreprises adhérentes au SNLVD constituent les principaux acteurs de ce secteur.	La difficulté de dénombrement concerne les entreprises dont l'activité principale est la formation des moniteurs. 220 agréments attribués par les préfectures seraient actuellement actifs. Les données présentées dans le rapport de 2008 paraissent sous-estimées par les fédérations rencontrées (60 entreprises et 1386 salariés).
Actions préconisées à l'issue des entretiens avec les professionnels	- Accord pour utiliser la source du fichier de collecte de l'ANFA pour dénombrer les unités statistiques (les SEM dont l'activité principale est le stationnement sont dénombrées dans le rapport). - Préciser les définitions des unités statistiques.	Remise du fichier de la SNLVD à l'observatoire de l'ANFA.	1- Demander la liste des CFM agréés et actifs auprès de la DSCR. 2- Vérifier auprès de l'INSEE la possibilité de récupérer les numéros de SIRET à partir de la raison sociale mentionnée dans le fichier des CFM. 3- Croiser le fichier des CFM avec le fichier des CFM de l'UNIDEC et du CNPA. 4- Après avoir renseigné les numéros de SIRET, demander à l'INSEE d'effectuer un sirénage pour qualifier les entreprises (code NAF).
Actions réalisées	- Les définitions des unités statistiques sont présentées dans le glossaire. - Suivi des actions préconisées.	1- Récupération auprès du SNLVD de la liste des entreprises. 2- Vérification par l'observatoire des Siret (société. Com) et des codes NAF (Sirène.fr). 3- Croisement des bases ANFA/SNLVD. 4- Accord sur l'ajout des 79 entreprises présentes uniquement dans la base ANFA aux entreprises de la fédération.	1- La DSCR n'a pas remis la liste des CFM, une réglementation s'oppose à ce qu'elle diffuse cette liste. 2- Récupération des raisons sociales des CFM auprès de l'UNIDEC et du CNPA. 3- Recherche par l'observatoire de l'ANFA des Siret (société.com) et des codes NAF (Sirène.fr). 4- Croisement des bases ANFA/UNIDEC/CNPA. 5- Au final, seuls 10 CFM ont le code 85.59B. 6- Demande de validation des résultats ainsi obtenu par mail au mois de septembre.

	Démolisseurs - Recycleurs	Cycles	Stations de lavage
NAF	46.77Z et 45.32Z	47.64Z et 95.29Z	81.29B
Date de l'entretien	10-juin-10	28-juin-10	03-juin-10
Représentants de l'activité rencontrés	D. Giffard (CNPA)	C. Petit (FNCRM). Entretien téléphonique	B. Blattes, C. Challe (CNPA) - Membres de la commission des laveurs haute pression
Problématiques spécifiques pour délimiter le champ d'observation	Le processus particulier de recyclage distingue les professionnels du 45.32Z et du 46.77Z. La filière non réglementaire traiterait 350 000 véhicules par an. Il existe 1600 points d'entrée agréés par l'État au titre de la réglementation VHU.	Certaines entreprises commercialisant du cycle seraient enregistrées sous le code NAF des motocycles.	- Ne dispose pas d'un dénombrement des entreprises et des salariés. - Les entreprises de la commission sociale sont enregistrées sous des codes NAF variés souvent <i>entretien automobile</i> ou <i>station service</i>. - Elles ne représentent qu'une seule technique de lavage : la haute pression. - L'unité statistique essentielle est celle du centre de lavage. Une estimation est proposée : 4 500 centres de lavage + 2 000 portiques simples, 2 000 salariés employés dont 1 000 gérants.
Actions préconisées à l'issue des entretiens avec les professionnels	Il est convenu de traiter uniquement la filière légale (démolisseurs agréés) 1- Vérifier auprès de l'INSEE la possibilité de récupérer les numéros de Siret à partir de la raison sociale mentionnée dans le fichier des DA. 2- Croiser le fichier des centres agréés avec le fichier des recycleurs adhérents au CNPA. 3- Après avoir renseigné les numéros de siret, demander à l'INSEE d'effectuer un sîrenage pour qualifier les entreprises (code NAF).	- Accord pour utiliser la source du fichier de collecte de l'ANFA pour dénombrer les unités statistiques du cycle. - Ajouter un commentaire dans le rapport de branche sur les frontières peu structurées entre les activités cycles et motocycles.	Proposer une estimation qui tienne compte des différentes sources statistiques (ANFA/IRP/INSEE/Hypromat/pages jaunes). Ajouter un commentaire dans le rapport sur la difficulté à comptabiliser les entreprises et les salariés de ce secteur.
Actions réalisées	1- Récupérer la liste sous format PDF des démolisseurs agréés par téléchargement sur le site de l'ADEME. 2- Saisie par un prestataire des 1 500 adresses et RS selon le format exigé par l'INSEE pour effectuer un sîrenage. 3- Sîrenage par l'INSEE, récupération des numéros de SIRET. 4- Validation des Siret par l'observatoire de l'ANFA quand l'INSEE n'a pas pu identifier clairement l'entreprise. 5- Production d'un état statistique des entreprises par code NAF. 6- Transmission de l'état statistique et de la liste des entreprises des démolisseurs agréés à la branche des recycleurs pour prise de décisions sur le champ à considérer (27/09/10). 7- La commande statistique est partie le 27/09/10 à l'INSEE et à l'UNEDIC.	Suivi des actions préconisées.	Recherche infructueuse sur les pages jaunes (difficulté d'identification de cette activité). Prise en compte des données de l'IRP et de l'ANFA (environ 600 entreprises comptabilisées).

Suite à ces entretiens, la commande de statistiques passées à l'INSEE et à l'UNEDIC le 27 septembre 2010 : transmission de la liste des Siret des codes Naf partagés pour une qualification des entreprises, des établissements et des salariés selon le cahier des charges joint à la délibération paritaire du 26 mai 2010.

Observations générales :

- 1- Les termes employés pour désigner les «entreprises» (centres de lavage, centres d'exploitation, points d'entrée agréés) ne sont pas toujours conformes à la définition de l'entreprise selon l'INSEE.
- 2- Les bases de données avec les numéros de Siret ont dû être reconstruites à partir des raisons sociales des entreprises.
- 3- L'identification par codes NAF n'est pas encore un critère retenu par les fédérations rencontrées.
- 4- L'observatoire de l'ANFA a rencontré une très bonne acceptabilité de la démarche d'investigation mise en œuvre. Les acteurs se sont toujours montrés disponibles pour faire avancer le dossier. Il convient cependant de préciser que les membres de la commission sociale des laveurs haute pression ne se reconnaissent pas a priori dans les unités statistiques retenues pour la réalisation du rapport de branche.

2.2 - Estimations : méthodologie et calculs

1^{er} cas de figure : les données sont issues de la source UNEDIC :

L'Observatoire de l'ANFA a récupéré les données UNEDIC (établissements employeurs et salariés) pour l'ensemble des codes NAF pour la période 2006 à 2009 et uniquement pour les codes NAF « entiers » pour la période 2003 à 2005.

L'UNEDIC fournit des données estimées au 31/12/2009. L'Observatoire de l'ANFA utilise donc ces données dans leur intégralité, sans les modifier, dès que nécessaire.

2^{ème} cas de figure : les données ne sont pas disponibles dans la source UNEDIC :

Pour les entreprises : on applique aux données INSEE – SIRENE 2008 l'évolution constatée entre 2008 et 2009 des établissements employeurs (données UNEDIC).

Exemple : si l'UNEDIC a constaté une évolution de -7,4% pour les établissements du code NAF 81.29B, l'Observatoire de l'ANFA appliquera une augmentation de -7,4% sur les données INSEE-SIRENE 2008 pour le code NAF 81.29B afin d'obtenir l'estimation 2009.

Estimations de l'historique des données de 2003 à 2005 pour les codes NAF partagés.

Pour les codes NAF partagés, l'historique n'est pour le moment pas disponible ni à l'UNEDIC, ni à l'INSEE. Voici la méthode retenue par l'Observatoire de l'ANFA:

On calcule entre chaque année l'évolution pour l'ensemble des codes NAF entiers de la branche. On récupère auprès de l'UNEDIC l'évolution de l'ensemble du code NAF « Partagé ». On fait une moyenne de ces 2 évolutions. On applique ensuite cette évolution aux codes NAF partagés en partant des données 2006.

Exemple 1 : Estimation du nombre d'entreprise du code NAF 47.64Z en 2005

	Nombre d'entreprises 2005	Nombre d'entreprises 2006	Évolution 2006 / 2005
Ensemble des codes NAF complets	85 942	86 303	$(85\,942 - 86\,303) / 86\,303 = -0,4\%$
Nombre d'établissements employeurs (UNEDIC) pour la totalité du code NAF 47.64Z	6 667	6 721	$(6\,667 - 6\,721) / 6\,721 = -0,8\%$
Estimation des entreprises du code NAF 47.64Z	279 x (1+(-0,006)) = 277	279	$(-0,4 + (-0,8)) / 2 = -0,6\%$

Les méthodes d'estimations utilisées par l'ANFA sont décrites dans ce chapitre, reprenant un à un les paragraphes du rapport.

1. Données de cadrage par grandes activités

Source : INSEE, UNEDIC, traitement ANFA

1.1. Dénombrement des entreprises

Pour les données 2009, on applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2008, l'évolution des établissements employeurs 2008/2009 (données UNEDIC) par codes NAF.

Pour les codes NAF partagés 2007, on applique aux données entreprises 2008 50% de l'évolution des établissements employeurs 2007/2008 (UNEDIC) et 50% de l'évolution de l'ensemble des codes NAF entiers (voir exemple 1).

1.2. Dénombrement des établissements

Pour 2009, on prend les données établissements employeurs UNEDIC 2009 auxquelles on ajoute les établissements de 0 salarié INSEE-SIRENE 2008.

La problématique pour estimer le nombre d'établissements des codes NAF partagés en 2007 est de rétropoler le nombre d'établissements de 0 salarié.

On prend donc l'évolution globale 2008/2007 des établissements de 0 salarié des codes NAF entiers que l'on applique aux établissements de 0 salarié 2008 du code NAF partagé considéré.

Exemple 2 pour le code NAF 4764Z :

	Nombre d'établissements 2007	Nombre d'établissements 2008	Évolution 2008 / 2007
Établissements de "0 salarié" du code NAF 47.64Z (source : INSEE-SIRENE)	Non connu	27	Non connu
Nombre d'établissements de «0 salarié» (INSEE-SIRENE) pour l'ensemble des codes NAF entiers	43 234	46 231	$(43\,234 - 46\,231) / 46\,231 = -6,5\%$
Nombre d'établissements employeurs (UNEDIC) appartenant à la branche pour le code NAF 47.64Z	317		
Estimations des établissements du code NAF 47.64Z	$317 + (27 \times (1 + (-0,065))) = 342$		

1.3. Dénombrement des salariés

Pas d'estimations

2. Zoom sur les entreprises

(source : INSEE, UNEDIC, traitement ANFA)

2.1. Historique du nombre d'entreprises

Pour les codes NAF entiers, seules les données 2009 sont estimées. On applique alors aux données entreprises INSEE – SIRENE 2008, l'évolution des établissements employeurs 2008/2009 (données UNEDIC) par codes NAF. Puis on applique le poids observé par modalités pour 2008 dans la base INSEE-SIRENE aux données 2009.

Pour les codes NAF partagés, de 2003 à 2007, on applique aux données entreprises 2008 50% de l'évolution du code NAF total et 50% de l'évolution de l'ensemble des codes NAF entiers.

2.2. Répartition des entreprises par région

On applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2008, l'évolution des établissements employeurs 2008/2009 (données UNEDIC) par codes NAF et région.

2.3. Répartition des entreprises par département

On applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2008, l'évolution des établissements employeurs 2008/2009 (données UNEDIC) par codes NAF et département.

2.4. Répartition des entreprises selon leur taille

Pour les codes NAF partagés, de 2003 à 2006, on applique aux données entreprises préalablement estimées (chapitre 2.1), la part des « moins de 10 salariés » et des « 10 salariés et plus » observée en 2007.

Exemple 3 pour le code NAF 4764Z :

	Total	Part des moins de 10 salariés	Part des 10 salariés et plus
Nombre d'Entreprises 2007	312	303 entreprises soit 97,1 %	9 entreprises soit 2,9 %
Nombre d'Entreprises 2006	279	$279 \times 97,1 \% = 271$ entreprises	$279 \times 2,9 \% = 8$ entreprises

2.5. Répartition des entreprises selon leur taille et leur activité

On applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2008 l'évolution des établissements employeurs 2008/2009 (données UNEDIC) par codes NAF.

3. Zoom sur l'emploi

Source : INSEE, UNEDIC, traitement ANFA

3.1. Historique du nombre de salariés

Pour les codes NAF partagés, de 2003 à 2007, on applique aux données salariés 2007 50% de l'évolution du code NAF total et 50% de l'évolution de l'ensemble des codes NAF entiers (voir Exemple 1).

3.2. Répartition des effectifs salariés selon le sexe

Pas d'estimations

3.3. Répartition par région des effectifs salariés et du nombre moyen de salariés par entreprise

Pas d'estimations

3.4. Répartition par département des effectifs salariés

Pas d'estimations

3.5. Répartition des effectifs salariés selon le sexe et l'activité principale de l'entreprise

Pas d'estimations

3.6. Répartition des effectifs salariés selon la taille de l'entreprise

Pour les codes NAF complets, le poids de chaque tranche d'effectif salarié observé dans les données INSEE-DADS 2008 est appliqué aux données UNEDIC 2009.

Pour les codes NAF partagés, le poids de chaque tranche d'effectif salarié observé dans les données IRPAUTO 2009 est appliqué aux données UNEDIC 2009. On choisit les données IRPAUTO pour les codes NAF partagés car les données INSEE-DADS comportent trop de secret statistique ce qui rend les données inexploitable.

3.7. Répartition des effectifs salariés selon l'âge et le sexe

Pyramide des âges issue des données d'IRPAUTO 2009.

3.8. Âge moyen des effectifs salariés selon l'activité principale de l'entreprise

Données d'IRPAUTO 2009

3.9. Répartition des effectifs salariés selon les principales catégories socioprofessionnelles

Le poids de chaque CS observé dans les données INSEE-DADS 2008 est appliqué aux données UNEDIC 2009.

Exemple 4 :

	Nombre de salariés 2008 (source : INSEE - DADS 2008)	Poids de chaque CS (source : INSEE - DADS 2008)	Estimation du nombre de salariés 2009
Chefs d'entreprises salariés	4 635	1,1232 %	$1,1232\% \times 418\,393 = 4700$
Cadres	26 658	6,4603 %	$6,4603\% \times 418\,393 = 27\,029$
Agents de maîtrise	86 892	21,0574 %	$21,0574\% \times 418\,393 = 88\,103$
Employés	90 279	21,8782 %	$21,8782\% \times 418\,393 = 91\,537$
Ouvriers qualifiés	155 019	37,5672 %	$37,5672\% \times 418\,393 = 157\,179$
Ouvriers non qualifiés	20 093	4,8693 %	$4,8693\% \times 418\,393 = 20\,373$
Apprentis, stagiaires et contrats aidés	29 068	7,0443 %	$7,0443\% \times 418\,393 = 29\,473$
Total	412 644	100,0 %	418 393

3.10. Répartition des effectifs salariés selon les principales catégories socioprofessionnelles et le sexe

Le poids de chaque CS observé dans les données INSEE-DADS 2008 est appliqué aux données UNEDIC 2009 (voir exemple4)

3.11. Répartition des effectifs salariés selon les principales catégories socioprofessionnelles et l'activité principale de l'entreprise

Le poids de chaque CS observé dans les données INSEE-DADS 2008 est appliqué aux données UNEDIC 2009 (voir exemple4)

4. Zoom sur les conditions d'emploi

Source : IRPAUTO, estimations traitement ANFA

4.1. L'ancienneté des salariés dans la branche

Le poids de chaque modalité observé dans les données d'IRPAUTO 2009 est appliqué aux données UNEDIC 2009 (voir exemple4).

4.2. La durée hebdomadaire du travail pour les salariés par grandes activités de la branche

Le poids de chaque modalité observé dans les données d'IRPAUTO 2009 est appliqué aux données UNEDIC 2009 (voir exemple4).

4.3. La nature des contrats pour les salariés par grandes activités de la branche

Le poids de chaque modalité observé dans les données d'IRPAUTO 2009 est appliqué aux données UNEDIC 2009 (voir exemple4).

5. Zoom sur l'appareil de formation

Source : ANFA

5.1. La formation initiale

Pas d'estimations

5.2. La formation continue des salariés

Pas d'estimations

3. Table de correspondance des codes NAF

Activités	Nouveaux codes NAF (2008)	Anciens codes NAF (1992)
Commerce Automobile	45.11Z Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers (- de 3,5t)	50.1Z Commerce de Véhicules automobiles
	45.19Z Commerce d'autres véhicules automobiles (+ de 3,5t)	
Réparation Automobile	45.20A Entretien et réparation de véhicules automobiles légers (- de 3,5t)	50.2Z Entretien et Réparation Automobile
	45.20B Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles (+ de 3,5t)	
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	45.32Z Commerce de détail d'équipements automobiles	50.3B Commerce de Détail d'Équipements Automobile
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	47.30Z Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	50.5Z Commerce de détail de carburants
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	45.40Z Commerce et Réparation de motocycles	50.4Z Commerce et Réparation de motocycles
	47.64Z* Commerce de détail d'articles de sport et exclusivement visé le commerce de bicyclettes	52.4W Commerce de détail d'articles de sport et de loisir (uniquement le commerce de cycles)
	95.29Z* Réparation d'autres biens personnels et domestiques (exclusivement visés l'entretien et la réparation de bicyclettes)	52.7H Réparation d'articles personnels et domestiques (uniquement la réparation de cycles)
Contrôle technique automobile	71.20A Contrôle technique automobile	74.3A Contrôle technique automobile
Écoles de conduite	85.53Z Enseignement de la conduite et centres de récupération des points du permis	80.4A Écoles de conduite
	85.59B* Autres enseignements (exclusivement visés les centres de formation des enseignants à la conduite et à la sécurité routière)	80.4C Formation des adultes et formation continue (uniquement les centres de formation de moniteurs de conduite)
Location courte durée	77.11A Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers	71.1A Location de courte durée de véhicules automobiles
	77.39Z* Location et location bail d'autres machines, équipements et biens matériels (exclusivement visées la location et la location bail d'auto-caravanes et de motocycles)	71.2A Location d'autres matériels de transports terrestres (uniquement la location d'auto-caravanes et de motocycles)
Location longue durée	77.11B* Location de longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers	71.1B Location de longue durée de véhicules automobiles
Démolisseurs-recycleurs	46.77Z* Commerce de gros de déchets et débris (lorsque l'activité de récupération des pièces automobiles réutilisables, associée aux opérations de collecte, de reconditionnement, de stockage et de livraison, fait relever l'entreprise du commerce de gros de déchets et débris métalliques et non métalliques et de matériaux de récupération)	37.1Z Récupération de matières métalliques recyclables (uniquement démolisseurs automobile)
	45.32Z Commerce de détail d'équipements automobiles (lorsque l'activité de démontage et de recyclage de véhicules automobiles conduit essentiellement à vendre au détail des accessoires, pièces détachées et équipements d'occasion pour véhicules automobiles)	
Parcs de stationnement	52.21Z* Services auxiliaires des transports terrestres (exclusivement visés l'exploitation de parcs, aires, garages et emplacements couverts ou non de stationnement pour véhicules)	63.2A Gestion d'infrastructures de transports terrestres (uniquement l'exploitation de parcs de stationnement)
Stations de lavage	81.29B* Autres activités de nettoyage (exclusivement visée l'activité de nettoyage des véhicules, de préparation des véhicules neufs et de rénovation des véhicules d'occasion non effectuée chez le client)	74.7Z Activités de nettoyage (uniquement le nettoyage automobile)

*Codes NAF « partagés » avec d'autres activités susceptibles de relever d'une autre convention collective

Avant-propos

Un certain nombre d'informations sociales ne peuvent être extraites des bases de données statistiques des institutions de la branche. Il s'agit notamment des informations relatives aux mouvements de personnel, aux conditions de travail (rémunérations, gestion du temps de travail, horaires d'ouverture), à l'emploi de personnel handicapé.

Pour recueillir ces informations, les partenaires sociaux de la branche ont chargé l'Institut I+C de réaliser une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon d'entreprises représentatif.

Annexe 2 : Glossaire méthodologique des enquêtes

1. Univers étudié	76
2. Méthodologie mise en œuvre	77
3. Notes techniques	81
4. Enquête	84
5. Lettre d'accompagnement	89

1. Univers étudié

Les enquêtes concernent tous les professionnels de la branche.
Voici le rappel des secteurs interrogés selon la nomenclature NAF :

Commerce automobile :

45.11Z : Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers (- de 3,5t)

45.19Z : Commerce d'autres véhicules automobiles (+ de 3,5t)

Entretien et réparation automobile :

45.20A : Entretien et réparation de véhicules automobiles légers (- de 3,5t)

45.20B : Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles (+ de 3,5t)

Commerce d'équipements automobiles :

45.32Z : Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)

Commerce de détail de carburant :

47.30Z : Commerce de détail de carburant

Commerce et réparation de cycles et motocycles :

45.40Z : Commerce et Réparation de motocycles

47.64Z : Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
(exclusivement visé le commerce de bicyclettes)

95.29Z : Réparation d'autres biens personnels et domestiques
(exclusivement visés l'entretien et la réparation de bicyclettes)

Contrôle technique automobile :

71.20A : Contrôle technique automobile

Écoles de conduite :

85.53Z : Enseignement de la conduite

85.59B : Autres enseignements (exclusivement visés les centres de formation
des enseignants à la conduite et à la sécurité routière)

Location Courte Durée :

77.11A : Location de courte durée de voitures et véhicules automobiles légers

77.39Z : Location et location bail d'autres machines, équipements et biens matériels
(exclusivement visés la location et la location bail d'auto-caravane et de motocycles)

Location Longue Durée :

77.11B : Location de longue durée de voitures et véhicules automobiles légers

Démolisseurs - Recycleurs :

46.77Z : Commerce de gros de déchets et débris (lorsque l'activité de récupération
des pièces automobiles réutilisables, associé aux opérations de collecte, de reconditionne-
ment, de stockage et de livraison, fait relever l'entreprise du commerce de gros de déchets
et débris métalliques et non métalliques et de matériaux de récupération)

45.32Z : Commerce de détail d'équipements automobiles (lorsque l'activité de démontage
et de recyclage de véhicules automobiles conduit essentiellement à vendre au détail des
accessoires, pièces détachées et équipements d'occasion pour véhicules automobiles)

Parcs de stationnement :

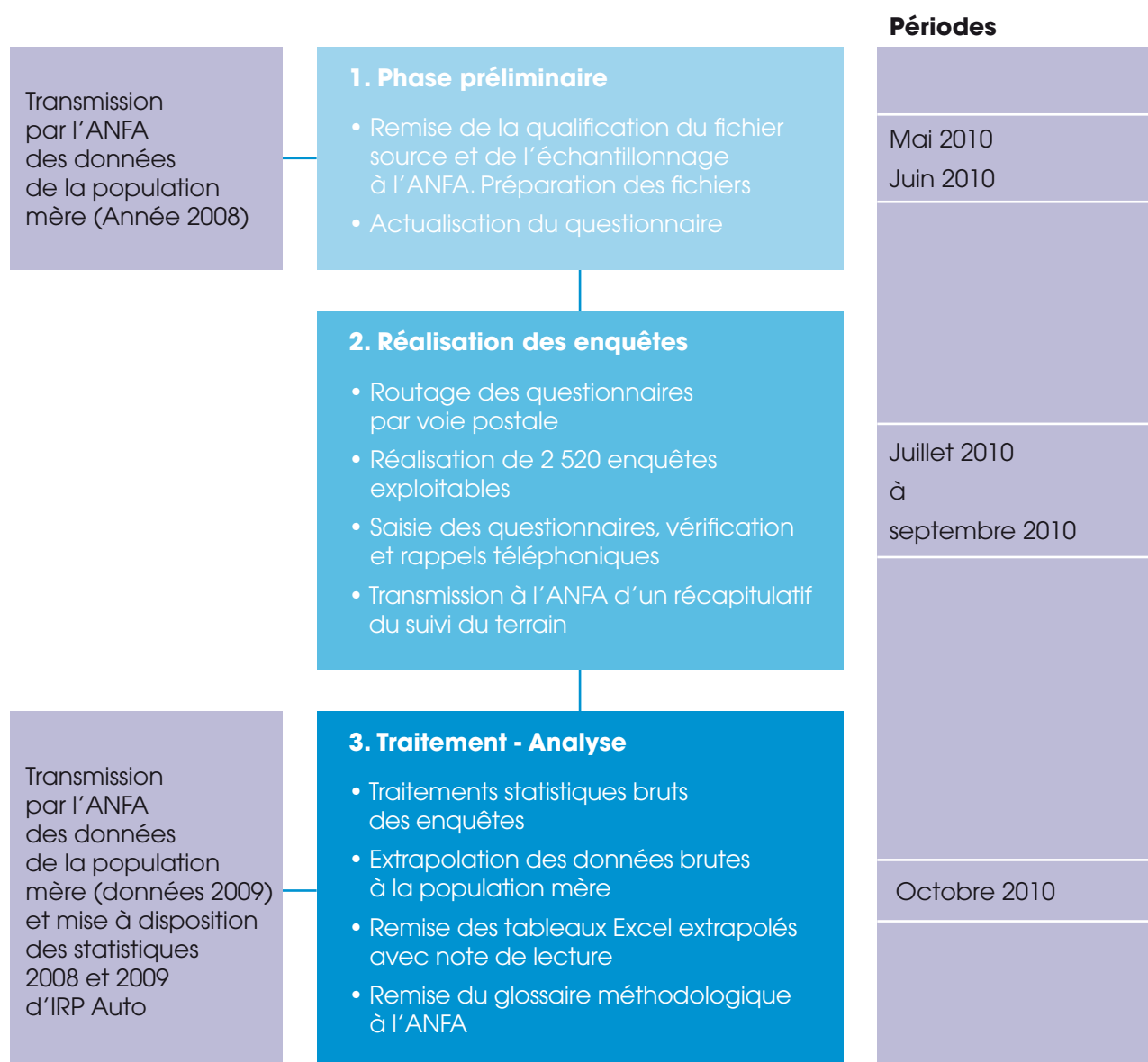
52.21Z : Services auxiliaires des transports terrestres (exclusivement visée l'exploitation de
parcs, aires, garages et emplacements couverts ou non de stationnement pour
véhicules)

Stations de lavage :

81.29B : Autres activités de nettoyage (exclusivement visée l'activité de nettoyage
des véhicules, de préparation des véhicules neufs et de rénovation des véhicules
d'occasion non effectuée chez le client)

2. Méthodologie mise en oeuvre

Les enquêtes sont réalisées en suivant différentes étapes bien précises. Le schéma ci-dessous les résume avant d'être détaillées une par une dans ce glossaire méthodologique :



2.1 - Phase préliminaire

La qualification du fichier source :

La qualité des réponses dépend en premier lieu de la qualité du fichier source.

La qualification du fichier source permet d'en apprécier sa constitution en fonction de la population mère. Il s'agit de préciser le nombre d'entreprises par code NAF (pour chacun des codes NAF du champ considéré) par taille d'entreprises (1 à 4 salariés, 5 à 19 salariés, 20 salariés et plus) et par région administrative.

L'échantillonnage :

Il s'agit de présenter la méthodologie mise en œuvre pour la réalisation de l'échantillonnage. La présentation de l'échantillon s'effectue sous forme de tableau selon la stratification des trois variables retenues (code NAF, taille, région administrative). Chaque donnée correspond à son poids réel dans la population mère.

L'actualisation du questionnaire :

Elle a été effectuée par un chargé d'études de l'Institut. Le questionnaire a ensuite été testé afin d'être adapté aux possibilités de réponse des entreprises sollicitées, tant sur le plan de l'organisation de la collecte des informations qu'au niveau du vocabulaire à utiliser.

2.2 - Réalisation des enquêtes

Les questionnaires ont été envoyés début juin 2010 par voie postale aux entreprises issues des fichiers de l'Institut I+C et sélectionnées sur des critères de taille d'entreprise, de code NAF et de localisation géographique.

Cet envoi a été accompagné d'un courrier de l'Institut I+C précisant les objectifs et l'intérêt du rapport de branche pour la profession.

Cette lettre a exposé les conditions de confidentialité des informations échangées.

Compte tenu de l'importance et des caractéristiques de l'univers étudié ainsi que du niveau de détail souhaité, un échantillon de 2 520 questionnaires, constitué d'entreprises employant au moins un salarié, est nécessaire.

Il s'agit de questionnaires exploitables, c'est-à-dire intégrés aux traitements après vérification de la cohérence des réponses et remplis à plus de 80 %.

Pour atteindre les quotas d'interrogation fixés et assurer le retour des questionnaires, les enquêteurs de l'Institut, spécialisés dans le recueil d'information en milieu professionnel, ont procédé aux relances téléphoniques nécessaires à compter d'un délai de 10 jours. Les questionnaires remplis ont été vérifiés par le responsable de terrain qui s'est assuré de la cohérence des réponses, du taux de remplissage des questions et du respect des quotas. Cette étape a débuté courant juin pour se poursuivre en juillet et enfin pour s'achever en septembre après une pause en août.

La phase de terrain a fait l'objet d'un suivi précis* tout au long de son déroulement. Pour chaque secteur d'activité, nous disposons d'un état statistique du nombre de répondants au questionnaire avant la relance, du nombre de non-réponses et de leur motif (cessation d'activité, NPAI,...), du nombre de relances, du nombre de répondants après la phase de relance téléphonique, du nombre de non-réponses et de leur motif (refus de répondre, correspondant indisponible, barrage secrétaire,...).

Après vérification de la cohérence des réponses et rappels téléphoniques éventuels, les questionnaires ont été enregistrés informatiquement selon le procédé de double saisie afin d'éviter toute erreur inhérente à cette manipulation. La cohérence logique de certaines questions est également vérifiée automatiquement par le module de saisie (sommes, répartitions, ...).

*Cf. le tableau récapitulatif du suivi des enquêtes

Activités principales	Questionnaires envoyés	Réponses spontanées	Nbre de questionnaires à rappeler	Nbre de rappels pour vérification des retours spontanés	Nbre d'entreprises relancées	Nbre de relances par entreprise prise	Nbre de relances	Nbre de rappels pour correction	Nbre d'appels total	NPAI	Refus*	Questionnaires réalisés
Commerce automobile	1 900	108	23	26	376	2,8	1 053	157	1 236	36	19	400
Réparation automobile	1 900	97	18	26	290	2,6	754	162	942	20	18	300
Commerce d'équipements automobiles	400	20	4	4	59	3,2	189	44	237	4	4	100
Commerce de détail de carburant	1 300	62	16	22	360	3,5	1 260	116	1 398	32	23	300
Commerce et réparation de motocycles	1 500	25	5	6	634	4,1	2 600	154	2 760	40	25	300
Contrôle technique automobile	1 100	79	15	20	228	2,5	570	99	689	21	33	300
Écoles de conduite	1 000	93	22	24	211	2,4	507	125	656	49	21	300
Location courte durée	500	27	6	6	93	2,7	252	68	326	18	9	100
Location longue durée	29	2	0	0	31	3,1	96	26	122	0	0	20
Démolisseurs recycleurs	663	35	8	10	229	2,9	664	108	782	48	15	200
Parcs de stationnement	137	14	3	3	136	3,3	449	87	539	31	25	100
Stations de lavage	450	11	6	7	200	3,6	720	102	829	41	18	100
Total	10 879	573	126	154	2 847	3,2	9 114	1 248	10 516	340	210	2 520

* Refus : renvoi au siège, pas le temps, responsable absent, confidentialité

Taille d'entreprise	Questionnaires envoyés	Réponses spontanées	Nbre de questionnaires à rappeler	Nbre de rappels pour vérification des retours spontanés	Nbre d'entreprises relancées	Nbre de relances par entreprise prise	Nbre de relances	Nbre de rappels pour correction	Nbre d'appels total	NPAI	Refus*	Questionnaires réalisés
1 à 4 salariés	8 300	415	71	82	1 815	2,9	5 263	754	6 099	275	187	1 739
5 à 19 salariés	2 000	120	44	51	782	3,0	2 326	318	2 695	59	22	686
20 salariés et plus	579	38	11	21	250	6,1	1 525	176	1 722	6	1	95
Total	10 879	573	126	154	2847	3,2	9 114	1 248	10 516	340	210	2 520

* Refus : renvoi au siège, pas le temps, responsable absent, confidentialité

Légende du tableau :

Questionnaires envoyés :

nombre de questionnaires envoyés par voie postale.

Réponses spontanées :

nombre de questionnaires retournés sans qu'il y ait eu une relance téléphonique.

Nombre de questionnaires à rappeler :

nombre de réponses spontanées mal renseignées où il est nécessaire de procéder à des rappels pour vérification et/ou complément d'information.

Nombre de rappels pour vérification des retours spontanés :

nombre de rappels pour effectuer ces corrections.

Nombre d'entreprises relancées :

nombre d'entreprises contactées afin d'atteindre les quotas fixés.

Nombre de relances par entreprise**Nombre de relances :**

nombre d'appels comptabilisés pour les relances.

Nombre de rappels pour correction :

nombre de rappels pour corriger les questionnaires après relance.

Nombre d'appels total**NPAI :**

N'habite plus à l'adresse indiquée.

Refus :

nombre de contacts ayant refusé de participer.

Nombre de questionnaires réalisés

2.3 - Traitement des informations – Analyse des résultats

À l'issue de la phase de saisie informatique, les données et informations recueillies (par enquêtes ou par l'intermédiaire d'IRP Auto et de l'ANFA) ont fait l'objet de traitements statistiques appropriés à l'aide des logiciels développés par l'Institut, dans le cadre d'études comparables.

L'organisation de ces traitements a été établie de manière à fournir les analyses de la profession en distinguant les différentes activités principales. Sur la base des calages des populations de base vus précédemment, les résultats globaux sont obtenus par pondération des estimations élémentaires de chaque strate au prorata de leur poids réel au sein de la population étudiée.

Ces traitements ont été réalisés en deux phases successives :

Traitements statistique bruts : il s'agit de présenter les principales données d'enquête de l'échantillon interrogé sous forme de tableaux Excel selon les tris présentés dans le rapport 2009.

Extrapolation à la population mère : cette étape fait suite à la transmission des données de la population mère par l'ANFA. Il s'agit de reprendre les traitements statistiques bruts pour établir les résultats globaux conformément au poids de chaque secteur (répartition des entreprises ou établissements ou salariés selon l'activité de l'entreprise, la taille de l'entreprise, le sexe des salariés, les CSP). L'ensemble de ces données se présente sous forme de tableaux Excel faisant apparaître la méthode d'extrapolation et une note de lecture descriptive.

3. Notes techniques

Plus précisément, la partie du rapport concernant les données d'enquêtes répond à une méthodologie spécifique à chaque indicateur. Ce glossaire permet de reprendre point par point l'ensemble de ces résultats selon l'ordre établi dans le rapport et de rappeler la provenance des sources et leur utilisation.

Rappel du Sommaire :

1.	les mouvements de personnel
1.1	nombre d'embauches
1.1.1	répartition des embauches par sexe
1.1.2	répartition des embauches par catégories socioprofessionnelles
1.1.3	répartition des embauches selon l'activité principale des entreprises
1.2	nombre de départs
1.2.1	répartition des départs par sexe
1.2.2	répartition des départs par catégories socioprofessionnelles
1.2.3	répartition des départs selon l'activité principale des entreprises
1.2.4	répartition des départs selon le motif
1.3	solde embauche-départs
1.4	salariés âgés
1.4.1	embauches pour deux tranches d'âge : 50 à 54 ans, 55 à 60 ans
1.4.2	cumuls emploi-retraite : cadres / non cadres
2.	Les rémunérations
2.1	la masse salariale brute
2.1.1	répartition de la masse salariale brute selon le sexe
2.1.2	répartition régionale de la masse salariale brute
2.1.3	répartition de la masse salariale brute selon l'activité principale des entreprises
2.1.4	répartition de la masse salariale brute selon la taille de l'entreprise
2.1.5	répartition de la masse salariale brute selon les catégories socioprofessionnelles
2.2	le niveau des rémunérations
2.2.1	le niveau de rémunération selon le sexe
2.2.2	le niveau de rémunération selon l'activité principale des entreprises
2.2.3	le niveau de rémunération selon les catégories socioprofessionnelles
3.	Les conditions de travail
3.1	jours et horaires d'ouverture
3.2	absences
4.	les travailleurs handicapés
4.1	taux d'emploi de travailleurs handicapés selon l'activité et la taille de l'entreprise
4.2	répartition des salariés handicapés selon la catégorie socioprofessionnelle et le handicap
5.	la gestion du temps de travail
5.1	répartition des entreprises selon l'horaire collectif de travail
5.2	accord mis en place dans le cadre de l'aménagement du temps de travail
5.3	heures supplémentaires

1.1. Nombre d'embauches

Ces données sont issues de la base de données IRP Auto. Elles ne subissent aucune modification avant l'affichage. Les répartitions selon le sexe, les CSP et l'activité principale des entreprises correspondent également aux données provenant d'IRP Auto.

1.2. Nombre de départs

Ces données ont été établies par l'institut I+C selon la méthode et les étapes suivantes :

1. La comparaison des données de cadrage 2009 et 2008 de l'ANFA permet d'obtenir les mouvements de salariés en 2009.
2. La différence entre le solde obtenu en comparant les données de cadrage 2009 et 2008 et le nombre d'embauches recensé par IRP Auto indique le nombre de départs de la profession selon l'ensemble des critères retenus (sexe, CSP, activité principale des entreprises).

La répartition des départs selon le motif provient des enquêtes I+C. Les résultats bruts ont été repondérés selon les résultats de l'enquête.

1.3. Solde embauche-départs

La comparaison des données de cadrage 2009 et 2008 de l'ANFA permet d'obtenir les mouvements de salariés au cours de l'année et ainsi établir les soldes embauches-départs selon l'activité principale des entreprises.

1.4. Salariés âgés

L'ensemble des résultats de cette partie provient des données IRP Auto. Elles n'ont fait l'objet d'aucun retraitement avant l'affichage.

2.1. La masse salariale

Afin d'établir le niveau de la masse salariale de la profession, la méthode consiste à comparer les bases IRP Auto 2009 et 2008 (à échantillon constant). Cette comparaison permet d'obtenir l'évolution constatée de la masse salariale entre ces deux années. En ce qui concerne la répartition de la masse salariale selon les différents critères (sexe, région, activité principale des entreprises, taille de l'entreprise, CSP), elle provient directement des données IRP Auto.

2.2. Le niveau des rémunérations

La partie du rapport concernant les rémunérations fait l'objet d'un traitement tout particulier, prenant en compte les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel.

La base de données IRP Auto nous fournit les rémunérations versées aux salariés présents toute l'année selon le sexe, les CSP, les métiers et les échelons de la convention collective, et ce quelle que soit la durée du temps de travail. Afin d'évaluer les salaires bruts annuels moyens pour les salariés à temps plein présents toute l'année, il faut connaître la répartition des salariés selon temps plein / temps partiel et le nombre d'heures travaillées à temps plein et à temps partiel. Ces données sont fournies par les enquêtes réalisées par l'Institut I+C.

Une fois les enquêtes terminées, la méthode consiste à redresser les éléments de salaire brut fournis par IRP Auto en fonction de la répartition des salariés selon la durée du temps de travail et le nombre d'heures travaillées (coefficient de redressement issus des enquêtes). Le salaire moyen de la profession peut ainsi être calculé conformément à la structure de la population selon les échelons et le sexe.

Les coefficients de redressement

	Hommes	Femmes
Commerce automobile	0,948	0,747
Réparation automobile	0,883	0,775
Commerce d'équipements automobiles	0,895	0,845
Commerce de détail de carburant	0,849	0,778
Commerce et réparation de motocycles	0,920	0,825
Contrôle technique automobile	0,922	0,802
Écoles de conduite	0,899	0,803
Location courte durée	0,971	0,916
Location longue durée	1,000	0,911
Démolisseurs recycleurs	0,938	0,855
Parcs de stationnement	0,898	0,806
Stations de lavage	0,913	0,875
Ensemble	0,941	0,824

	Hommes	Femmes
Employés + ouvriers (échelons 3,6,9 et 12)	0,970	0,921
Agents de maîtrise (échelons 17,20 et 23)	0,985	0,899
Cadres (échelons I,II,III et IV)	0,995*	0,941
Ensemble	0,941	0,824

Pour obtenir le coefficient de redressement, il convient de préalablement déterminer la répartition des hommes et des femmes salariés selon la durée du travail et le nombre d'heures effectivement travaillées par les salariés.

*Exemple pour les cadres hommes :

temps plein	temps partiel	temps plein	temps partiel
%	%	heures	heures
99 %	1 %	37H30	18H30

$$0,995 = (0,99 \times 37,5) / (0,99 \times 37,5 + 0,01 \times 18,5)$$

1. Les conditions de travail

Les résultats de cette partie proviennent de l'exploitation des enquêtes I+C. Les données brutes sont redressées grâce aux données de cadrage fournies par l'ANFA.

2. Les travailleurs handicapés

Les résultats de cette partie proviennent de l'exploitation des enquêtes I+C. Les données brutes sont redressées grâce aux données de cadrage fournies par l'ANFA.

3. La gestion du temps de travail

Les résultats de cette partie proviennent de l'exploitation des enquêtes I+C. Les données brutes sont redressées grâce aux données de cadrage fournies par l'ANFA.

4. Enquête

ENQUETE DE BRANCHE SERVICES DE L'AUTOMOBILE

A retourner avant le **13 juillet 2010**

à Ingrid GRATZER - INSTITUT I + C - 17, avenue Georges V - 75008 PARIS

Tél : 01.56.62.03.08

Fax : 01.49.52.06.57

e-mail : iplusc2@iplusc.com.fr

Conformément à la déontologie en vigueur dans notre profession, l'anonymat et la confidentialité des informations vous sont totalement assurés.

Raison sociale :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Fax : courriel :@

Nom de la personne interrogée :

Fonction de la personne interrogée :

Code NAF (nouvelle nomenclature : 4 chiffres, 1 lettre) : |_|_|_|_|_|

OU Code NAF (ancienne nomenclature : 3 chiffres, 1 lettre) : |_|_|_|_|

Nombre d'établissements de l'entreprise en 2009 : |.....|

Chiffre d'affaires 2009 : |.....| € H.T. |

Effectif au 31/12/2009

|.....| non salariés (dirigeants non salariés, conjoints, bénévoles...)

|.....| salariés (y compris apprentis)

|.....| Ensemble

Secteur d'activité :

☐ Commerce automobile

☐ Commerce et Réparation de motocycles

☐ Contrôle technique automobile

☐ Loueurs (LCD) ☐ Loueurs (LLD)

☐ Réparation automobile

☐ Commerce d'équipements automobile

☐ Ecoles de conduite

☐ Gestion d'infrastructures

☐ Commerce de carburant

☐ Récupérateurs

☐ Spécialistes du pneu

☐ Activités de nettoyage

1. Comment se répartissaient les effectifs salariés de votre entreprise au 31/12/2009 (source DADS) selon la nature des contrats de travail ?

	CDI	CDD	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation	Autres contrats	Ensemble
Hommes						
Femmes						
Ensemble						

2. Comment se répartissaient les effectifs salariés de votre entreprise au 31/12/2009 (source DADS) selon la durée du travail, le sexe et la catégorie professionnelle ?

	Hommes			Femmes		
	Nombre de temps pleins	Nombre de temps partiels	Ensemble	Nombre de temps pleins	Nombre de temps partiels	Ensemble
Apprentis et contrats de professionnalisation						
Employés						
Ouvriers						
Agents de maîtrise						
Cadres (y compris dirigeants salariés)						
Ensemble						

3. Quelle était en 2009 la durée moyenne hebdomadaire de travail de vos salariés ?

	Hommes		Femmes	
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel
Apprentis et contrats de professionnalisation	-- H --		-- H --	
Employés	-- H --	-- H --	-- H --	-- H --
Ouvriers	-- H --	-- H --	-- H --	-- H --
Agents de maîtrise	-- H --	-- H --	-- H --	-- H --
Cadres (y compris dirigeants salariés)	-- H --	-- H --	-- H --	-- H --

4.1. Pour les salariés à temps plein, quel était en 2009 l'horaire collectif de travail dans votre entreprise ?

☐ 35 heures

☐ Supérieur à 35 heures

4.2a) Si 35 heures, comment se répartissaient en 2009 vos salariés à temps plein selon les modalités de gestion de la durée du travail ?

35 heures hebdo-madaire	Annua-lisation	Jours de repos spécifiques	Ens.
%	%	%	100 %

4.2b) Si supérieur à 35H, préciser:

heures par semaine et par salarié

4.3. a) Toujours en 2009, avez-vous eu recours au contingent d'heures supplémentaires pour certains de vos salariés ?

☐ OUI

☐ NON

b) Si oui, combien de salariés ont été concernés par ces heures supplémentaires ?

	Hommes	Femmes
Apprentis et contrats de professionnalisation		
Employés		
Ouvriers		
Agents de maîtrise		
Cadres (y compris dirigeants salariés)		
Ensemble		

c) Pour ceux concernés, quel a été le nombre d'heures supplémentaires en moyenne par salarié (hors heures avenant) ?

	Hommes	Femmes
Apprentis et contrats de professionnalisation	-- H --	-- H --
Employés	-- H --	-- H --
Ouvriers	-- H --	-- H --
Agents de maîtrise	-- H --	-- H --
Cadres (y compris dirigeants salariés)	-- H --	-- H --

5.1 Combien de salariés ont quitté l'entreprise en 2009 ?

	Hommes	Femmes	Ensemble
Apprentis et contrats de professionnalisation			
Employés			
Ouvriers			
Agents de maîtrise			
Cadres (y compris dirigeants salariés)			
Ensemble			

5.2 Comment se répartissent ces départs selon les motifs suivants :

		Démissions	Fin CDD, fin de période d'essai,...	Fin apprentissage	Licenciement personnel	Licenciement économique	Retraite, pré-retraite	Départ à l'amiable	Autres
HOMMES	Apprentis et CPro								
	Employés								
	Ouvriers								
	Agents de maîtrise								
	Cadres (yc dir. sal.)								
FEMMES	Apprentis et CPro								
	Employés								
	Ouvriers								
	Agents de maîtrise								
	Cadres (yc dir. sal.)								

6.1. En 2009, à combien s'est élevé le nombre d'arrêts maladie et d'accidents du travail selon les motifs suivants?

Motifs d'absence	App + CPro		Employés		Ouvriers		Agents		Cadres (yc dir. Sal)		Ensemble	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Absences pour maladie												
Absences pour maladies professionnelles et accidents du travail												
Absences pour congés de maternité et paternité												
Absences pour congés parental												
Autres absences*												
Ensemble												

* événements familiaux, enfants malades, absences injustifiées,...

6.2. Quels sont les nombres de jours d'absence correspondants sur l'ensemble de l'année 2009 ?

Motifs d'absence	App + CPro		Employés		Ouvriers		Agents		Cadres (yc dir. Sal)		Ensemble	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Absences pour maladie												
Absences pour maladies professionnelles et accidents du travail												
Absences pour congés de maternité et paternité												
Absences pour congés parental												
Autres absences*												
Ensemble												

* événements familiaux, enfants malades, absences injustifiées,...

7.1 Combien de salariés ont pris des congés de plus de six mois en 2009 ?

| _____ salariés_ | dont hommes | _____ | femmes | _____ |

7.2 Comment se répartissent ces congés selon les motifs suivants :

		Congés sabbatiques	Congés pour la création d'une entreprise	Congés parental	Congés individuel de formation	Autres
HOMMES	Apprentis et CPro					
	Employés					
	Ouvriers					
	Agents de maîtrise					
	Cadres (yc dir. sal.)					
FEMMES	Apprentis et CPro					
	Employés					
	Ouvriers					
	Agents de maîtrise					
	Cadres (yc dir. sal.)					

8.1. En 2009, avez-vous employé des travailleurs handicapés ?

| ____ | OUI | ____ | NON

Si oui, combien ? | _____ salariés_ |

8.2. Comment se répartissent ces salariés selon la catégorie professionnelle ?

	Répartition des salariés
Apprentis et CPro	
Employés	
Ouvriers	
Agents de maîtrise	
Cadres (yc dir. sal.)	
Ensemble	

8.3. Comment se répartissent ces travailleurs handicapés selon les caractéristiques suivantes :

	Ensemble
Salariés inaptes*	
Salariés accidentés du travail	
Veuves de guerre	
Salariés invalides (2 ^{ème} catégorie)	
Salariés reconnus handicapés	
Ensemble	

**les salariés inaptes comprennent les mutilés de guerre, les veuves de guerre, les orphelins de guerre, les pensions d'invalidité de la SS, les rentes accident du travail pour une incapacité permanente d'au moins 10 %, les travailleurs handicapés COTOREP (catégorie A, B et C) et les travailleurs en attente de décision COTOREP.*

9.1. En 2009, quels étaient les horaires d'ouverture réguliers des établissements de votre entreprise ?

Jours	Matinée	Après-midi
Lundi	de.....h..... àh.....	de.....h..... àh.....
Mardi à vendredi	de.....h..... àh.....	de.....h..... àh.....
Samedi	de.....h..... àh.....	de.....h..... àh.....

9.2. En 2009, combien de vos établissements

n'ont jamais été ouverts le dimanche	ont été ouverts exceptionnellement le dimanche (5 maximum)	ont été ouverts plus de 5 dimanches dans l'année	Ensemble des établissements

A retourner avant le 13 juillet 2010

à Ingrid GRATZER - INSTITUT I + C - 17, avenue Georges V - 75008 PARIS
Tél : 01.56.62.03.08 Fax : 01.49.52.06.57 e-mail : iplusc2@iplusc.com.fr

Conformément à la déontologie en vigueur dans notre profession, l'anonymat et la confidentialité des informations vous sont totalement assurés.

5. Lettre d'accompagnement



Institut d'Informations et de Conjonctures Professionnelles
11, rue Christophe-Colomb 75008 Paris • Tél. 01 47 20 30 33 • Fax 01 47 20 84 58
iplusc@iplusc.com.fr

Paris, le 14 Juin 2010

Objet : Enquête nationale auprès des entreprises des Services de l'Automobile pour l'établissement du rapport de branche

Madame, Monsieur,

Dans la cadre de l'Observatoire Prospectif des Métiers et Qualifications, la Commission Paritaire Nationale des Services de l'Automobile a placé sous la responsabilité de l'ANFA la réalisation du **rapport de branche de la profession**, document dont l'établissement est rendu obligatoire par le Code du Travail.

Au-delà de l'exploitation des bases de données existantes, certaines informations nécessitent d'être précisées par enquête. **L'ANFA a ainsi confié à L'Institut I+C la réalisation de ces enquêtes**, et à cet effet nous sollicitons votre participation.

Nous attirons votre attention sur le fait que la fiabilité de cette étude repose sur la qualité des informations fournies. Aussi nous vous serions reconnaissants de prendre le temps de répondre précisément au questionnaire ci-joint.

En tant que Société d'Etudes indépendante, l'Institut I+C assurera le dépouillement de ce questionnaire et vous garantit **une scrupuleuse confidentialité**, vis-à-vis de tout autre intervenant. Cet engagement vaut pour l'ensemble des informations individuelles que nous aurons recueillies à cette occasion.

Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration et pour le bon accueil que vous voudrez bien réserver aux enquêteurs de l'Institut I+C.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Institut I + C
Laurent FRELAT
Directeur d'études

Organisations **patronales**

- C.N.P.A. : Conseil National des Professions de l'Automobile
- F.F.C. : Fédération Française de la Carrosserie
- F.N.A. : Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile
- F.N.C.R.M. : Fédération Nationale du Commerce et de la Réparation du Cycle et du Motocycle
- G.N.E.S.A. : Groupement National des Entreprises Spécialisées de l'Automobile
- Les Professionnels du Pneu
- S.N.C.T.A. : Syndicat National du Contrôle Technique Automobile
- U.N.I.D.E.C. : Union Nationale Intersyndicale Des Enseignants de la Conduite

Organisations **salariales**

- CSNVA (Chambre syndicale nationale des voyageurs représentants de l'automobile, cadres de vente, vendeurs de l'automobile, de l'aviation, de la motoculture, du cycle, des accessoires et industries annexes)
- Fédération de la Métallurgie CFE – CGC (Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres)
- Fédération Nationale CFTC des Syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens)
- FGMM – CFDT (Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie – Confédération Française Démocratique du Travail)
- FO Métaux (Fédération Confédérée Force Ouvrière de la Métallurgie)
- FTM CGT (Fédération des Travailleurs de la Métallurgie – Confédération Générale des Travailleurs)